

Service instructeur
Direction de l'Economie, de la Vie
Locale et du Développement des
Territoires

2^{ème} Commission - N° 2006/II-2e/09

Service consulté



**Schéma Régional de Développement Economique –
Contribution commune des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin**

Résumé : La loi du 13 août 2004 confie à la Région la coordination de l'action économique locale et soumet à l'adoption d'un Schéma Régional de Développement Economique concerté la délégation des aides aux entreprises gérées par l'Etat.

Saisis d'un projet de schéma, les Départements souhaitent apporter une contribution commune qui rappelle leur engagement en soutien de l'économie alsacienne et invite à une concertation accrue dans différentes directions.

Le présent rapport a été soumis, dans les mêmes termes, à l'Assemblée plénière du Conseil Général du Bas-Rhin le 20 mars 2006.

Les difficultés structurelles rencontrées par l'économie alsacienne depuis plusieurs années imposent, plus que jamais, une réponse concertée de l'ensemble des acteurs publics locaux. Face à la dégradation du marché de l'emploi et aux mutations industrielles provoquées par une concurrence mondialisée, l'action économique locale doit aujourd'hui s'appuyer sur une stratégie collective à la mesure des enjeux.

Ainsi, dépassant le simple objectif de délégation des aides attribuées par l'Etat, un Schéma Régional de Développement Economique ambitieux doit être défini pour l'Alsace.

Prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ce Schéma doit permettre l'expression d'une vision stratégique partagée. A terme, et dans le respect des contraintes européennes, la mise en œuvre du SRDE doit se traduire par des interventions concertées, prévues dans le cadre de conventions entre les collectivités territoriales.

Compte tenu des enjeux, dès la fin de l'année 2004, les Départements ont souhaité réaffirmer leur soutien au développement économique local (séances plénières du 15 octobre 2004 dans le Haut-Rhin et du 13 décembre 2004 dans le Bas-Rhin). Dans la perspective de la construction d'un schéma régional, les Conseils Généraux affirmaient alors leur volonté d'engager une véritable concertation et rappelaient le rôle de proximité des Départements (aménagement économique du territoire, soutien à l'immobilier d'entreprise et attention portée au tourisme, à l'artisanat et à l'agriculture).

En novembre 2005, cette volonté d'ouverture en vue d'une « gouvernance » partenariale a une nouvelle fois été affirmée (rapport commun adopté le 20 octobre 2005 par le Conseil Général du Haut-Rhin et les 7 et 8 novembre 2005 par le Conseil Général du Bas-Rhin). En termes identiques, les Départements soulignaient la nécessité d'une ambition territoriale partagée, reconnaissant le rôle et les spécificités de chacun des partenaires et confortée par une gouvernance clarifiée (convention entre les trois collectivités, création d'un « comité de pilotage de développement économique », mutualisation de moyens...).

Il faut aujourd'hui constater que les Départements n'ont pas été associés, en amont, à la construction du projet de Schéma Régional de Développement Economique et que les contributions adoptées n'ont été prises en compte que partiellement.

Intitulé « Pour une Alsace entreprenante, ouverte et solidaire », le schéma proposé s'articule autour de 4 objectifs : dynamiser l'attractivité et la compétitivité du « site Alsace », amplifier l'ouverture internationale et le rayonnement européen de l'Alsace, faire progresser « toute » l'Alsace, faire partager une vision collective de l'Alsace.

A l'issue d'une première approche technique et de discussions des Commissions Economie des deux Départements, une analyse complète du projet de SRDE a été formalisée (document ci-joint). En proposant un examen critique et des propositions concrètes complémentaires, cette analyse constitue la contribution des deux Conseils Généraux aux réflexions conduites en vue de l'adoption du schéma définitif.

Il apparaît néanmoins utile de porter un éclairage particulier sur certains points :

- les infrastructures et l'aménagement économique du territoire,
- les politiques sociales départementales,
- les relations privilégiées des Conseils Généraux avec les territoires,
- la nécessité d'une stratégie globale, lisible, affirmant des priorités et ouverte à l'évolution de certains « outils » (comités d'expansion, Alsabail, Maison de l'Alsace à Paris...).

Les infrastructures et, plus largement, les conditions d'accessibilité et d'accueil demeurent des facteurs déterminants dans les décisions d'implantation des entreprises. Récemment étoffé, le réseau routier départemental contribue, en particulier, à la desserte fine des territoires. En conséquence, les Départements souhaitent que la Région s'engage à participer au financement des axes routiers à vocation régionale, indispensables au développement économique alsacien.

En matière d'aménagement économique du territoire, l'action des Départements s'appuie également sur des politiques volontaires de développement de zones d'activités. Dans le cadre d'une stratégie économique concertée, la Région Alsace pourrait soutenir ces orientations et privilégier les zones stratégiques (comme les « plates-formes départementales »).

Les Départements exercent des compétences fortes dans le domaine de l'insertion sociale. La récente loi de cohésion sociale conforte ces attributions et invite au renforcement des liens avec l'économie locale. Ces enjeux demandent à être mieux intégrés dans le projet de Schéma : les Départements souhaitent notamment une adaptation des dispositifs de formation aux spécificités des publics en difficulté. Une évolution des outils régionaux d'aide au recrutement pourrait également faciliter une insertion professionnelle durable (le recrutement pérenne de titulaires de minima sociaux ou d'emplois aidés pourrait être particulièrement soutenu).

Enfin, le SRDE gagnerait à prendre en compte les impacts du vieillissement de la population : outre les gisements d'emplois à explorer (services à la personne notamment), il conviendrait d'examiner, de façon plus fine, les problématiques liées à la transmission des compétences (et des entreprises).

Acteurs de proximité, les Départements tiennent également à rappeler l'importance de l'animation territoriale pour l'attractivité économique. La relation privilégiée qui lie les Départements avec les territoires doit contribuer à la stratégie globale. Dans ce cadre, l'objectif d'équité territoriale ne pourra être atteint sans l'association étroite des communautés de communes. En la matière, les Départements disposent désormais de dispositifs renouvelés de contractualisation : « contrats de territoires » dans le Bas-Rhin et « projet pour le Haut-Rhin ».

L'ancrage local des Départements les amène également à solliciter une meilleure prise en compte des activités économiques de proximité : tourisme, artisanat-commerce, agriculture... Dans ces domaines, le projet de SRDE peut être complété et de nouveaux partenariats doivent être construits.

Au regard des enjeux auxquels l'économie alsacienne est confrontée, il apparaît aux Départements que seule une stratégie concertée se révélera efficiente et que, en conséquence, les modalités de « gouvernance » de l'action économique locale demandent à être confortées. Comme ils l'ont déjà exprimé, les Départements souhaitent que la concertation entre les partenaires soit encore renforcée : des échanges techniques réguliers pourraient ainsi compléter les réunions du comité institutionnel de pilotage envisagé.

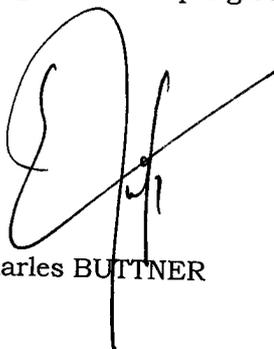
Dans cette optique, une analyse commune et rigoureuse de l'ensemble des dispositifs d'aide économique aux entreprises devra être conduite. Cette approche conjointe permettra non seulement une clarification du dispositif global mais aussi la définition d'outils adaptés. A ce titre, les Départements souhaitent que le SRDE intègre les réflexions en cours sur les comités d'expansion (échéance automne 2006) et mentionne les évolutions d'Alsabail (ouverture du capital à la Région, adaptation aux nouveaux besoins des entreprises...) et de la Maison de l'Alsace à Paris (notamment dans la perspective de l'arrivée du TGV).

Le Schéma Régional de Développement Economique peut devenir un document stratégique porteur de perspectives de développement économique durable. Les Départements souhaitent que leur contribution y participe et proposent d'engager, dès à présent, des réflexions thématiques précises qui permettront une mise en œuvre efficace de cette stratégie partagée.

Sur proposition de la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, le Conseil Général du Haut-Rhin s'associe au Conseil Général du Bas-Rhin pour adopter la délibération suivante :

- les Départements rappellent la nécessité d'une stratégie globale coordonnée ainsi que leur engagement en soutien de l'économie locale et les liens forts établis avec les territoires (infrastructures, aménagement, immobilier d'entreprise, soutien au développement local...),
- les Départements apportent une contribution positive et constructive à l'élaboration du SRDE (analyse commune jointe) et réitèrent leur appel à une concertation accrue,
- de façon particulière, les Départements souhaitent que soient engagées des réflexions approfondies sur :
 - les infrastructures et l'aménagement économique du territoire,
 - les problématiques liées à l'insertion économique,
 - la reconnaissance des territoires et des spécificités locales,
 - les modalités de pilotage concerté de la stratégie économique globale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 3 AVR. 2006



Conseil Général
Haut-Rhin 

**PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**CONTRIBUTION COMMUNE DES DEPARTEMENTS
DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN**

Introduction

Dans son chapitre relatif au développement économique, la loi du 13 août 2004 encourage la mise en cohérence des politiques locales et vise à initier des stratégies territoriales partagées en confiant à la Région le rôle de coordinateur. De fait, le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) exprimera cette coordination des politiques locales de soutien à l'économie. Il est donc indispensable que les modalités de construction du SRDE puis de « gouvernance » de la stratégie économique régionale permettent l'expression d'une vision collective.

C'est dans cet esprit qu'un premier projet de Schéma est aujourd'hui soumis aux Conseils Généraux, aux Chambres Consulaires.....

Dans un contexte économique difficile, le projet de schéma identifie plusieurs enjeux :

- renforcer la lisibilité de l'action publique,
- fonder la compétitivité de l'économie alsacienne sur l'innovation et la R & D,
- accompagner des actions collectives conduites par des entrepreneurs,
- intégrer la réduction de la part de l'emploi industriel et les effets de la tertiarisation,
- s'affirmer comme une région de qualification des hommes et des emplois,
- ouvrir la région à l'international et la positionner dans les réseaux européens

Les valeurs sur lesquelles s'appuie le SRDE proposé peuvent également être partagées : placer l'homme au centre des préoccupations, intégrer les principes du développement durable, assurer l'équilibre, la solidarité et la cohésion des territoires... Seule la référence faite à la nécessité de limiter la pression fiscale est probablement à placer sur un autre plan (enjeu et/ou objectif plus que « valeur »).

Dans cette approche globale, les compétences exercées par les Départements les amènent à porter une attention particulière sur les problématiques liées à l'insertion sociale. La mise en œuvre de la récente loi de cohésion sociale s'appuie sur un renforcement des liens avec l'économie locale, l'accompagnement vers l'emploi nécessitant une bonne connaissance réciproque. Pour répondre pleinement aux ambitions du SRDE, l'adaptation des dispositifs de formation aux publics en difficulté apparaît désormais indispensable. La volonté des Départements de viser une insertion professionnelle durable pourrait également trouver sa traduction dans une évolution des outils régionaux d'aide au recrutement (le recrutement pérenne de titulaires d'emplois aidés pourrait être particulièrement soutenu).

Par ailleurs, le SRDE doit également être l'occasion de valoriser la relation privilégiée des Départements avec les territoires. Rappelons que cet ancrage local et cette animation territoriale s'appuient sur des dispositifs renouvelés de contractualisation : « contrats de territoires » dans le Bas-Rhin et « projet pour le Haut-Rhin ». De façon générale, le rôle des partenaires locaux (en particulier les Communautés de Communes) au service du développement économique demande à être souligné.

Forces et faiblesses de l'économie alsacienne

La qualité de la partie introductive présentant les « forces et faiblesses » de l'économie alsacienne mérite d'être soulignée : cet état des lieux factuel de la situation économique et de ses dernières évolutions constitue une base commune nécessaire.

Quelques éléments font néanmoins défaut :

- L'approche démographique de la population alsacienne se limite aux éléments prospectifs de croissance et au constat de sa jeunesse relative. En revanche, le phénomène de vieillissement de la population, certes moins marqué qu'à l'échelle nationale, n'est pas abordé ; or, ces évolutions majeures pour la région auront nécessairement des conséquences économiques : des gisements d'emplois sont à explorer (santé et services aux personnes mais aussi tourisme, loisirs...) et les enjeux liés à la transmission des compétences (renouvellement des savoir-faire, tutorat, reprise d'entreprise...) devront être abordés.
- Le rôle particulier des agglomérations n'est pas pris en compte. Les fonctions métropolitaines (transports, activités tertiaires, visibilité internationale...) contribuent au développement économique du territoire régional et doivent être reconnues. L'impact spécifique du statut de Strasbourg, capitale européenne, demande notamment à être examiné.
- Les éléments quantifiés doivent être complétés par une analyse plus qualitative au niveau des territoires et notamment de leurs spécificités (vallées vosgiennes, Sundgau, Regio « Bâloise », Nord-Ouest du Bas-Rhin, zones urbaines en difficultés...); ancrés localement, les Conseils généraux souhaitent vivement que cette approche territorialisée soit menée.
- Enfin, il apparaît regrettable que le diagnostic initial ne se penche pas sur la multiplicité des acteurs et des dispositifs locaux dans le domaine de l'action économique (un recensement des 153 dispositifs d'aides a bien été réalisé mais les redondances, voire les incohérences, comme les carences ne sont pas mises en lumière).

Sur la forme, soulignons que la « coïncidence », exprimée à plusieurs reprises, entre les difficultés alsaciennes et l'élargissement de l'UE ne constitue sans doute pas un signe très positif en direction des pays entrants.

Les objectifs du SRDE

Base de la démarche de concertation, le document proposé s'articule autour de 4 grands objectifs :

- dynamiser l'attractivité et la compétitivité du « site Alsace »,
- amplifier l'ouverture internationale et le rayonnement européen de l'Alsace,
- faire progresser « toute » l'Alsace,
- faire partager une vision collective de l'Alsace.

Soucieux de mettre en avant son caractère « opérationnel », le projet de schéma décline ces axes de façon parfois trop fine (voire confuse). L'intégration de propositions d'actions se fait au détriment de la lisibilité du document : une présentation claire des ambitions et des objectifs stratégiques, renvoyant à un plan d'actions plus détaillé, contribuerait probablement à renforcer le schéma.

1. Dynamiser l'attractivité et la compétitivité du « site Alsace »

Dans le projet proposé, ce chapitre traite de l'attractivité de l'Alsace à travers :

- ses infrastructures (transports, telecom, ZA...),
- le rayonnement de sa recherche et ses capacités de transfert de technologies,
- sa capacité à créer de nouvelles activités,
- l'action locale en faveur de la modernisation du tissu économique,
- la structuration de ses pôles de compétitivité et d'excellence.

1.1. Infrastructures et équipements

L'importance du transport ferroviaire (TGV, TER, transport de marchandises) est soulignée ; néanmoins, aucune réflexion n'est conduite sur l'accompagnement économique de « l'arrivée du TGV ». Ce point demande donc à être approfondi et ne saurait se limiter à l'articulation entre les TER et les TGV dans les gares desservies.

Malgré l'enjeu que constitue les dessertes aériennes de Strasbourg, capitale européenne, et Mulhouse Bâle, et l'impact annoncé des TGV, le projet de SRDE invite au « développement mesuré et réfléchi des aéroports ». Au regard du poids de l'accessibilité dans l'attractivité des territoires, la seule « mise à l'étude de liaisons low cost » apparaît modeste. Une réelle stratégie de desserte aérienne de l'Alsace est à concevoir incluant les lignes traditionnelles, les low cost et l'activité charters.

Le Rhin constitue une armature forte en terme de transport fluvial. A 48 heures de Rotterdam les principaux ports rhénans alsaciens (Strasbourg, Colmar-Neuf-Brisach, Mulhouse – Ottmarsheim) sont reconnus comme étant des plates-formes fluviales majeures. Autour de cette activité portuaire, une réflexion devrait être menée de manière approfondie.

Le développement de l'accessibilité ne saurait se limiter à ces seuls modes de transport. La desserte interne de l'Alsace participe également à l'accessibilité. Ainsi, il importe de mentionner :

- l'importance d'un accès facile au transport pour tous,
- l'amélioration du réseau autoroutier et routier alsacien et le renforcement des conditions de sécurité,
- le développement du transport fluvial.

Il convient notamment de rappeler l'importance de la desserte routière dans la localisation des activités économiques ; ainsi, le réseau routier départemental rend possible un développement économique équilibré. Dotés de compétences renforcées en la matière, les Conseils généraux souhaitent que le Conseil Régional s'engage à contribuer au financement des investissements structurants, à vocation régionale et indispensables à l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, le raccordement des zones d'activités au réseau régional de haut débit bénéficierait d'un « tarif préférentiel » : de fait, la DSP est signée. Les Départements, de manières certes différentes, se sont engagés à déployer le haut débit dans les territoires dans une stratégie de proximité de la desserte ; cette politique volontaire permettra de compléter le réseau régional et de raccorder les ZA au haut débit. De par un maillage fin du territoire, les infrastructures de télécommunications mises en œuvre par les collectivités permettront de prévenir la fracture territoriale et sociale ; dans cette perspective, les communautés de communes restent les partenaires privilégiés des Départements.

En réponse à la raréfaction du foncier, la Région se dit prête à soutenir l'action des Départements. Cependant, le schéma départemental des plates-formes d'activités n'est pas cité et il est proposé d'encourager la création de « ZA collectives », ambition première du schéma départemental. La mise en place « d'instruments et/ou d'établissements publics fonciers » est également suggérée ; à nouveau, il n'est pas fait état des politiques des Départements, particulièrement impliqués dans ces problématiques.

La volonté de soutenir la qualification (et donc l'attractivité) des ZA est, en revanche, particulièrement intéressante. Dans ce domaine, le rôle important des Départements (« aménageurs économiques du territoire ») doit cependant être rappelé ; de même, les comités d'expansion (dans le rôle lié au développement local) et les responsables locaux des ZA doivent être au centre de l'animation des zones, en particulier en vue de la mise en place de services collectifs innovants (gestion des déchets, transports, restauration, crèche, gardiennage...).

1.2. Innovation et compétences technologiques

De façon générale, ce chapitre ne mentionne ni le projet de convention de partenariat collectivités – universités (pourtant à l'initiative de la Région), ni le rôle des organismes de recherche (en particulier le CNRS, fortement représenté en Alsace), ni les pôles de compétitivité (traités plus loin).

La proposition d'ouvrir l'appel à projets régional aux programmes de recherche conduits dans le secteur privé est pertinente. Un conventionnement avec OSEO-ANVAR permettrait sans doute de faire jouer un effet levier significatif. Par ailleurs, les contours juridiques de ce nouveau dispositif demandent à être précisés (l'UE a récemment ouvert la porte à ce type d'aides...).

Le paragraphe sur le pôle de compétences en Propriété Intellectuelle fait référence (sans le citer) au projet contractualisé dans le cadre du CTSVE (Contrat Triennal Strasbourg ville Européenne). Dans ce domaine, les enjeux ne portent plus sur le regroupement des acteurs, ni sur la sensibilisation des entreprises à la PI mais plutôt sur le coût du dépôt des brevets et les moyens nécessaires à la défense de la propriété intellectuelle.

De manière surprenante, les propositions en matière d'accès des PMI aux technologies innovantes, semblent ignorer les initiatives prises au cours des deux dernières années en la matière. Il faut en particulier souligner le rapprochement opéré entre les services de valorisation des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche d'Alsace (réseau informel baptisé « CONECTUS ») ; à l'issue d'un appel à projets de l'ANR relatif à la mutualisation de l'offre de valorisation (réponse présentée avec le soutien des collectivités), ce renforcement des coopérations se traduit désormais par un programme d'actions ambitieux : recensement exhaustif (« cartographie ») des compétences, mise en place d'un guichet unique, actions communes de communication, détection de projets « valorisables », création d'un fonds de « maturation » de projets... Une clarification est sans doute nécessaire (le titre du paragraphe, « montrer et mutualiser les innovations... », pourrait, de plus, être modifié). Par ailleurs, les plates-formes technologiques demandent effectivement à être animées (développement des activités de transfert de technologies, mise en place de licences professionnelles...) ; dans ce cadre, le rôle des cofinanceurs (Etat, Région, CG) et des comités d'expansion ne devra pas être négligé.

S'il est nécessaire d'animer et de structurer la chaîne de l'innovation, il convient de s'appuyer sur la mutualisation de moyens qui se dessine (cf. appel à projets ANR) et qui devrait aboutir, à terme, à la création d'une véritable « Maison de la Valorisation ». Une approche globale apparaît désormais indispensable pour apporter une réponse plus lisible et efficace aux besoins des entreprises. La proposition de créer un « club de l'innovation » et un portail doté d'un annuaire des compétences ignore, encore une fois, les démarches en cours : seuls Alsace Technologie et SEMIA sont cités comme partenaires alors qu'ULP-industrie est au cœur du projet de « cartographie des compétences » et que l'ADIRA s'est largement investi dans le projet de « Maison de la Valorisation » (désormais nommée « Porte de l'Innovation »). Il faut néanmoins noter que, pour la première fois, la Région apporte son soutien à la perspective d'une mutualisation de locaux. Enfin, signalons qu'OSEO-ANVAR devrait également figurer au rang des partenaires.

1.3. Création et reprise d'entreprises

En introduction sont présentés des éléments d'état des lieux ; il est fait état d'une situation « meilleure en Alsace » qu'à l'échelle nationale ; or, contrairement à ce qui est indiqué, le taux de défaillance des jeunes entreprises alsaciennes est aujourd'hui supérieur à la moyenne nationale (chiffres SGARE sept. 2005).

Aux propositions avancées, il convient d'ajouter que la promotion de « l'esprit d'entreprendre » pourrait également viser le public étudiant (en renforcement d'actions de « sensibilisation » qui existent déjà). Par ailleurs, le projet « Team Academy », rebaptisé « 1,2,3...Business », associe notamment l'ADEC et pourrait être conduit, pour partie, depuis La Walck.

Dans ce domaine (comme dans d'autres), l'effort principal est sans doute à porter sur le renforcement de la lisibilité du dispositif global... Au regard des enjeux à moyen terme, la problématique de la transmission d'entreprise demande une attention spécifique.

1.4. Modernisation du tissu économique

Quelques éléments d'état des lieux côtoient des propositions d'actions (notamment sur le tourisme, p.35 ou l'agriculture p.36) alors que d'autres points du diagnostic sectoriel (en particulier sur le tertiaire) ont été abordés dans la partie introductive sur les « Forces et Faiblesses ». La cohérence globale de ce chapitre est probablement à revoir...

Quelques lignes soulignent, à juste titre, l'importance du « tertiaire supérieur marchand » pour l'attractivité de la région mais il n'est fait aucune mention du rôle moteur que pourrait jouer l'arrivée du TGV...

Après différentes approches sectorielles, le document aborde « la compétitivité du tissu économique régional ». Dans cet objectif, « l'intervention régionale » viserait à :

- proposer un système adapté et renouvelé d'aides ; une approche globale des soutiens dans le cadre du développement de l'entreprise serait privilégiée et le niveau de qualification des emplois créés et les aspects environnementaux seraient pris en compte mais aucune articulation avec les dispositifs départementaux (immobilier d'entreprise en particulier) ne semble envisagée ; si une « adaptation des outils d'aides » est évoquée, le large éventail des dispositifs n'est pas remis en question et la décentralisation des aides de l'Etat n'est même pas mentionnée.
- Construire une politique de veille et d'intelligence économique, initiative engagée dans le cadre du CPER (COGITO) ; la seule initiative originale proposée est la création d'une « université européenne d'intelligence économique ».
- Mobiliser et coordonner les outils financiers, notamment en associant les Départements aux dispositifs existants ; soulignons que le document propose le renforcement des fonds de garantie par la Région mais pas l'engagement des Départements dans les dispositifs régionaux (Alsace Amorçage, Alsace Création...) ; à souligner une proposition visant à inciter les banques à s'engager d'avantage.

1.5. Structuration des pôles.

Les pôles de compétitivité ne sont abordés que sous l'angle du financement de la gouvernance (au rang des partenaires ne figurent ni les entreprises, ni les universités ou les organismes de recherche alors que l'association Rhénaphotonics est citée). Un éclairage particulier aurait pu être porté sur les ambitions des pôles, l'engagement des réseaux de partenaires (comités d'expansion, organismes relais, services « Valorisation »...) et, surtout, sur les projets concrets qui seront conduits dans le cadre des pôles.

Les propositions relatives au soutien à la structuration de nouveaux pôles d'excellence sont très intéressantes (en particulier la signature de contrats d'objectifs avec ces pôles). Des champs disciplinaires comme la chimie des matériaux, la photonique, l'environnement disposent en effet de compétences scientifiques largement « inexploitées ». Au regard de l'importance des enjeux, ce court paragraphe mériterait d'être développé ; il pourrait notamment être fait référence aux postes de « conseillers technologiques », financés dans le cadre du CPER, et à l'activité des CRITT. A l'inverse, on peut s'interroger sur la pertinence d'une proposition relative à la formation des cadres territoriaux dans le schéma, qui ne relève, à l'évidence, pas de cette problématique.

2. Amplifier l'ouverture internationale et le rayonnement de l'Alsace.

Consciente de l'internationalisation de l'économie, la Région entend développer une politique fondée sur la coopération transfrontalière et internationale, la présence auprès des institutions communautaires et la prospection économique à l'étranger. Notons que l'échelle du Rhin supérieur semble privilégiée alors que le partenariat noué entre les régions françaises du Grand Est n'est pas cité (il permettrait pourtant d'assurer une meilleure représentation à Bruxelles, voire d'amplifier la prospection à l'étranger ou notre présence sur certains salons internationaux). De plus, d'autres partenariats internationaux pourraient être valorisés. Enfin, il convient de préciser que l'élargissement souhaitable du rôle du Bureau Alsace ne pourra être envisagé par la seule Région.

Par ailleurs, la compétitivité internationale de l'Alsace passera nécessairement par le multilinguisme : l'importance des langues étrangères, notamment l'allemand et l'anglais, pourrait être promue auprès des entreprises, dirigeants et salariés (rappelons, en outre, le potentiel d'enseignement de l'université Marc Bloch !).

2.1. Mailler les actions de promotion avec celles des grandes régions européennes.

La création d'une cellule « Europe » pour la recherche alsacienne est d'ores et déjà identifiée comme un enjeu majeur dans la perspective du 7^{ème} Programme Cadre Recherche et Développement (PCRD) ; des réflexions sont en cours (elles associent le Bureau Alsace, qui cette fois n'est pas cité, et pourraient également solliciter la Fondation Européenne de la Science). On peut s'interroger sur la mention du soutien apporté à la candidature strasbourgeoise pour accueillir le Conseil Européen de la Recherche : ce nouvel outil proposé par la Commission Européenne ne s'adresse qu'à la recherche fondamentale. Signalons qu'au rang des partenaires impliqués dans des coopérations transfrontalières figure ICONOVAL (alors que l'association n'a, à ce jour, aucune perspective concrète de collaboration) mais pas REALISE (réseau franco-allemand de recherche en environnement).

De nombreuses initiatives ont été prises pour conforter l'attractivité des universités alsaciennes. Citons notamment la politique d'attractivité de jeunes enseignants chercheurs mise en place par l'ULP, l'accompagnement local des chaires d'excellence du Ministère de la Recherche, l'accueil des chercheurs étrangers (coordonné par la Fondation Nationale Alfred Kastler), l'installation sur le campus mulhousien de la Société Européenne de Physique (EPS). Proposée par le Pr OURISSON, la création de chaires d'excellence locales associe tous les partenaires (réflexions en cours).

2.2. Accentuer les coopérations transfrontalières.

Il est proposé de mettre en place des « services binationaux » et d'organiser des formations croisées ; or, il n'est fait mention ni du potentiel (unique en France) d'enseignement des langues de l'Université Marc Bloch, ni des partenariats d'ores et déjà à l'œuvre (en particulier des formations bi- voire tri nationales, notamment les formations tri nationales associant l'UHA, la Fachhochschule Beider Basel et Berufshochschule Lörrach). Si l'initiative est originale, il conviendrait sans doute d'y associer les compétences locales. Par ailleurs, il faut souligner la proposition de constituer une « région métropolitaine à l'échelle du Rhin supérieur » qui pourrait se décliner en Université du Rhin Supérieur associant les potentiels des Universités de Karlsruhe, Strasbourg, Freiburg, Haute Alsace et Basel.

Le chapitre sur la logistique, dont la dimension internationale est importante, apparaît comparativement à d'autres, particulièrement détaillé : état des lieux (même si l'étude BUCK date de 1999 et qu'aucun chiffre n'est présenté), enjeux (sous la forme d'une succession de questions), et un choix stratégique mis en avant, celui de la « logistique fine ». Conduites dans un secteur pour lequel l'Alsace bénéficie d'avantages géographiques certains, ces réflexions demandent à être articulées avec les schémas départementaux des ZA et le développement de l'intermodalité.

Par ailleurs, la perception des enjeux pour l'Alsace, du développement de territoires transfrontaliers et de la valorisation des potentialités de développement offertes paraissent sous-estimés (le Haut-Rhin a conduit une étude approfondie sur l'agglomération trinationale de Bâle, des réflexions sont en cours dans le cadre de l'Eurodistrict et de PAMINA...) ; il y a lieu de préciser que les cibles seront sans doute davantage les PME/PMI que les grandes entreprises internationales

2.3. Soutenir l'organisation d'évènements internationaux.

Pour partie, le développement touristique régional pourra en effet s'appuyer sur l'organisation d'évènements internationaux. La thématique européenne constitue, de façon naturelle, un axe à investir (peut-être en réponse aux appels à projets de l'UE plutôt qu'en lançant un appel pour l'organisation d'un tel évènement). Les principaux domaines de compétences de la recherche locale fourniront effectivement d'excellentes thématiques et la coopération transfrontalière participera à la réussite de ces manifestations ; dans ce cadre, l'arrêt programmé de NANOFAIR peut être regretté !

Enfin, soulignons que, plus largement, le tourisme contribue au rayonnement de l'Alsace et de Strasbourg (et inversement) : le SRDE gagnerait donc à aborder, plus finement, les problématiques de ce secteur. En s'appuyant sur la stratégie globale adoptée (schéma régional), des coopérations restent en effet à construire.

2.4. Redéfinir l'action collective en faveur de l'accueil d'entreprises extérieures.

Le rapprochement engagé des dispositifs de prospection à l'étranger doit être mené à son terme. Par ailleurs, une réflexion à l'échelle du Rhin supérieur (de Bâle à Karlsruhe) est sans doute pertinente. Enfin, deux points complémentaires pourraient être soulignés :

- l'action particulière à conduire en soutien des pôles de compétitivité régionaux (stratégie de « promotion » des pôles, coordination de l'action de chacun des partenaires...)
- le rôle de la Maison de l'Alsace à Paris dans ce dispositif global, aussi bien en direction d'entreprises franciliennes qu'internationales, et l'engagement éventuel de nouveaux partenaires (Région, Chambres consulaires...); soulignons que la concrétisation du TGV Est Européen accentuera encore le potentiel de la MAP.

2.5. Accompagner les entreprises sur les marchés émergents.

L'état des lieux présenté complète le diagnostic introductif mais demande sans doute à être relativisé au regard du poids de la sous-traitance et des capitaux étrangers en Alsace. Il est proposé d'améliorer les outils disponibles : actions individuelles et collectives de soutien des exportateurs, création d'un guide de l'exportateur, mise en cohérence des actions au sein d'Alsace International, création d'une nouvelle aide... Il pourrait en outre être suggéré de mobiliser d'autres réseaux à l'étranger (notamment les réseaux bancaires...).

3. Faire progresser « toute l'Alsace ».

Ce chapitre aborde la solidarité territoriale, la formation professionnelle, l'économie sociale et le développement durable.

3.1. Adapter les interventions aux territoires.

Après quelques considérations générales sur les facteurs d'attractivité économique des territoires, la nécessité d'une adéquation étroite entre territoires et formations est rappelée ; en particulier, il est souhaité que l'enseignement supérieur professionnel se territorialise ; aucune proposition concrète n'est cependant avancée.

Les Départements semblent exclus. Cette mise à l'écart ne paraît pas du tout correspondre à son positionnement et à ses objectifs en matière d'animation économique des territoires et de relations globales avec eux.

En effet, le schéma proposé envisage une approche par pays qui prendrait la forme de stratégies locales de développement économique (de façon à alimenter les « contrat de pays »). Acteurs de proximité, les Départements souhaitent que soit rétablie la relation privilégiée nouée avec les Communautés de Communes en matière d'aménagement économique du territoire. En outre, les politiques conduites à l'échelle départementale (schéma des ZA et plates-formes) mériteraient d'être rappelées.

Chacun des 10 pays (+ 2 CA + CUS) que compte l'Alsace serait doté d'un Conseil de Développement qui pourrait être investi de missions d'observation et de veille. Une telle initiative est pour le moins curieuse. Une cellule de veille existe au niveau régional (observatoire régional des mutations économiques). Multiplier ce type de dispositif ne peut qu'engendrer une déperdition d'énergie et brouiller le dispositif.

Les éléments suivants (3.1.3, structuration des pôles de compétences...) ont, pour partie, déjà été abordés.

3.2. Adapter la formation professionnelle.

Le rappel des orientations du schéma régional de l'éducation et de la formation mériterait sans doute d'être mieux intégré à l'ambition globale ; au regard des enjeux de la « formation tout au long de la vie », ce volet pourrait être précisé.

Les Départements seront particulièrement attentifs à l'adaptation des dispositifs de formation aux spécificités des publics en insertion (adaptation des contenus et des modalités de formation des bénéficiaires de minimaux sociaux et/ou d'emplois aidés).

Par ailleurs, en réponse à l'élargissement du spectre de recrutement de la main-d'œuvre depuis quelques années (en particulier en Suisse), il y a lieu de mentionner le nécessaire développement des formations techniques et supérieures en direction des travailleurs frontaliers.

3.3. Soutenir l'économie sociale et solidaire.

Si la qualité du diagnostic et des propositions peut être soulignée, l'articulation avec les politiques départementales (en particulier en matière d'accès à l'emploi des Rmistés ou dans le cadre de la mise en place du RMA) pourrait apporter un complément utile. Une mise en réseau du soutien au développement de l'économie sociale et solidaire en Alsace constituerait une réelle avancée.

Comme cela a déjà été rappelé, l'attention portée par les Départements à l'insertion dépasse, dans une large part, le cadre de l'ESS ; dans les domaines liés à l'action sociale, de nombreux partenariats restent à construire.

3.4. Donner la priorité au développement durable.

Le développement durable voit ici son acceptation limitée à la préservation de l'environnement, les exigences économiques et sociales étant, le plus souvent, ignorées. De façon générale, les réflexions sur la gestion de l'énergie (notamment dans la production industrielle) et sur l'intégration des personnels en insertion ou handicapés mériteraient d'être approfondies.

Dans le domaine de « l'efficacité énergétique », une nouveauté importante pourrait accélérer significativement l'évolution du contexte : la mise en place en 2006 de « certificats d'économie d'énergie » en application de la LOE (Loi d'Orientation sur l'Energie) du 13 juillet 2005. Il conviendrait de mentionner ce dispositif qui donne une dimension économique supplémentaire aux actions dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie en créant un marché de certificats négociables commercialement.

Par ailleurs, le projet propose d'accroître la formation initiale alors même que l'université Marc Bloch envisage de créer une licence professionnelle sur le développement durable (projet qui n'est pas cité) et que l'association Eco-conseils reste en pointe sur les formations de niveau Master dans ce domaine.

La forte sensibilité de la population aux problématiques de l'environnement est à valoriser au travers de politiques innovantes de promotion des technologies propres et économes de ressources, qui peuvent être créatrices d'emplois (les bioénergies en particulier). A l'inverse, il faut souligner que cette sensibilité a également pour effets de créer de fortes contraintes sur la conduite des projets d'infrastructures.

Il serait utile de s'interroger sur la mention des actions de sensibilisation à l'environnement conduites dans les écoles (pourquoi les mentionner dans le SRDE et pourquoi se limiter aux démarches dans les écoles ?).

Signalons que de nombreux « guides de bonnes pratiques » existent d'ores et déjà, que la prise en compte de critères qualitatifs dans la création des ZA a déjà été évoquée partiellement.

Il peut être regretté que l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les dispositifs d'aides aux entreprises ne soit pas envisagée.

Enfin, rappelons que, parmi les forces et faiblesses de l'Alsace, figure la vitalité démographique : celle-ci ne peut être absente d'une approche en termes de développement durable. Elle conditionne, en effet, la nature et la portée des politiques à conduire en matière d'infrastructures. Une des conséquences de ce dynamisme est que la mobilité ne va pas diminuer et que la demande de transport de toute nature continuera de croître.

4. Faire partager une vision collective de l'Alsace.

Après un nouvel appel à la mise en réseau des acteurs, ce dernier chapitre propose de renforcer l'image internationale de l'Alsace (notamment à travers la mise en place d'un label de qualité) et aborde la « gouvernance » de l'action économique régionale.

L'esprit de la loi du 13 août 2004 visait à encourager l'harmonisation et la convergence des politiques locales, sous la coordination de la Région. Le SRDE devra concrétiser cette ambition de lisibilité et de cohérence globale. Or, les propositions avancées concernent, pour la plupart, la mise en place de relations bilatérales (contractualisation entre la Région et différents partenaires institutionnels), conventionnements utiles mais probablement insuffisants.

Par ailleurs, la structure de « suivi et d'accompagnement du SRDE » mériterait sans doute d'être renforcée ; chargée de la mise en œuvre du SRDE mais aussi d'une réflexion prospective collective, ce groupe institutionnel (conférence régionale, forum, comité...) pourrait tenir une séance plénière annuelle et s'appuyer sur des réunions opérationnelles plus régulières (l'observatoire des mutations économiques pourrait être intégré à ces échanges).

En outre, les modalités d'évaluation doivent être précisées ; cet exercice sera rendu difficile par l'absence d'objectif chiffré dans le schéma proposé.

La 3^{ème} et dernière partie du projet de schéma est consacrée au recensement des aides économiques en Alsace. En conclusion est abordée la nécessité d'accroître la lisibilité du dispositif global (clarification des attributions, remembrement d'aides, modalités d'accompagnement des entreprises, transfert des aides de l'Etat...).

Une mise à plat intégrale s'impose en effet. Cette démarche évaluative devra permettre de concevoir des dispositifs d'aide économique adaptés à la situation économique actuelle et à la stratégie économique partagée par les collectivités alsaciennes. L'examen de la complémentarité ou de la redondance des aides des différents intervenants publics contribuera au bon usage des deniers publics. Dans cette perspective, des propositions sont avancées (aides « directes » attribuées par la Région, soutien à l'immobilier par les Départements...) mais doivent encore être précisées (notamment pour ce qui concerne l'aménagement des zones d'activités ou le financement d'organismes de développement économiques). Les évolutions des spécificités du tissu économique local et les contraintes imposées par l'Union Européenne devront également être prises en compte dans ces réflexions sur l'efficacité des outils particuliers et du dispositif global.

Dans ce cadre, il faut ici souligner la volonté de la Région de refondre ses dispositifs et de privilégier une démarche d'ingénierie et d'accompagnement de projet.

Plus généralement, une présentation, non plus en termes de moyens mis en œuvre, mais en termes d'objectifs des politiques publiques serait sans doute plus conforme à la nouvelle approche de modernisation de l'action publique, telle qu'elle est désormais préconisée, au niveau de l'Etat, au travers de la LOLF (loi organique relative aux lois des finances). L'approche par objectifs présente en effet l'avantage de permettre une justification des dépenses, en amont et une évaluation de l'efficacité des mesures prises en aval.

Conclusion

Si, pour l'essentiel, les priorités des collectivités sont largement partagées (attractivité, innovation, rayonnement international,...) chacun des partenaires porte une attention particulière à différents volets de la stratégie économique globale.

Sur la base de leur position commune arrêtée à la fin de l'année 2005, les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin souhaitent que des réflexions approfondies, les associant pleinement, soient engagées dans plusieurs domaines :

➤ La relation avec les territoires, l'offre foncière et l'immobilier d'entreprise

Les collectivités doivent engager une réflexion sur le foncier économique, sa qualité, sa localisation géographique et son rôle de péréquation financière entre collectivités de base. Les Départements tiennent en particulier à souligner le rôle premier des Communautés de Communes et l'importance, pour l'attractivité du territoire, de la qualité et l'animation des zones d'activités (cahiers des charges pour l'aménagement, réflexions sur la gestion et la commercialisation, mise en place de services collectifs innovants...).

Par ailleurs, les friches industrielles, minières et militaires méritent une attention particulière. Enfin, l'évolution d'Alsabail (ouverture du capital à la Région et adaptation aux nouveaux besoins des entreprises) est aujourd'hui souhaitable

L'équilibre des territoires, et l'équité de traitement entre territoires, dépendent d'une politique ambitieuse dans ces domaines.

➤ L'insertion par l'économie.

La précarité et l'exclusion économique, liées à la situation économique dégradée, sont connues. Les Départements font face, dans le cadre de leurs compétences assumées pleinement, à une situation unique : RMI, RMA, contrat d'avenir, handicap....

A ce titre, les Départements souhaitent trouver un réel partenariat constructif avec la Région dans le domaine de l'insertion par l'économie, élément essentiel de l'équité et de l'équilibre de l'Alsace. En particulier, des initiatives pourraient être prises pour adapter l'offre de formation, renforcer les aides au recrutement de personnes en insertion, renouveler les relations des collectivités avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire...

➤ Une étude de positionnement international et l'évolution des Comités d'expansion économique

L'Alsace, pour maintenir son attractivité et son rayonnement à l'international, doit pouvoir se confronter à la concurrence internationale. Dans un monde ouvert, il semble opportun de comparer l'espace économique alsacien (et par extension celui du Rhin Supérieur) à d'autres régions européennes ou occidentales. Il convient, dans le cadre d'un bench marking, de développer le diagnostic sur nos forces et faiblesses dans une concurrence européenne et mondiale.

Sur la base de cette étude comparative, une stratégie internationale offensive pourrait se décliner dans un cadre renouvelé (les Départements rappellent leur soutien à la démarche de rapprochement des structures de promotion internationale tel qu'initié par l'étude Katalyse).

➤ Les pôles de compétitivité et la diffusion de l'innovation

L'Alsace bénéficie, à ce jour, de trois pôles de compétitivité (Innovations thérapeutiques, Véhicule du Futur, Fibres Naturelles du Grand Est). Ceci constitue la preuve du dynamisme économique et du potentiel d'innovation de l'Alsace. Il importe cependant que la gouvernance et le soutien aux projets de ces pôles soient assurés de manière coordonnée par les collectivités alsaciennes.

Par ailleurs, dès aujourd'hui, une réflexion active sur la constitution d'autres pôles régionaux, supra régionaux, voire du Rhin Supérieur mérite d'être engagée avec l'ensemble des partenaires. Une stratégie « Rhin Supérieur » pourrait, à ce titre, se révéler pertinente.

Plus largement, les collectivités se doivent de contribuer à la compétitivité et au renouvellement du tissu économique alsacien en facilitant la diffusion de l'innovation, vecteur essentiel du développement. Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin expriment leur forte volonté de poursuivre leur contribution à la valorisation et la diffusion territoriale de l'innovation. Les CRITT, RTA, les cellules de valorisation des Universités et autres initiatives de transfert et de diffusion de technologies innovantes méritent d'être encouragés et soutenus. Porteuse d'une réelle ambition régionale, une réflexion globale devra être conduite pour mieux répondre aux besoins des entreprises.

➤ La Maison de l'Alsace et le tourisme

La réhabilitation de la Maison de l'Alsace à Paris, propriété des deux Départements, constitue une opportunité pour définir un nouveau partenariat entre toutes les parties intéressées par cet outil exceptionnel (en particulier dans la perspective de l'arrivée des TGV en Alsace). Les Départements encouragent et appellent de leurs vœux ce partenariat (notamment avec la Région) qui dépasse le strict champ de la promotion touristique.

Activité économique à part entière, le tourisme mérite une attention particulière des deux Départements et de la Région. En pleine mutation, du fait des comportements de la clientèle, de l'attractivité d'autres destinations, d'un certain vieillissement du produit « Alsace », de l'arrivée des TGV et de la desserte aérienne low-cost, le tourisme mérite, avant qu'une crise majeure ne l'affecte, une réelle anticipation et adaptation aux marchés à venir. Au-delà du schéma régional, il paraît essentiel de mener une réelle concertation entre les différents partenaires institutionnels du développement touristique pour une meilleure coordination des interventions et une clarification de la répartition des compétences, particulièrement au niveau des territoires et de leur animation.

➤ De nouvelles formes de gouvernance et une analyse critique des dispositifs d'aide économique des trois collectivités avec la concrétisation de pistes de remembrement

Au regard des enjeux auxquels l'économie alsacienne aura à faire face dans les prochaines années, il apparaît aux Départements que les modalités de « gouvernance » de l'action économique locale demandent à être confortées. Outre la perspective d'un conventionnement et la création d'une instance institutionnelle de suivi, il peut notamment être proposé d'instaurer des rencontres techniques plus régulières afin de renforcer encore la concertation entre les partenaires.

Les dispositifs d'aide économique aux entreprises et aux collectivités de la Région et des deux Départements sont complexes. Une mise à plat intégrale s'impose. Elle doit permettre à chaque collectivité (individuellement et ensemble) de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de chaque aide.

Outre une clarification du dispositif global, cette démarche, nécessairement évaluative, doit intégrer les contraintes réglementaires européennes et permettre de concevoir des dispositifs d'aide économique adaptés à la situation économique actuelle et à la stratégie économique partagée par les trois collectivités majeures d'Alsace.



Conseil Général
Haut-Rhin

Projet de Schéma Régional de
Développement Economique

Contribution des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Jeudi 2 mars 2006

Projet de S.R.D.E. – diagnostic, **Analyse des Départements**

Si le diagnostic peut, globalement, être partagé, des compléments pourraient être apportés :

- **L’approche démographique** : la jeunesse relative de la population alsacienne et la croissance de la population active ne doivent pas masquer l’impact du vieillissement de la population.
- **Le rôle particulier des agglomérations** : le développement économique alsacien s’appuie, en partie, sur le dynamisme des métropoles.



Projet de S.R.D.E. – diagnostic, **Analyse des Départements**

- **L'analyse territoriale** : les spécificités des territoires doivent être soulignées (milieu rural, zones urbaines en difficulté...).
- **L'évaluation des dispositifs d'aides** : une analyse critique devra compléter le recensement réalisé.

Projet de S.R.D.E. – objectifs, Analyse des Départements

Certains points mériteraient d’être accentués :

- **Les infrastructures** : le rôle majeur de l’accessibilité dans les décisions d’implantation des entreprises et l’action des Départements (desserte routière, haut-débit...) doivent être soulignés.
- **La formation professionnelle** : enjeu fondamental pour l’Alsace, la qualification de la main d’œuvre est à placer au cœur de la stratégie économique.

Projet de S.R.D.E. – objectifs, Analyse des Départements

- **La diffusion de l'innovation** : en appui de projets en cours, des initiatives ambitieuses doivent être envisagées.
- **L'agriculture** : le projet de schéma n'évoque que partiellement les évolutions structurelles que connaîtra, dans les prochaines années, l'économie agricole et agro-alimentaire.



Projet de S.R.D.E. – objectifs, **Analyse des Départements**

- **Le tourisme** : dans le prolongement du schéma régional du tourisme, des partenariats concrets doivent désormais être bâtis.
- **Les conditions de partenariat et de mise en œuvre du Schéma** : le projet de schéma doit ouvrir la voie à une stratégie concertée et un travail technique commun.

Projet de S.R.D.E. – Contribution des Départements

Des priorités partagées dans l'ensemble mais
des stratégies départementales à mieux prendre
en compte :

- Les politiques sociales départementales
- Des relations de proximité avec les territoires
renouvelées et amplifiées
- Un pilotage concerté de la stratégie économique

Projet de S.R.D.E. – Contribution des Départements

Une attention plus forte aux publics en insertion :

- rôle des Départements dans le cadre de la loi de cohésion sociale (renforcement des liens avec l'économie locale et de l'accompagnement vers l'emploi)
- partenariats à développer (formation, dispositifs d'aides adaptés...)

Projet de S.R.D.E. – Contribution des Départements

Une meilleure prise en compte des territoires :

- les Départements, acteurs de proximité, souhaitent une meilleure intégration des spécificités locales
- le rôle des CG dans l'aménagement économique du territoire doit être rappelé
- les Départements sont particulièrement attentifs aux activités économiques ancrées localement (tourisme, artisanat, agriculture)

Projet de S.R.D.E. – Contribution des Départements

Le pilotage de la stratégie économique :

- nécessité d'une action forte, lisible, basée sur des priorités partagées et ouverte à l'évolution de certains « outils » (comités d'expansion, Alsabail, MAP...)
- Gouvernance à renforcer : comité institutionnel de pilotage et échanges techniques réguliers

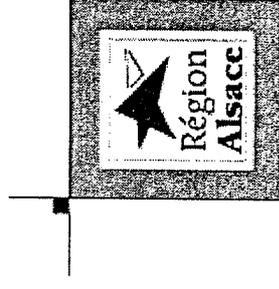
Projet de S.R.D.E. – Contribution des Départements

Dans le domaine des aides aux entreprises, il est désormais nécessaire de dépasser le strict recensement des 153 dispositifs et :

- **d'évaluer « l'effet levier » des outils existants**
- **d'adapter, voire de mutualiser, certains dispositifs**
- **d'envisager un conventionnement précisant le cadre stratégique global et la répartition des interventions.**

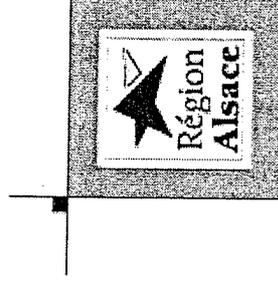
Projet de Schéma Régional de Développement Economique

Pour une Alsace entrepreneuriale, ouverte et solidaire



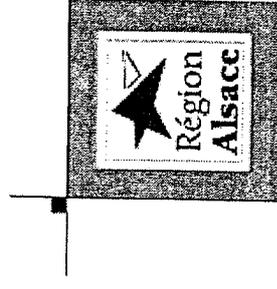
La Structure du projet alsacien :

- Introduction
- Diagnostic de l'économie alsacienne
- Objectifs opérationnels du Schéma
- Recensement des aides économiques
- Annexes



Le Schéma doit répondre à des enjeux :

- Donner plus de lisibilité à l'action publique,
- Fixer des ambitions:
 - bâtir la compétitivité sur l'innovation et la R&D
 - Initier et soutenir les filières, pôles d'excellence régionaux,
 - Renforcer l'ouverture de la région à l'international,
 - Faire progresser toute l'Alsace,
- Améliorer la programmation et l'évaluation des actions économiques



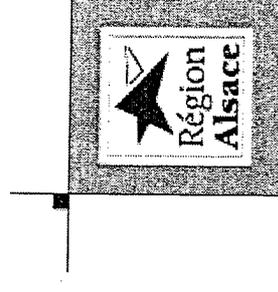
I – Le diagnostic

Des évolutions préoccupantes :

- un chômage en progression forte depuis 2001, de multiples restructurations industrielles et des créations d'activités nouvelles encore trop peu nombreuses.

Des faiblesses structurelles à pallier :

- une industrie manufacturière en mutation
- une moindre compétitivité dans un monde globalisé
- un développement largement tributaire de l'extérieur
- la dépendance envers des économies suisses et allemandes affaiblies
- des services aux entreprises insuffisamment développés et trop concentrés

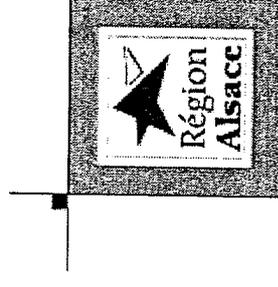


Des atouts spécifiques :

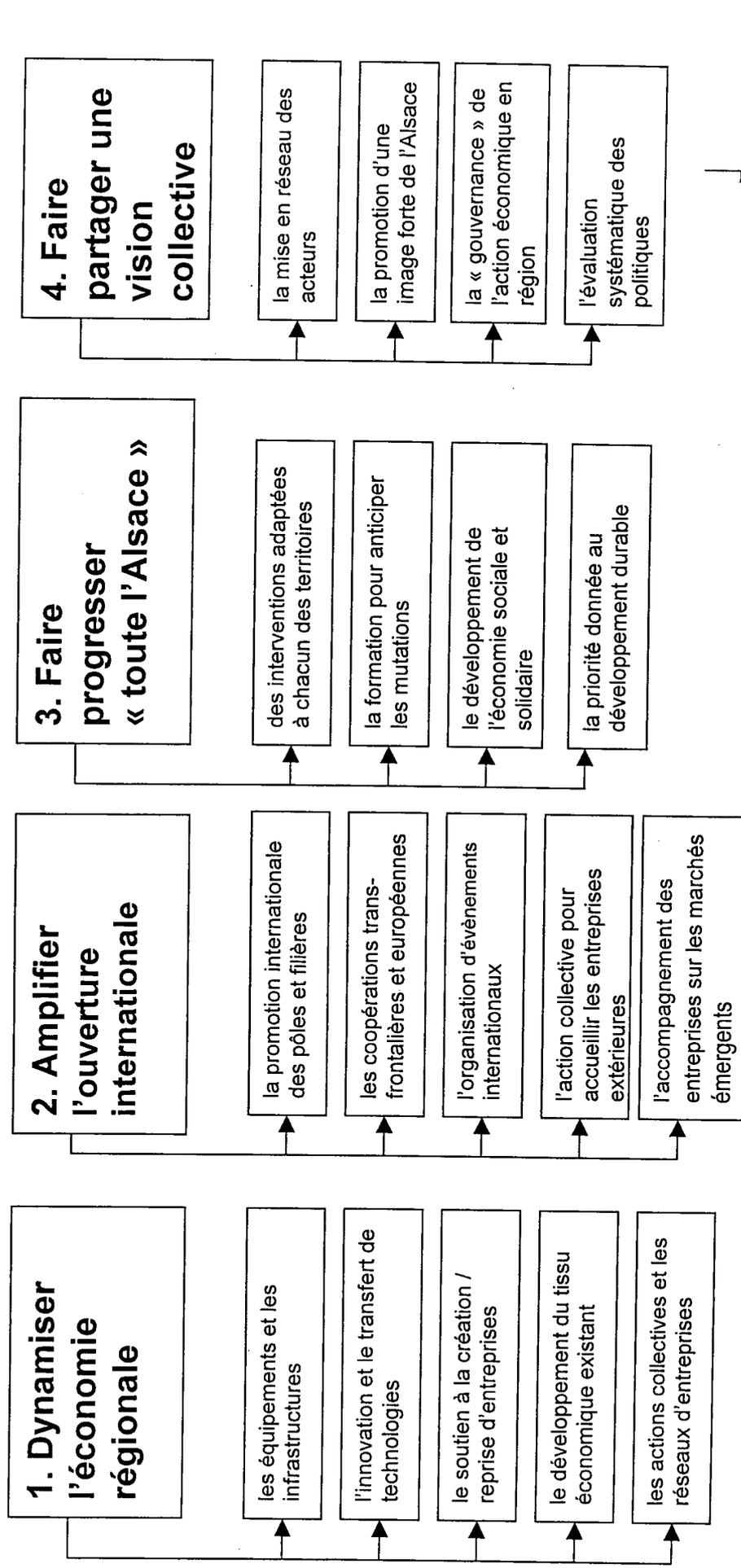
- une position géographique favorable, ancrée dans l'Europe
- une population plus jeune que celle de ses voisins
- un enseignement supérieur et une recherche de très haut niveau
- une forte capacité exportatrice

Des dynamiques nouvelles :

- la constitution de filières, pôles et réseaux d'entreprises
- la mobilisation des territoires sur la question de leur développement économique
- un potentiel d'accueil d'instances internationales
- le développement durable



II – Les objectifs du SRDE



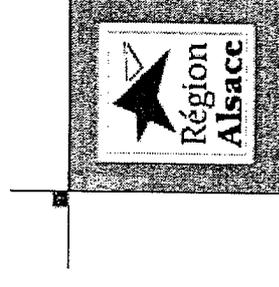
III – Le recensement des aides économiques

Les aides individuelles aux entreprises :

- en 2004, 75 M € au travers de près de 7.000 aides individuelles
- surtout des aides à l'investissement matériel,
- suivies par des aides à l'emploi, à l'innovation et à la création

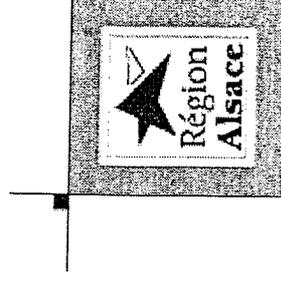
Les soutiens aux organismes de développement économique :

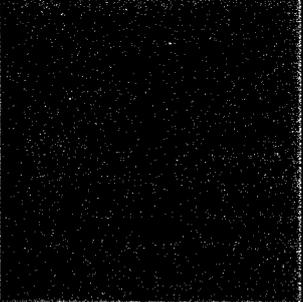
- 60 organismes soutenus
- chaque collectivité anime sa propre « galaxie » d'organismes
- les financements croisés sont malgré tout fréquents



Les Priorités opérationnelles

- Simplifier nos interventions auprès des entreprises,
- Organiser la complémentarité de nos actions avec les autres acteurs de l'économie régionale,
- Mettre en œuvre une évaluation des actions au profit des entreprises.





*Projet de Schéma Régional de
Développement Economique*

Pour une Alsace entreprenante,
ouverte et solidaire

www.region-alsace.fr

Direction du Développement Economique



Projet de Schéma Régional
de Développement
Economique

**Pour une Alsace
entrepreneante,
ouverte et solidaire**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	05
I - FORCES ET FAIBLESSES DE L'ECONOMIE ALSACIENNE	09
1. Des évolutions préoccupantes	09
2. Et des faiblesses structurelles à combler	11
3. Qui ne doivent pas masquer les atouts spécifiques dont bénéficie l'Alsace et qui sont autant d'avantages décisifs en terme d'attractivité et de compétitivité	15
4. Les dynamiques nouvelles qui s'affirment aujourd'hui et qui doivent être confortées et développées	19
II - LES OBJECTIFS DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	22
1. Dynamiser l'économie régionale	24
1.1. Doter l'Alsace des équipements et infrastructures modernes	24
1.2. Soutenir l'innovation et élever les compétences technologiques des entreprises régionales	30
1.3. Conforter et amplifier les interventions au profit des créations et reprises d'entreprises, garantes du renouvellement du tissu économique alsacien	33
1.4. Accompagner le développement du tissu économique dans toutes ses composantes	36
et anticiper ses mutations	
1.5. Impulser des stratégies et des actions collectives dans le cadre de pôles, filières ou réseaux d'entreprises	42
2. Amplifier l'ouverture internationale et le rayonnement européen de l'Alsace.....	45
2.1. Mailler nos actions de promotion des pôles et filières avec celles des grandes régions européennes.....	46
2.2. Accentuer les coopérations transfrontalières et européennes	47
2.3. Soutenir l'organisation d'évènements d'envergure nationale, européenne, voire internationale (congrès, salons) en Alsace	49
2.4. Redéfinir l'action collective en faveur de l'accueil des entreprises extérieures en région	50
2.5. Accentuer les efforts d'accompagnement des entreprises régionales sur les marchés émergents (PECO, Chine, Inde)	50
3. Faire progresser « toute l'Alsace »	53
3.1. En adaptant nos interventions aux enjeux de chacun des territoires qui composent l'Alsace	53
3.2. En adaptant la formation professionnelle aux mutations économiques	57
3.3. En soutenant le développement de l'économie sociale et solidaire.....	58
3.4. En donnant la priorité au développement durable de l'économie	62
4. Faire partager une vision collective solidaire et dynamique de l'Alsace	66
4.1. Favoriser la mise en réseau des acteurs (entreprises, prestataires de services, centres de recherches, universités, collectivités) dans une optique de fertilisation croisée	66
4.2. Promouvoir une image forte de l'Alsace, une économie basée sur le savoir, l'excellence, l'ouverture vers l'extérieur et le respect de l'environnement	66
4.3. Mettre en place une véritable « gouvernance » de l'action économique en région	68
4.4. Assurer un suivi et une évaluation systématiques des actions	70
III - RECENSEMENT DES AIDES ECONOMIQUES EN REGION ALSACE	71
1. Délimitation du champ de l'enquête	71
2. Les aides individuelles aux entreprises	71
2.1. Les aides à la création - reprise d'entreprise	75
2.2. Les aides au conseil et à l'investissement immatériel	79
2.3. Les aides à l'emploi	81
2.4. Les aides à l'internationalisation des entreprises	83
2.5. Les aides à l'investissement matériel	85
2.6. Les aides à l'innovation	87

3. Les soutiens aux organismes de développement économique	87
3.1. Les organismes soutenus par la Région	88
3.2. Les organismes soutenus par la Caisse des Dépôts.....	89
3.3. Les organismes soutenus par le Conseil Général du Bas-Rhin	89
3.4. Les organismes soutenus par le Conseil Général du Haut-Rhin	90
3.5. Les partenariats multiples.....	90
4. Quelques pistes d'évolution.....	93
4.1. Simplifier le système d'aides et le recentrer sur les principales collectivités	94
4.2. Instaurer une concertation entre financeurs et évaluer systématiquement les politiques mises en place ..	95
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	97
LISTE DES SIGLES.....	100

INTRODUCTION

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confère aux Régions, à compter du 1^{er} janvier 2005, un rôle de coordination « des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat ».

A cette fin, l'Etat confie aux Régions qui en font la demande, et à titre expérimental pour une durée de cinq ans, le soin de procéder à l'élaboration et à l'adoption d'un « Schéma Régional de Développement Economique ». Elaboré en concertation avec les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et les Chambres consulaires notamment, ce schéma « définit les orientations stratégiques de la région en matière économique, vise à promouvoir un développement économique équilibré de la région, à développer l'attractivité de son territoire et à prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région ».

La réalisation du schéma permet à la Région d'être compétente, par délégation de l'Etat, pour attribuer un certain nombre d'aides mises en œuvre par celui-ci au profit des entreprises.

Lors de sa séance plénière de décembre 2004, le Conseil Régional d'Alsace, qui par ailleurs a déjà fortement renforcé et renouvelé son action, a décidé de se porter candidat à une telle expérimentation, estimant souhaitable, dans un contexte économique et social régional en proie depuis ces dernières années à de profondes mutations et à de graves difficultés, de s'engager dans une telle démarche.

La réalisation de ce schéma offre en effet à toute la communauté régionale l'opportunité de se mobiliser plus fortement, dans un esprit de responsabilité de cohésion et de solidarité, pour se doter d'une stratégie de développement économique et social partagée, fondée sur une vision, des valeurs, des priorités et des objectifs communs.

Elle permet ainsi aux différents acteurs de l'action économique en région, et singulièrement aux acteurs publics et parapublics, de prendre ensemble la mesure des conséquences légales des évolutions économiques et technologiques et de réfléchir conjointement, dans le respect des compétences et des missions de chacun, à des modalités d'interventions renouvelées et simplifiées, plus lisibles, davantage coordonnées, et d'instaurer entre eux des synergies et des partenariats nouveaux et féconds.

Elle donne également l'occasion de clarifier les rôles entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs du développement économique et de définir ce que l'on pourrait appeler une « gouvernance » du développement économique régional.

Cet aspect plus « institutionnel » saurait d'autant moins être négligé que la réflexion et l'action collectives s'imposent toujours davantage que ce soit, par exemple, dans le cadre des projets et des contrats de territoires, en plein essor depuis la fin des années 90 (on pense ici, entre autres, aux pays et aux agglomérations ainsi qu'à ces formes très récentes de coopération que sont les réseaux métropolitains et les eurodistricts) ou dans le cadre des réflexions stratégiques qui devront présider à l'élaboration des propositions alsaciennes au regard de la future programmation des fonds structurels européens et de la prochaine génération de Contrats de plan Etat-Région.

In fine, en dépit de l'insuffisante décentralisation à l'échelle régionale de compétences et de moyens qui contribuent à façonner la prospérité et l'avenir d'un territoire (enseignement supérieur, recherche) et par ailleurs des limites propres à l'action des collectivités, la stratégie de développement économique arrêtée par la Région sera porteuse d'une ambition commune au service de l'attractivité et de la compétitivité de l'Alsace, devra permettre aux différents acteurs intéressés de répondre individuellement ou collectivement, de manière encore plus réactive et efficace, aux enjeux auxquels est confrontée l'économie alsacienne, aux attentes et aux besoins des entreprises et des territoires et évidemment à l'aspiration légitime des Alsaciens de vivre dans une région qui leur assure les moyens de leur épanouissement personnel et professionnel.

Une stratégie qui doit être ambitieuse et exigeante, à la hauteur des enjeux économiques et sociaux qui se posent à l'Alsace

Après plusieurs décennies de réelle prospérité, l'Alsace, on le sait, se trouve confrontée, depuis ces dernières années, à de graves difficultés économiques et sociales dont les grands traits sont retracés dans le volet « diagnostic des forces et des faiblesses de la région ».

Ces difficultés, qui coïncident avec l'élargissement de l'Union européenne, la montée en puissance des pays émergents et l'accélération de l'internationalisation et de la globalisation de l'économie, résultent pour beaucoup de la concurrence à laquelle l'Alsace est tout particulièrement exposée, du fait de son caractère de région très fortement internationalisée d'une part, et de son tissu économique où l'industrie manufacturière et de production occupe une place plus importante qu'ailleurs, d'autre part.

Si elle est révélatrice de l'atténuation des avantages compétitifs habituels qui ont fait la force de l'Alsace durant des décennies, cette concurrence, notamment par rapport aux pays d'Europe Centrale et Orientale et de ces compétiteurs redoutables que sont la Chine et l'Inde, mais aussi par rapport à d'autres régions en France et en Europe de l'Ouest (on peut citer la partie orientale de l'Allemagne pour les projets de production manufacturière ou la Suisse pour les projets de technologie avancée) met particulièrement en exergue les enjeux et les défis majeurs auxquels la région doit impérativement répondre ainsi que les indispensables mutations qu'il lui faut opérer sans délais si elle veut renouer avec les voies de la prospérité et de la compétitivité :

- **donner plus de lisibilité à l'action publique.** Face à la diversité des initiatives, à la complexité des dispositifs d'intervention économiques et au grand nombre d'acteurs et d'institutions concernés des efforts doivent être engagés afin de permettre une mise en cohérence des actions en faveur des entreprises, et une rationalisation des dispositifs d'intervention ;
- **faire de l'innovation et de la recherche-développement les fers de lance de la compétitivité industrielle** alsacienne, avec le souci permanent de susciter et renforcer les relations et synergies entre la formation, la recherche, les transferts de technologies, l'économie et les entreprises afin de favoriser la présence de ce que l'on peut appeler « un environnement fertile » et savoir tirer parti, à cet égard, des orientations nouvelles qui seront prises par l'Union Européenne en matière d'aides aux entreprises, lesquelles bénéficieront en priorité aux projets en matière d'innovation, de recherche, de nouvelles technologies notamment ;
- **soutenir les actions collectives conduites par les entrepreneurs à l'illustration des démarches qui se mettent en œuvre dans le cadre pôles de compétitivité.** Les actions collectives permettent d'exploiter des gisements de compétitivité en conduisant à des mutualisations de coûts pour les entreprises qui y participent. Ces actions font preuve de leur efficacité partout en Europe, et notamment pour favoriser la mise en œuvre d'innovations, ou encore pour renforcer des secteurs d'activités soumis à forte concurrence. A cet égard, la démarche prospective engagée au sein de PETRA doit être valorisée ;
- **intégrer la diminution du poids relatif de l'emploi industriel et la tertiarisation croissante des activités créatrices d'emplois.** De toute évidence en effet, l'Alsace ne pourra maintenir un niveau d'accueil d'investissements étrangers satisfaisant que si elle s'attache à prospecter dans ces secteurs d'activités ;
- **s'affirmer** encore davantage en liaison avec l'Education Nationale **comme une région de qualification des hommes et des emplois** et se doter des moyens d'anticiper les évolutions des secteurs d'activités et les besoins futurs des entreprises ;
- et enfin, **renforcer l'ouverture à l'international de la région et se positionner dans la reconfiguration des multiples réseaux** irriguant l'Europe : réseaux de transports, réseaux de communications et de télécommunications, réseaux de pouvoirs politiques et économiques, réseaux de diffusion du savoir et de la culture.

Ainsi orientée autour de ces éléments moteurs, la stratégie régionale de développement économique doit obéir en même temps à un certain nombre de valeurs et de grands principes si elle veut atteindre sa pleine efficacité et aussi sa « durabilité » :

- le cœur de cible de la stratégie économique alsacienne doit être de **placer résolument l'Homme au centre de toutes les préoccupations et de toutes les actions**, ce qui signifie priorité à l'activité, l'insertion sociale et professionnelle, la qualification et la valorisation des compétences et des savoir-faire, l'esprit d'initiative individuelle ou collective, et de veiller à la présence sur l'ensemble du territoire alsacien d'emplois de qualité, adaptés aux mutations de l'environnement économique et social ;
- **intégrer pleinement, et dans toutes ses composantes, le principe du développement durable** : loin d'être une contrainte pour le développement économique, la mise en œuvre du principe du développement durable est, tout au contraire, le gage de ce que l'on peut appeler une « nouvelle croissance » car il donne l'assurance aux entreprises, aux territoires et aux régions qui font le choix exigeant de concilier les exigences du développement économique avec la préservation des ressources naturelles et le progrès social de gagner très sensiblement en attractivité et en compétitivité. Aussi la stratégie de développement économique de l'Alsace doit elle être intégralement envisagée, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, à l'aune de ce principe.
- **veiller à assurer l'équilibre, la solidarité et la cohésion entre toutes les composantes du territoire régional**. La stratégie régionale de développement économique ne saurait à l'évidence s'affirmer au profit des seules zones réputées les plus dynamiques et provoquer le décrochage économique et social de certains territoires, notamment ceux qui présentent des fragilités particulières (vieillesse, poches de pauvreté, dévitalisation, etc.). Elle doit tout au contraire exprimer un refus catégorique face aux mouvements quasi naturels de métropolisation et de concentration des activités, des emplois et des richesses et initier, favoriser ou renforcer une dynamique territoriale d'ensemble, fondée sur les spécificités et les projets de chacun des territoires qui composent l'Alsace. Cette volonté de veiller à la cohésion territoriale et sociale de l'Alsace est un souci constant des acteurs alsaciens qui ont toujours eu la volonté de fonder sur elle le dynamisme et la prospérité de la région, comme en attestent des documents aussi différents que le Schéma d'orientation et d'aménagement de l'Alsace de 1976 ou le « Projet Alsace 2005 » paru en 1994 qui écartent avec force le scénario d'une région éclatée, où le développement serait uniquement concentré dans les grandes villes. Est-il besoin de souligner, par ailleurs, que si les fractures territoriales et sociales sont en elles-mêmes évidemment inacceptables, elles constituent également un élément négatif et un frein pour le développement, l'attractivité et l'image d'une région dans son ensemble.
- **limiter la pression fiscale qui pèse aujourd'hui sur les agents économiques et sur l'appareil de production industriel notamment**. Le niveau et certaines modalités de prélèvements directs et indirects sur le travail et l'appareil de production sont, en France, particulièrement préoccupants au regard de la compétitivité fiscale. **De fait, le Conseil Régional doit, face à une industrie encore très manufacturière, maintenir un niveau de fiscalité adapté. Pour ce faire il lui faut répondre en priorité aux carences du marché (aides à l'innovation, économie sociale et solidaire, actions collectives, territoires fragiles, ...)**

Les principaux enjeux et principes fondateurs de la stratégie de développement économique ainsi rappelés ne vont pas sans orienter fortement le contenu que doit revêtir le schéma régional de développement économique.

Pour porter la stratégie de développement économique que l'Alsace se fixe, le schéma régional doit être non pas simplement une référence commune ou un document d'orientation mais également un instrument de mise en cohérence de l'action économique et sociale en région ainsi qu'une feuille de route à caractère très opérationnel.

Pour trouver sa pleine pertinence, l'élaboration de la stratégie régionale doit, à l'évidence, tenir le plus grand compte des différentes réflexions qui ont été ou qui sont actuellement menées en région par les différents partenaires, notamment par l'Etat et les autres collectivités territoriales, qu'il s'agisse, entre autres exemples, du Plan d'Action stratégique de l'Etat en Région Alsace, de la démarche « Hommes et Territoires » pilotée par le Département du Bas-Rhin ou du « Projet pour le Haut-Rhin » élaboré par le Conseil Général du Haut-Rhin.

Il en va, au final, de la cohérence d'ensemble de l'action, singulièrement de l'action publique, en région, de son efficacité et aussi de sa crédibilité.

S'agissant des domaines relevant de la compétence et des interventions de la collectivité régionale, le schéma fait écho et se nourrit des travaux, orientations et actions prévus, par exemple, dans le cadre du Schéma Régional de l'Education et de la Formation 2004-2009, de la stratégie de développement touristique qui vient d'être finalisée, des dossiers relatifs aux pôles de compétitivité ou encore des réflexions engagées autour de la « remise à plat » des dispositifs d'aides aux entreprises ou de l'évolution envisagée du dispositif « zone prioritaire régionale d'aménagement du territoire » (ZPRAT).

Pour être pleinement et immédiatement efficace, la stratégie de développement économique doit, quant à elle, se décliner de manière aussi concrète et opérationnelle que possible, au travers de propositions d'actions clairement identifiées et déjà précisées dans leurs modalités de mise en œuvre ainsi que dans les partenariats qu'elles nécessiteront souvent.

De telles propositions ont d'ores et déjà été formulées par les Ateliers sur le développement du potentiel économique et industriel alsacien qui se sont réunis d'octobre 2004 à janvier 2005 et ce, en matière de création, reprise et transmission d'entreprises, d'innovation, de valorisation et de transfert de technologies, de création d'activités de services aux entreprises et de synergie entre le développement économique et le développement durable. Ces propositions sont évidemment reprises dans le corps du schéma, en tant que première contribution importante à l'élaboration de la stratégie régionale.

La mise en œuvre de celle-ci sera ainsi abordée au travers des politiques et outils régionaux existants, à créer ou à modifier et des articulations, synergies et partenariats à trouver avec les autres acteurs du développement économique régional, dans le cadre de la démarche de concertation prévue par la loi préalablement à l'adoption du schéma, concertation que la Région Alsace souhaite aussi ouverte et constructive que possible.

I - FORCES ET FAIBLESSES DE L'ECONOMIE ALSACIENNE¹

La situation économique de l'Alsace apparaît aujourd'hui singulièrement contrastée. La région est en effet confrontée, depuis ces dernières années, à une mutation économique et sociale à la fois profonde et très rapide, dont les conséquences les plus visibles sont une très forte hausse du chômage et de multiples restructurations et défaillances d'entreprises industrielles sur l'ensemble du territoire.

Ces difficultés, qui font l'actualité économique, sociale et politique de notre région, ne doivent cependant pas occulter la solidité et la diversité des bases du système productif régional, les atouts spécifiques dont bénéficie l'Alsace, ainsi que la capacité des hommes, des territoires et des entreprises à s'engager dans des projets, qui sont porteurs, à terme, d'une compétitivité et d'une prospérité retrouvées de l'Alsace, ce qui doit être notre objectif commun.

L'Alsace demeure animée par une indéniable vitalité économique, qu'atteste, parmi bien d'autres éléments, le chiffre du produit intérieur brut (PIB), la région se classant, en effet, parmi les deux ou trois premières de France pour le PIB par habitant et pour le PIB par emploi.

La brève présentation qui suit, des forces et des faiblesses de l'économie alsacienne ne saurait prétendre ni à l'exhaustivité, tant est riche le sujet, ni à l'originalité, la très grande majorité des éléments évoqués ici étant déjà bien connus. Elle n'a donc pour autre ambition que de rappeler les grandes caractéristiques de l'économie régionale et, partant, de constituer un socle à partir duquel peut se mener l'élaboration du schéma régional de développement économique.

1. Des évolutions préoccupantes

Plusieurs indicateurs attestent de la gravité de la crise et de la mutation auxquelles l'Alsace est actuellement confrontée, qu'il s'agisse de la progression continue du chômage, de la baisse de l'emploi salarié, de l'affaiblissement toujours plus prononcé du secteur industriel, principalement manufacturier (réduction d'entreprises et d'emplois), ou de la faible dynamique qui sous-tend la création d'entreprises et d'emplois.

1.1. Chômage : des chiffres en augmentation constante

A la fin de février 2005, l'Alsace comptait 66 060 demandeurs d'emploi, contre 60 750 l'année précédente. Le taux de chômage de la région augmente de manière continue, à un rythme nettement plus rapide qu'au plan national (entre février 2004 et février 2005, le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de 8,7% en Alsace contre 2,1% en France).

Si la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi reste inférieure en Alsace à la moyenne nationale (45,5% contre 47,6%), l'évolution est également moins favorable dans notre région, avec une augmentation annuelle de 10% contre 2,2% pour la France durant la même période.

Traditionnellement plus élevé en proportion en Alsace que dans le reste du pays ou dans les Länder voisins (en décembre 2004, 22,4% des demandeurs d'emplois alsaciens avaient moins de 25 ans, contre 20,2% au niveau français), le taux de chômage des jeunes a encore augmenté au cours de l'année 2004 (+6% en Alsace, +2% en France), du fait notamment de la chute de l'intérim, singulièrement dans le secteur industriel.

¹ Diagnostic élaboré en juin 2005.

Ayant augmenté en Alsace de 25,4% entre février 2004 et février 2005 (contre +7,2% en France pour la même période), le chômage de longue durée concernait 18 711 personnes à fin février 2005, soit 26,9% des demandeurs d'emploi alsaciens (30,7% au niveau national). Longtemps contenu en Alsace, le phénomène atteste de la dégradation du marché du travail depuis 2002.

Au total, si le taux de chômage alsacien demeure toujours inférieur à la moyenne nationale, le différentiel se réduit rapidement (de 3,3 points en 2001, il a été ramené à 1,4 points à fin 2004). Particulièrement touchés, les bassins d'emplois de Strasbourg et de Mulhouse connaissent les taux de chômage les plus élevés de la région, proches ou dépassant la moyenne nationale. Certains quartiers de ces villes ont des taux de chômage supérieurs à 20%.

1.2. Le recul de l'emploi salarié entre 2003 et 2005

Après une croissance très forte de 4% entre décembre 1999 et décembre 2000, puis plus limitée (par exemple, +0,7% en 2001), l'emploi salarié a connu en 2003 sa première baisse depuis une dizaine d'années et a, depuis, poursuivi sa décroissance, essentiellement dans le secteur de l'industrie (4 352 emplois industriels perdus entre fin décembre 2003 et fin décembre 2004) mais également, quoique dans une moindre mesure, dans celui de la construction.

Pour être beaucoup moins préoccupante, la situation de l'emploi dans le secteur tertiaire en Alsace accuse néanmoins certaines faiblesses : si elle a connu, durant plusieurs trimestres, des hausses minimales, peinant d'ailleurs à compenser les emplois supprimés dans le secteur secondaire, l'évolution de l'emploi tertiaire a été négative au 1^{er} trimestre 2004, pour redevenir légèrement positive au cours des trois trimestres suivants.

1.3. La hausse des restructurations et des défaillances dans l'industrie

L'Alsace connaît depuis quelques années un niveau élevé restructurations et aussi, quoique dans une moindre mesure, de défaillances d'entreprises : plus de 1 000 jugements de procédures collectives ont été publiés en 2003, soit une hausse de 8,7% en un an, tous les secteurs d'activités étant affectés par ce phénomène.

Sans surprise, ce sont les entreprises industrielles qui sont plus particulièrement touchées, les défaillances ayant encore progressé de 9% dans ce secteur en 2004, entraînant d'ailleurs un solde net négatif entre créations et disparitions d'entreprises.

Ces défaillances s'expliquent certes par une conjoncture économique générale particulièrement maussade. Mais elles traduisent également, dans certains cas, sinon une amorce de désindustrialisation, du moins un certain nombre de délocalisations et de restructurations accélérées.

Conséquence de ces difficultés, l'érosion de l'emploi industriel en Alsace est importante : 11,7% des effectifs industriels ont disparu entre 1990 et 2003, l'emploi étant ramené de 175 949 à 155 314, soit une perte de plus de 20 000 postes de travail.

Ont été particulièrement frappés, les secteurs du textile (perte de 49% des effectifs entre 1999 et 2003), de l'habillement-cuir (-80%), du bois-papier (-35%), de l'édition-imprimerie (-29%) et des équipements électriques et électroniques (-18%)².

La perte des emplois industriels s'est accélérée depuis la fin de 2001 : sur les 20 000 emplois perdus depuis 1990, plus de la moitié l'ont été au cours des seules années 2002 et 2003 ; et le mouvement s'est poursuivi en 2004 et début 2005, sans qu'on puisse détecter ou prévoir la fin du processus de restructuration.

² Source : Assedic

1.4. Une dynamique de création d'entreprises qui reste fragile

En 2004, un peu moins de 7 100 entreprises ont été créées, reprises ou réactivées en Alsace, un chiffre en progression de 9% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'est opérée dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de la construction, le secteur des services ayant connu quant à lui un certain fléchissement.

Le retournement de tendance, intervenu en 2003 en Alsace comme dans le reste du pays, s'est ainsi confirmé en 2004, particulièrement pour les créations ex-nihilo (+14%), les reprises d'entreprises étant, quant à elles, en recul de 9%.

Pour encourageant qu'il soit, ce redémarrage de la création d'entreprises ne doit pas occulter le fait que le taux de création demeure nettement plus faible dans notre région que dans le reste du pays (4 créations pour 1 000 habitants en 2004 contre plus de 5 au niveau national), et ce, en dépit des nombreux dispositifs incitatifs mis en place.

Malgré une embellie récente, les créations-reprises d'établissements industriels (hors industries agro-alimentaires) représentent à peine 6% de l'ensemble des créations. Cette proportion est conforme à la moyenne nationale, mais le nombre respectable d'établissements concernés (416 en 2003) ne permet pas de conclure sur le niveau de l'indispensable renouvellement du tissu industriel régional.

Si la situation de l'industrie, notamment traditionnelle, est préoccupante, avec une disparition nette d'établissements et d'emplois sur la période 1993-2002, les services font preuve en Alsace d'un indéniable dynamisme, avec une progression du nombre des établissements nettement plus importante que dans l'ensemble de la France³.

2. Et des faiblesses structurelles à combler

2.1. Une industrie en mutation

L'Alsace se classe au 3^{ème} rang national pour le poids de l'industrie dans la valeur ajoutée régionale (28,8%), après la Haute Normandie et la Franche-Comté. Avec 59 300 € par salarié en 2001, elle occupe la 2^{ème} place nationale pour le PIB par emploi industriel.

L'industrie emploie encore près d'un salarié du secteur privé sur trois (155 314 salariés en 2003, soit 29,8% du total contre 37,6% en 1990) pour moins du quart au niveau national.

L'industrie alsacienne, - et c'est l'une des forces traditionnelles de la région comparée à des régions de mono-industrie comme la Lorraine, la Picardie ou le Nord Pas de Calais -, se distingue par sa diversité sur les plans sectoriel et géographique, les secteurs d'activités dominants étant l'agro-alimentaire, les équipements mécaniques, l'automobile et le secteur chimie-plastiques.

Si Strasbourg demeure la plus importante commune industrielle d'Alsace en nombre de salariés, l'industrie est le 1^{er} employeur dans de nombreuses communes en zone rurale, avec des taux d'activité pouvant dépasser les 40%.

Mais l'industrie alsacienne est d'abord une industrie manufacturière, ce qui l'expose très directement à la concurrence des pays à faibles coûts de main d'œuvre ainsi qu'aux délocalisations, y compris dans des secteurs avancés comme l'électro-mécanique ou l'électronique. Elle est de surcroît marquée par un faible taux d'encadrement (8% contre 10% en moyenne nationale) et un nombre encore important d'emplois non ou peu qualifiés.

³ Source : INSEE - Chiffres pour l'Alsace, sept. 05

Elle est souvent le fait d'implantations de grands groupes internationaux et se caractérise par conséquent par sa forte dépendance à l'égard des centres de décision extérieurs. En effet, 70% des centres de décision sont situés en dehors de la région, en France et à l'étranger. Elle est ainsi soumise aux choix opérés par des groupes internationaux, qui n'hésitent pas à déplacer les centres de production et de développement.

2.2. Une moindre compétitivité dans un contexte économique globalisé

La productivité de l'industrie alsacienne, qui était demeurée supérieure à la moyenne nationale jusqu'en 1997, se trouve, suite à l'érosion des marges et à la pression concurrentielle, distancée, marquant une inversion en profondeur de sa situation : avec 59 000€ par salarié en 2001, la productivité apparente du travail (c'est à dire la valeur ajoutée par salarié) se situe dans notre région en dessous des chiffres nationaux (62 000 €). Les entreprises à capitaux étrangers poussant cette valeur vers le haut, le retard relatif des P.M.I. régionales n'en est que plus flagrant. Le taux de rentabilité (résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires) se dégrade également depuis 1997 : de 8,1% en 2001, il se rapproche désormais de la moyenne nationale, qui est de 7,2%.

Cette dégradation des ratios économiques de l'industrie alsacienne est à rapprocher du niveau des salaires, qui demeure élevé, du fait de la proximité avec la Suisse et l'Allemagne. Le salaire annuel moyen net du secteur privé alsacien était ainsi de 17 362 € annuels en 1999 contre 16 599 € pour la France (hors Ile de France), ce qui situait l'Alsace au premier rang des régions de province, à égalité avec Rhône-Alpes. Ce différentiel de rémunération était plus marqué pour la population masculine (écart de 7,1% entre l'Alsace et le reste du pays) et notamment les ouvriers qualifiés (l'écart étant ici de 7,4%).

Au total, la conjugaison d'une moins bonne position concurrentielle et de salaires élevés nuit évidemment à la compétitivité de l'économie régionale, présente de surcroît dans des domaines d'activités où la concurrence internationale est forte (un tiers des effectifs industriels de l'Alsace est soumis à un fort degré d'internationalisation, ce qui représente une proportion bien supérieure à la moyenne nationale).

A cet égard, l'élargissement de l'Union européenne aux Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) constitue, à l'évidence, un facteur d'aggravation de la situation industrielle alsacienne, étant toutefois précisé d'emblée que ces pays dessinent une nouvelle géographie économique de l'Europe, à même d'offrir à terme de nouvelles perspectives de développement.

Ces pays génèrent un phénomène de concurrence d'autant plus forte que leurs coûts de main d'œuvre sont nettement inférieurs à ceux de la France, et à fortiori à ceux de l'Alsace, pour un niveau de formation et une tradition industrielle souvent acceptables.

Les activités de sous-traitance dans des secteurs comme l'automobile ou la mécanique, qui représentent une part importante de l'industrie alsacienne, sont ainsi directement menacées et de nombreuses fermetures d'usines ou restructurations s'expliquent aujourd'hui par la concurrence des PECO.

Dans l'avenir, seuls les produits à forte valeur ajoutée continueront à être fabriqués dans une région comme l'Alsace, ce qui implique un relèvement du niveau de formation et de qualification des hommes, un effort très important en matière d'innovation et de transfert de technologies ainsi que des liens plus étroits entre les entreprises et les laboratoires de recherche.

L'Alsace doit donc pallier la faiblesse de ses capacités en recherche-développement. En 1999, elle occupait le 13^{ème} rang en France pour la recherche privée, laquelle ne représentait que 0,64% du PIB alsacien, contre 1,32% en moyenne nationale. Ceci s'explique notamment par le fait que les filiales des grands groupes présents en Alsace y développent trop rarement des activités de R&D et que les entreprises alsaciennes leaders sur leur marché restent de taille modeste. Il convient toutefois de relever une progression globale des activités de R&D au sein des entreprises, quelle qu'en soit la taille.

République Française
Communauté européenne



Certificat d'immatriculation

04E519178

PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE
92/002/TERM33/DPSM/

N° Immatriculation : (A) 28E EKL 92
Date du certificat : (B) 06/04/2005
Date de 1^{re} immatriculation : (B1) 24/03/2005

(C.1) M. DEMANGE PASCAL

(C.4a) EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE
(C.4.1) 1

8 RUE CLAUDE MONNET
012 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

(D.1) PEUGEOT (D.2) (D.3) 307 (E) VF33BRFNFB3267094
 (F.1) 1870 (F.2) 1870 (F.3) 3170
 (G) 1562 (G.1) 148R
 (J) M1 (J.1) VP (J.2) AE (J.3) CABR
 (K) e2*98/14*0244*06
 (P.1) 1997 (P.2) 100 (P.3) ES (P.6) 9
 (Q) (S.1) 4 (S.2) (M.1) 86
 (U.2) 4500 (V.7) 211 (V.9)
 (Y.1) 300,00 (Y.2) (Y.3) 300,00
 (T.1) 24/03/2005 (A.1) 28BEKL 92
 (X.1) VISITE AVANT LES 24/03/2005
 (SAUP REGT. BFGC.1)



Le Sous-Préfet
Alain ZABULON

Certificat d'immatriculation - COUPON DETACHABLE

DEMANGE PASCAL

PEUGEOT

VF33BRFNFB3267094

28BEKL 92 06/04/2005



04E519178

L'Alsace est beaucoup mieux lotie s'agissant de la recherche publique (en 2002, avec 2,5% de la dépense intérieure publique, elle se situait au 7^{ème} rang des régions françaises et, avec 3% des effectifs totaux, au 8^{ème} rang). La recherche publique conduite par les grands organismes nationaux demeure toutefois trop académique et, en dépit des efforts consentis par la Région et l'ensemble de ses partenaires, trop déconnectée du tissu économique local.

2.3. Un poids conséquent des investissements étrangers dans l'économie alsacienne et un développement largement tributaire de l'extérieur

Le poids des capitaux étrangers dans les entreprises alsaciennes est particulièrement élevé et constitue, avec la forte présence d'industries à capitaux étrangers, une caractéristique du tissu industriel alsacien⁴.

Cette présence étrangère s'est renforcée au cours des années 90 : elle concernait près d'un emploi industriel sur deux en 2001, contre un emploi sur quatre en 1990.

L'importance des entreprises à capitaux étrangers se traduit par une concentration plus élevée en Alsace que dans le reste du pays: les établissements industriels y emploient en moyenne 96 salariés (69 pour la France entière) et 32% des effectifs y sont employés dans des établissements de plus de 500 salariés (contre 28% en moyenne nationale).

Les investissements étrangers ont certes permis un relatif maintien de l'emploi industriel en Alsace, générant 40% des emplois créés au cours de la décennie. Ce mouvement paraît aujourd'hui avoir atteint son plafond et les implantations étrangères, moins nombreuses, sont également de taille plus réduite.

La place des PME régionales est donc relativement réduite, et l'on peut relever la faiblesse récente du capital patrimonial alsacien qui contraste avec une tradition entrepreneuriale bien établie dans le passé.

D'une part, le taux de création d'entreprises est, avec 4 créations pour 1 000 habitants, inférieur en Alsace de 20% à la moyenne nationale, particulièrement dans le secteur industriel, freinant le fort renouvellement du tissu économique observé ailleurs⁵.

L'importance prépondérante prise par le salariat (94,3% de la population active alsacienne en 2001, contre 91% en moyenne nationale) et la faible part des effectifs employés dans les PME peuvent expliquer cette relative faiblesse de l'esprit d'entreprise.

D'autre part, en dépit d'un système financier développé, les entreprises alsaciennes peinent souvent à se développer, et à dépasser le stade de la PME familiale. Elles demeurent aussi nettement moins capitalisées que leurs homologues allemandes, et, comme ailleurs, un nombre croissant d'entre elles se font racheter par des capitaux étrangers (groupes allemands ou fonds de pension anglo-saxons). L'activité de capital risque demeure insuffisamment développée en région (elle représente moins de 1% du total national) et ce, en dépit des efforts conjoints de la Région et de la Caisse des Dépôts pour renforcer les structures spécialisées en fonds propres (SCR, FCPR).

Le tissu industriel alsacien a certes pu se renouveler pour l'essentiel grâce à des investissements extérieurs mais demeure, en dépit de sa très grande diversité, en situation de vulnérabilité.

2.4. Une dépendance encore trop forte envers une économie allemande en crise et une économie suisse affaiblie

L'Alsace entretient des relations économiques très denses avec l'Allemagne, qui accueille la grande majorité des travailleurs frontaliers alsaciens et qui est le premier partenaire du commerce extérieur alsacien (elle absorbe 30% des exportations) ainsi que le premier investisseur étranger dans notre région (45% des implantations étrangères en Alsace sont d'origine allemande).

⁴ Avec 71 700 salariés, soit 43% de l'emploi industriel (pour une moyenne nationale de 29%), les 433 entreprises industrielles à capitaux étrangers réalisaient en 2001 48% du chiffre d'affaires, 56% des investissements et 70% des exportations de l'industrie régionale.

⁵ Au début 2002, deux entreprises françaises sur cinq avaient moins de cinq années d'existence.

Si elle a, par le passé, largement bénéficié du dynamisme de l'économie allemande, l'Alsace subit, depuis quatre ans environ, les retombées de la situation de stagnation dans laquelle est entré son partenaire, situation qui semble aller en s'aggravant⁶. Ainsi, par exemple, le Land voisin du Bade Wurtemberg n'est pas épargné par les difficultés et a connu, en 2003, une croissance inférieure à la moyenne allemande.

Concrètement, les effets de cette anémie économique de l'Allemagne se traduisent pour l'Alsace par une diminution du nombre de travailleurs frontaliers⁷, un ralentissement de l'activité de sous-traitance, particulièrement dans les secteurs de l'automobile et de la mécanique, et une certaine tendance des entreprises allemandes implantées dans la région à rapatrier des activités en Allemagne afin de ne pas licencier du personnel dans leurs usines allemandes.

Si elle est moins altérée, la situation économique de la Suisse présente également, à l'heure actuelle, un certain fléchissement, susceptible de générer des effets négatifs pour l'Alsace. D'ores et déjà, l'on assiste à un reflux des travailleurs frontaliers travaillant dans ce pays, et par conséquent, à une hausse sensible des chiffres du chômage dans le sud du Haut-Rhin, singulièrement dans la région de Saint-Louis et des Trois Frontières.

2.5. Des services aux entreprises insuffisamment développés et très concentrés dans les grandes agglomérations

Le secteur des services au sens large est bien représenté en Alsace, où il s'affirme depuis ces dernières années comme la véritable locomotive en matière de création d'emplois et ce, même si sa vitalité tend parfois à s'essouffler⁸.

Avec 461 000 emplois recensés en 1999, le secteur tertiaire occupe les 2/3 des actifs alsaciens, une proportion encore inférieure à la moyenne nationale de 72 % du fait d'une tradition industrielle bien ancrée. Surtout, avec 65% de la valeur ajoutée régionale produite en 2001 dans ce secteur, l'Alsace arrive au 14^{ème} rang des 22 régions, bien loin derrière l'Ile de France où plus de 80% de la valeur ajoutée revient au tertiaire. Il faut toutefois relever qu'au début des années 90, elle n'arrivait qu'en 17^{ème} position, avec 61% de la valeur ajoutée régionale produite par les activités tertiaires. L'Alsace est ainsi la région où la valeur ajoutée du tertiaire a le plus augmenté au cours de la décennie, du fait notamment du développement des services administrés, et, dans une moindre mesure, des services aux entreprises (ceux-ci ont connu une progression de plus de 60%, largement supérieure à la moyenne des autres régions, hors Ile de France, qui est de 54%).

Comme dans la plupart des autres régions, la répartition géographique des emplois tertiaires en Alsace est très déséquilibrée, ceux-ci étant en effet concentrés pour l'essentiel dans les grands centres urbains. C'est particulièrement le cas des services aux entreprises, le plus souvent localisés dans les agglomérations et leur périphérie, et singulièrement dans l'agglomération strasbourgeoise. Les villes moyennes bénéficient, quant à elles, plutôt du « tertiaire administré ».

Plus concrètement, si le nombre d'emplois tertiaires pour 10 000 habitants est de 2 700 en moyenne régionale, il s'élève à 5 000 à Strasbourg (dont un quart dans les services aux entreprises), 4 700 à Colmar et 4 000 à Mulhouse (soit, en moyenne, 75 à 85 % des emplois dans ces territoires). Cette densité s'explique par le fait que les services aux entreprises trouvent les personnels qualifiés dont ils ont besoin dans les agglomérations, lesquelles présentent d'autres avantages, notamment la proximité avec les clients, un contexte institutionnel, économique et culturel favorable, une offre de transports diversifiée et performante, etc.

⁶ Le taux de chômage en Allemagne se situe à un niveau très élevé, qui s'élève à 12,5% en mars 2005, soit 1,6 point de plus qu'en mars 2004.

⁷ On est passé de près de 37.000 frontaliers – dont 64% d'ouvriers souvent qualifiés – employés en 1999 dans l'industrie du Pays de Bade et du Palatinat dans les secteurs de l'automobile et des équipements mécaniques, à 34.500 frontaliers au printemps 2003. Ce mouvement de retour des frontaliers pourrait se poursuivre et s'amplifier au cours des prochaines années, si la crise devait se prolonger Outre-Rhin.

⁸ cf. Chiffres pour l'Alsace - L'année économique et sociale 2004 – INSEE Alsace. Juillet 2005

Si cette concentration des services constitue un facteur d'attractivité incontestable pour les entreprises comme pour l'emploi, elle engendre de forts déséquilibres sur le territoire, y compris dans l'évolution de l'emploi industriel. Elle fragilise en tout cas la relative cohésion territoriale qui avait pu être maintenue en Alsace grâce à une offre d'emplois bien répartie sur l'ensemble du territoire. On observe par ailleurs, et plus globalement, que « si la réduction du nombre d'emplois industriels est compensée par la création d'emplois tertiaires dans le Bas-Rhin, cette compensation n'est pas suffisante pour maintenir le niveau d'emplois salariés dans le Haut-Rhin. »⁹.

Enfin, et ainsi que cela a été souligné plus haut, le poids du tertiaire dans la valeur ajoutée régionale demeure encore trop limité, ce qui laisse augurer des marges évidentes de progression.

Une observation plus fine¹⁰ du secteur des services aux entreprises en Alsace, lequel regroupe d'une part « les activités de conseil et d'assistance » incluant notamment l'administration d'entreprises, et d'autre part les activités de « services opérationnels aux entreprises », avec parmi d'autres, les activités d'intérim, fait apparaître que :

- si le secteur « conseil et assistance » a connu en Alsace une croissance plus rapide que dans les autres régions en terme de valeur ajoutée, ce développement ne s'est pas accompagné d'une croissance comparable en terme de création d'emplois. A ce constat, dont il conviendrait de rechercher les causes, s'ajoute l'observation selon laquelle l'Alsace accuse une quasi-inexistence d'emplois créés dans ce secteur par des investisseurs étrangers, à la différence des autres régions françaises ou européennes ;
- la situation est inverse s'agissant des services opérationnels aux entreprises, avec une très faible croissance de la valeur ajoutée mais en même temps une dynamique exceptionnelle de l'emploi (plus de 5 000 emplois créés entre 1990 et 1999 dans les domaines de la sécurité, du nettoyage, du conditionnement et du routage, de la manutention, etc. ce qui représente une progression de 72%, très supérieure à la moyenne française qui n'a été que de 41% au cours de la même période). Encore convient-il de noter qu'il s'agit d'emplois peu ou faiblement qualifiés, marqués par une féminisation élevée et par un recours important au temps partiel.

3. Qui ne doivent pas masquer les atouts spécifiques dont bénéficie l'Alsace et qui sont autant d'avantages décisifs en terme d'attractivité et de compétitivité

L'Alsace bénéficie d'atouts majeurs qui lui sont spécifiques, et qui tiennent, notamment, à son positionnement géographique, à son dynamisme démographique et à la jeunesse de sa population, ou encore à son « portefeuille » de spécialités, de compétences et d'activités résolument tournées vers l'international et l'Europe.

3.1. Une position géographique favorable comme « région la plus européenne de France »¹¹, et un ancrage fort au sein de l'espace du Rhin Supérieur

Située au cœur de l'Europe, et à quelques heures de nombreuses agglomérations et centres d'affaires d'Europe (Paris, Luxembourg, Bruxelles, Francfort, Düsseldorf, Munich, Lyon, Zurich, Milan, Turin notamment), l'Alsace présente l'avantage d'offrir un accès incomparable aux principaux marchés européens.

⁹ Projet d'action stratégique de l'Etat en Région Alsace – Préfecture de la région Alsace. Novembre 2004 p. 11

¹⁰ cf. « L'Alsace face au défi de la globalisation ». Agence française pour les investissements internationaux. 2003. p. 68

¹¹ Au fil de ses élargissements successifs et compte tenu de la configuration du continent, l'Europe se développe inexorablement vers l'Est. Si une bonne partie de la France, de même que l'Espagne et le Portugal se voit reléguée à la périphérie de l'Union, « l'Alsace conserve un privilège : celui d'être la région la plus orientale de France, la plus éloignée des marches océaniques du continent. Pour longtemps, encore, l'Alsace demeure au cœur de l'Europe, à défaut d'en constituer le centre » (« L'Alsace face au défi de la globalisation ». Etude réalisée par l'Agence Française pour les investissements internationaux. 2003. p.42).

Elle présente également l'immense avantage d'être à la charnière des deux principaux marchés européens que sont la France et l'Allemagne, avantage renforcé par son bilinguisme. Elle peut en effet offrir aux entreprises des pays germanophones de nombreuses facilités en terme de services aux industries, servir de tremplin pour les entreprises de pays plus lointains attirés par sa situation géographique au cœur de l'Europe. Par cercles concentriques, elle présente même une attractivité certaine pour des entreprises nord-américaines ou japonaises désireuses de travailler en Europe.

Les améliorations des dessertes aériennes et surtout ferroviaires (avec l'arrivée du T.G.V.) devraient permettre à la région de bien se positionner au cœur des principaux flux d'échanges économiques. Encore faudra-t-il veiller à ce que les flux Est-Ouest ne contournent pas la région par le nord ou par le sud.

Par ailleurs, l'initiative de la Région de réaliser une boucle régionale à haut débit, au sein de laquelle une attention particulière est portée à la desserte des zones d'activité et des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, garantira une offre de service haut débit aux entreprises, à la fois concurrentielle et d'une puissance renforcée.

L'Alsace appartient, par ailleurs, à une véritable région européenne, la Région du Rhin Supérieur, qui regroupe le Palatinat du Sud et le Bade Wurtemberg en Allemagne, et la Suisse du Nord Ouest (cantons de Bâle-Ville, Bâle Campagne, Jura, Argovie, Soleure).

La Vallée du Rhin Supérieur, qui avait été mise en évidence au début des années 90 dans la célèbre « Banane Bleue » dessinant l'axe fort de développement de l'Europe, axe reliant Londres à Turin, constitue l'une des régions les plus peuplées, les plus actives et les plus prospères de l'Europe.¹² Elle bénéficie également d'un positionnement privilégié, 80% du marché européen se trouvant à moins de cinq heures de distance.

Le seul handicap majeur du Rhin Supérieur est l'absence de grande agglomération capable de rivaliser avec Paris, Francfort ou Zürich, auquel répond la politique française de constitution de réseaux métropolitains dans lesquels sont impliquées Strasbourg et Mulhouse¹³.

La coopération transfrontalière, qui couvre de nombreux domaines (économie, enseignement supérieur, culture, tourisme, recherche, transports, environnement, urbanisme notamment) connaît actuellement des perspectives intéressantes, avec la création, entre autres, souhaitée par les Gouvernements français et allemands, d'Eurodistricts destinés à instaurer une véritable politique de développement local transfrontalier.

3.2. Son dynamisme démographique et la jeunesse de sa population distinguent nettement l'Alsace au sein d'un bassin rhénan et d'un Grand Est français qui vieillit

L'Alsace bénéficie depuis une quinzaine d'années d'une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale ; à l'excédent de naissances sur les décès traditionnellement élevé s'ajoutent des excédents migratoires significatifs.

Avec une augmentation globale de 6,8 % durant cette période (soit le double de la moyenne nationale métropolitaine), elle se classe seconde région de France, derrière le Languedoc-Roussillon (dont l'augmentation fut de 8,5%), mais à la différence de cette dernière, l'excédent migratoire en Alsace concerne plutôt des jeunes actifs.

Conséquence de ce dynamisme démographique, la région se caractérise par sa jeunesse, les moins de 25 ans représentant plus de 31% de la population totale (contre 27,9% pour le Bade Wurtemberg et 27,1 % pour la Rhénanie-Palatinat) et les adultes en âge de travailler (de 25 à 59 ans) sont particulièrement nombreux, puisqu'ils représentent un peu moins de 50% de la population (deux points au-dessus de la moyenne nationale).

Cet avantage comparatif certain devrait se prolonger dans le temps ; les prévisions opérées par l'INSEE indiquent en effet que la population alsacienne continuera de croître durant les trente prochaines années, une part toujours plus importante de cette augmentation étant due à l'apport migratoire.

¹² Cette région compte environ 5,7 millions de personnes, une population active de 2,8 millions de personnes et un PIB d'environ 120 milliards d'euros en 2002.

¹³ Voir plus loin, point 4.

En 2030, l'Alsace devrait ainsi compter 1,96 million d'habitants, soit 12% de plus qu'en 1999, un chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale¹⁴. Concrètement, l'Alsace doit se préparer à accueillir près de 200.000 habitants supplémentaires à cette échéance, ce qui représente une moyenne annuelle de 7 000 personnes supplémentaires (contre 4 400 lors de la période précédente). Il s'agit là d'une chance et d'un atout, mais également d'un véritable défi en terme d'emplois à proposer.

Les régions voisines, en revanche, devraient enregistrer des baisses de population (-10% pour la Lorraine, - 3% pour la Franche-Comté, - 4,7% pour le Bade Wurtemberg).

3.3. Une région riche en ressources humaines et en compétences

Il convient de rappeler que la région est réputée, notamment aux yeux des investisseurs étrangers, pour la qualité et le sérieux de sa main d'œuvre, héritage d'une tradition industrielle établie, qui, hier comme aujourd'hui encore, marque fortement de son empreinte l'Alsace.

L'Alsace est également renommée pour la qualité de son système d'apprentissage, qui est très développé, avec 3,7% de l'ensemble des apprentis français. Néanmoins, la grande majorité des apprentis alsaciens préparent des diplômes inférieurs au baccalauréat et abordent le marché du travail avec un faible niveau de qualification, peu favorable à des évolutions ultérieures de carrière.

Fortes des responsabilités qui sont les siennes en ce domaine, la Région Alsace a prévu, dans le cadre de son Schéma de l'Education et de la Formation pour les années 2004-2009, un certain nombre de dispositifs et d'actions destinés à élever le niveau de compétence, tant il est vrai que « les conditions ont changé : elles requièrent désormais moins de salariés de base dans les activités manufacturières et, en plus grand nombre, des hommes et des femmes formés aux meilleurs niveaux. Pour autant, il ne s'agit pas d'abandonner ce qui fait la force et l'originalité de l'Alsace, mais de s'appuyer sur cette base pour aller plus loin dans la formation première et dans la montée en qualification des actifs ».¹⁵

Il convient également d'évoquer ici le bilinguisme, autre atout de la population alsacienne, qui est particulièrement apprécié des entreprises allemandes désireuses de s'implanter en France. Compte tenu des atouts de la région dans l'apprentissage des langues, ce bilinguisme devrait évoluer vers un trilinguisme avec la diffusion de la langue anglaise.

3.4. Un potentiel de très haut niveau, reconnu au plan national, européen et international, dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche

Bénéficiant d'une réputation solidement établie en France et à l'étranger, les quatre Universités et les écoles d'ingénieurs alsaciennes présentent également l'avantage d'être fortement ouvertes à l'international.

Ceci est illustré, notamment, par le regroupement depuis 1989 des quatre universités avec les Universités de Fribourg, et Karlsruhe et Bâle au sein d'une association transfrontalière, la Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur (EUCOR), qui rassemble plus de 100.000 étudiants et 10.000 enseignants et chercheurs et qui dessine un espace européen universitaire pluriculturel et polycentrique.

L'Alsace est également un pôle de recherche académique innovant, mondialement reconnu, et qui se fonde sur une diversité de structures de recherche dotées d'un très haut niveau de compétitivité internationale.

« Selon le Rapport OST 2004, la position de l'Alsace dans le classement des régions françaises va de la 2^{ème} à la 9^{ème} place suivant l'indicateur retenu (budget, nombre de chercheurs, de publications, etc.). Son niveau scientifique est généralement très supérieur au poids relatif de l'Alsace dans l'économie nationale.

¹⁴ Plus précisément, cette évolution est supérieure d'un tiers, la moyenne nationale étant estimée à + 9% au cours de la même période, portant la population française à 64 millions d'habitants en 2030.

¹⁵ Schéma Régional de l'Education et de la Formation en Alsace, page 60.

Ainsi, l'Alsace fait partie du peloton de tête des régions françaises actives en matière de recherche publique. Comme témoin de ce rayonnement, on citera la position de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg dans le « classement de Shanghai » (troisième université française et première en province) ou le fait que la même ULP est la seule université française à être cooptée dans la très fermée Ligue Européenne des Universités de Recherche (LEURU) »¹⁶.

La région constitue également, par ses effectifs et le budget de ses laboratoires, le troisième pôle régional du CNRS (54 laboratoires, 10 groupements ou fédérations de recherche, 1 500 personnes et plus de 90 M€ de budget annuel).

Enfin, il convient de rappeler ici la richesse et la diversité de compétences singulières présentes en Alsace et qui opèrent une différenciation positive de la région au regard de la concurrence internationale. On citera ici, parmi d'autres, la génétique et la biologie moléculaire et cellulaire, la chimie, les polymères et les matériaux, sans oublier les différents éléments qui constituent le récent pôle image, ou bien entendu, la télé-chirurgie.

3.5. Un taux d'exportation supérieur à la moyenne nationale

On le sait, la richesse économique de l'Alsace repose essentiellement sur ses performances à l'international. La capacité exportatrice de la région y participe très largement.

En 1979, le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation s'élevait à 20,5 milliards de francs (soit 3,1 milliards d'euros). En 2004, ce chiffre a été multiplié par sept pour atteindre 23,7 milliards d'euros !¹⁷

L'Alsace maintient ainsi son rang de 4^{ème} région exportatrice (et importatrice) de France, et sa part dans les exportations françaises, qui dépasse les 7%, ne cesse de croître depuis trois ans. Le taux de croissance des exportations alsaciennes de 6% est légèrement supérieur à la moyenne nationale (5,6%).

Premier poste des exportations alsaciennes, la filière automobile est véritablement l'un des moteurs de l'économie régionale (18% des exportations totales alsaciennes, 10% des exportations françaises dans le domaine), suivie par la filière chimique. On note le maintien d'une position favorable pour les équipements mécaniques, une très rapide montée en puissance des équipements électriques et électroniques (13% des exportations alsaciennes contre 8% il y a deux ans) et une montée en puissance continue de l'industrie pharmaceutique (cette filière a connu une croissance de 14% de 2003 à 2004 et frôle, avec 2,5 milliards d'euros, les 10% de l'ensemble des ventes régionales à l'export. L'Alsace est 3^{ème} région française exportatrice de produits pharmaceutiques).

L'Alsace reste très largement orientée vers les pays de l'Union Européenne et les Etats-Unis. Les résultats obtenus en Chine, Inde, Brésil ou Russie restent encore insuffisants et un effort reste à faire s'agissant des marchés des pays d'Europe centrale (Pologne, République Tchèque notamment). Sans surprise, l'Allemagne reste le premier client de l'Alsace avec 30% des exportations (contre toutefois 40% en 1998)¹⁸.

L'action à l'international de la DRCE, celles des agences de développement économique (ADA, ADIRA, CAHR) par leurs antennes à l'étranger, ainsi que celle des chambres de commerce et d'industrie par leur soutien et leurs missions, entretiennent le dynamisme des exportations alsaciennes. Des progrès dans la rationalisation de ces actions doivent encore permettre de développer la conquête de nouveaux marchés à l'exportation.

¹⁶ Dossier de candidature à l'appel à projets « Pôles de compétitivité » du CIADT du 25 novembre 2004, relatif au pôle Innovations Thérapeutiques, porté par l'Association Biovalley.

¹⁷ Cf. Dossier spécial « L'exportation, moteur de la croissance ». CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, février 2005.

¹⁸ Cf. Direction Régionale du Commerce extérieur d'Alsace. Echanges extérieurs Alsace 2004. Avril 2005.

4. Les dynamiques nouvelles qui s'affirment aujourd'hui et qui doivent être confortées et développées

L'Alsace connaît aujourd'hui un certain nombre de dynamiques positives, territoriales et / ou sectorielles, dont la plupart sont très récentes, et qui sont porteuses d'avenir pour le développement et l'attractivité de la région au sens large du terme.

Ces dynamiques sont mues, les unes et les autres, par l'idée de partenariat et de synergie et ont pour effet, au plan sectoriel comme au plan territorial, de dépasser les clivages pour instaurer des liens entre des partenaires différents qui se rejoignent et conjuguent leurs efforts autour d'objectifs partagés.

L'on évoquera ici, aussi bien :

4.1. La constitution de filières, de pôles de compétitivité, de pôles locaux de développement

Ces démarches, qu'illustrent avec un éclat particulier les candidatures des deux pôles de compétitivité alsaciens, fondés sur des réseaux en place (Biovalley, Astrid, Perfo EST, etc.), respectivement dans les domaines de l'Automobile et des Innovations Thérapeutiques, ayant répondu à l'appel à projets lancé par le Gouvernement, ont pour objet de renforcer et de développer des stratégies collectives de branches, des réseaux, des filières, de fédérer les acteurs économiques, les Universités, les laboratoires et centres de recherche, en un mot les compétences et les hommes.

Outre les deux exemples cités, l'Alsace est déjà riche d'actions et de stratégies collectives (Pôles Textile, Image Numérique, Matériaux, Agro-Alimentaire, Vignes et Vins, Eco-Industries) et la Région a mis en place un dispositif (appelé PETRA - Prospective économique et territoriale pour la région Alsace) chargé de susciter et suivre ces stratégies et de mettre en évidence, par grand secteur d'activité, les potentialités et opportunités à exploiter.

4.2. L'émergence d'une appropriation, par les différents territoires qui composent l'espace régional, de la question de leur développement économique

Les territoires, tout comme les Etats et les régions, sont engagés dans la compétition économique. Ils ont besoin de se doter d'une stratégie d'animation et de développement qui leur soit propre, pour conforter ou renforcer leur attractivité.

Soucieuse depuis toujours d'inciter les acteurs locaux à se doter de projets communs et d'instaurer entre eux des synergies durables – ce qu'atteste sa dynamique politique de développement local initiée dès 1984 -, la Région Alsace a soutenu l'organisation des bassins d'emplois, l'émergence des « pays » et des stratégies d'agglomération dont elle est partenaire.

Les projets et les contrats de développement élaborés par les différents pays et agglomération, ainsi que par les opportunités encore plus récentes de coopération territoriale que sont les Eurodistricts et les réseaux métropolitains déjà évoqués plus haut, et qui porteront aussi bien sur les questions du développement économique, de l'emploi et de la formation, des transports, de l'environnement ou de la culture, constituent un gage puissant de renforcement de l'attractivité des territoires – ruraux et urbains - alsaciens. Ces territoires sont progressivement à même de se doter d'une offre territoriale améliorée et performante et de mettre progressivement en place des actions innovantes de développement économique.

4.3. Un potentiel d'accueil d'instances internationales

L'élargissement de l'Europe et l'avènement d'une économie internationalisée s'accompagnent d'évolutions institutionnelles, qui conduisent souvent à la création d'instances de régulation.

Ces nouvelles institutions internationales peuvent bénéficier en Alsace de la proximité du siège du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des Droits de l'Homme, de très nombreuses représentations diplomatiques, ainsi que d'une soixantaine d'organisations internationales, sans oublier la chaîne de télévision franco-allemande ARTE. Ces institutions ont généré la création d'une économie de services à forte valeur ajoutée.

Il convient de tirer le meilleur profit de cette situation exceptionnelle, qui concourt au rayonnement international de la région et à l'attractivité de notre territoire.

4.4. Le développement durable

Concilier développement économique, progrès social et protection de l'environnement, à long terme, tel est le défi du développement durable.

La sensibilité de la population alsacienne aux problématiques de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles a facilité la conduite de politiques publiques innovantes dans ce domaine et a généré un fort dynamisme des mouvements associatifs agissant en faveur de la préservation et de la promotion du patrimoine environnemental régional.

Placée dans un fossé rhénan exigu, densément peuplé et peu ventilé entre Vosges et Forêt Noire, l'Alsace s'est affirmée très tôt comme une région pionnière en matière d'environnement et de développement durable. A titre d'exemple, elle a contribué à la mise en réseau des éco-entreprises, c'est à dire les entreprises dont l'offre de produits et de services alimente le marché de l'environnement (traitement et valorisation des déchets, bio-matériaux, aide au diagnostic,...) et des laboratoires de recherche. Elle a mis en œuvre des dispositifs spécifiques d'aide en faveur de la recherche en environnement, des technologies propres, des filières de transformation des déchets, de la réalisation d'éco-guides à destination des entreprises, du développement des énergies renouvelables et de la protection des milieux naturels.

L'application des principes du développement durable pourrait être créateur de nouvelles activités et de nouveaux services. En effet, la prise de conscience croissante des enjeux environnementaux, aussi bien dans l'activité des entreprises que dans les besoins des particuliers conduisent à la création de marchés nouveaux, auxquels répondent des produits et des services innovants.

L'Alsace compte déjà un véritable potentiel en la matière, avec notamment plus de 470 éco-entreprises, une vingtaine de centres de compétences, y compris de dimension transfrontalière, plusieurs filières de collecte et de traitement-revalorisation de déchets (pneumatiques usagés, déchets-bois, etc.), d'un portail Internet destiné aux éco-entreprises, etc...

EN CONCLUSION

Après plusieurs décennies de réelle prospérité, l'Alsace se trouve confrontée à des difficultés économiques qui coïncident avec l'élargissement de l'Union Européenne et l'accélération de la globalisation de l'économie mondiale.

L'Alsace doit faire face à des concurrences nouvelles qui affectent ses activités de production de biens et de services comme son attractivité concernant de grands investissements souvent internationalement mobiles.

Pour construire son avenir économique, l'Alsace dispose toutefois de ressources rares voire uniques à l'échelle nationale ou européenne.

Le Schéma Régional de Développement Economique doit, malgré un contexte institutionnel encore trop faiblement décentralisé, nous conduire à prendre les décisions stratégiques qui permettront à notre région de continuer à développer ses potentialités, pour s'affirmer comme une région prospère capable de s'adapter et de mettre en œuvre des transformations qui permettent de faire face aux mieux aux mutations économiques et sociales en cours.

Après une phase de croissance largement tirée par l'extérieur, l'Alsace doit désormais conforter un développement endogène basé sur la création d'activités et la diffusion de l'innovation dans le but d'augmenter la valeur ajoutée produite localement.

Le fort degré d'ouverture internationale pratiqué par la région ne constitue pas un obstacle et doit, au contraire, être encore renforcé, en ciblant des retombées économiques concrètes.

Visant l'efficacité dans la durée, ce nouveau modèle de développement laissera pas en marge des territoires ou des populations, pas plus qu'il ne négligera la préservation des ressources pour les générations futures.

L'économie de demain sera constituée de réseaux qu'il faut construire ou encourager en Alsace, impliquant les acteurs économiques institutionnels, les entreprises et les équipes de recherche dans un projet collectif.

II - LES OBJECTIFS DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : pour une Alsace entreprenante, ouverte et solidaire

Un projet de schéma régional, avec quatre grands objectifs prioritaires, pour jeter les bases d'une démarche de concertation approfondie

Maître d'ouvrage de la démarche, et garant de la bonne qualité et du caractère fructueux de la concertation qui présidera à la définition de la stratégie régionale, le Conseil Régional a souhaité saisir ses différents partenaires d'un projet de schéma.

Ce document doit faciliter et éclairer la réflexion qui va s'engager, en proposant, compte tenu des forces et des faiblesses de l'économie alsacienne et aussi des enjeux et des exigences du développement économique et social en Alsace, les grands objectifs prioritaires qui sont de nature à structurer et à donner corps à la future stratégie régionale.

Ces quatre grands objectifs, qui dessinent le futur possible sommaire du schéma, sont assortis de déclinaisons thématiques qui en balisent à la fois le contenu et les différents éléments de réalisation. Ils sont présentés ci-après :

1. Dynamiser l'attractivité et la compétitivité du « site Alsace »

en

- dotant l'Alsace d'équipements et d'infrastructures modernes ;
- soutenant la recherche/développement et l'innovation sous toutes ses formes et en élevant le niveau technologique des entreprises régionales ;
- confortant et amplifiant les interventions au profit des créations et reprises d'entreprises ;
- accompagnant le développement du tissu économique dans toutes ses composantes ;
- impulsant des stratégies et actions collectives dans le cadre de pôles, filières ou réseaux d'entreprises.

2. Amplifier l'ouverture internationale et le rayonnement européen de l'Alsace

en

- maillant nos actions de promotion des pôles et des filières avec celles des grandes régions européennes ;
- accentuant les coopérations transfrontalières ;
- soutenant l'organisation d'événements internationaux ;
- redéfinissant l'action collective en faveur de l'accueil des entreprises extérieures ;
- en renforçant pour les PME nos actions en faveur du commerce extérieur.

3. Faire progresser « toute » l'Alsace

en

- adaptant nos interventions aux enjeux de chacun des territoires qui la composent ;
- adaptant la formation professionnelle aux mutations économiques ;
- soutenant le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- donnant la priorité au développement durable et solidaire de l'économie.

4. Faire partager une vision collective solidaire et dynamique de l'Alsace

en

- promouvant une image forte de l'Alsace ;
- favorisant la mise en réseau des acteurs ;
- mettant en place une véritable « gouvernance » de l'action économique en région

Ces différents objectifs et éléments constitutifs démontrent amplement, s'il en était encore besoin, combien la situation économique et sociale d'une région dépend de l'intervention d'une multiplicité d'acteurs, publics et privés, dans des domaines de compétences et d'actions très diversifiés. Leur simple énumération révèle en même temps toute l'interdépendance qui existe entre ces interventions (elles sont susceptibles, suivant les cas, de s'enrichir, de se renforcer ou, au contraire, de se contredire et de s'annuler) et par là même l'importance d'une démarche, d'une stratégie et d'une responsabilité pleinement partagées.

Collectivité choisie par le législateur pour assurer la coordination des interventions économiques en région, le Conseil Régional a à cœur de s'acquitter de cette mission avec pour seule ambition de contribuer au développement, au rayonnement et à l'attractivité de l'Alsace en menant à bien, avec l'ensemble de ses partenaires, un projet économique et social solidaire et durable, à la mesure des attentes et des aspirations des Alsaciens, fidèle au modèle de développement équilibré de l'Alsace et propre à permettre aux entreprises et à tous ceux qui le souhaitent de disposer des voies et moyens d'entreprendre, de créer, de développer et d'innover.

1. Dynamiser l'attractivité et la compétitivité du « site Alsace »

En prise de manière particulièrement vive avec le défi structurel de la mondialisation et en particulier avec les conséquences de l'ouverture de l'Union européenne à l'Est, l'Alsace doit impérativement renforcer très significativement les différents éléments qui fondent son attractivité et sa compétitivité, qu'il s'agisse de la qualité de ses infrastructures et de ses équipements, de ses références dans les domaines de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologies, de sa capacité à encourager la création de nouvelles activités, de son action en faveur de la modernisation du tissu économique et de la structuration et l'animation des pôles de compétitivité et d'excellence régionaux.

1.1. Doter l'Alsace des équipements et des infrastructures modernes

Améliorer l'accessibilité de l'Alsace, en favorisant notamment son ancrage dans les grands réseaux européens et internationaux de transports et de communication, est un souci et un objectif prioritaire, comme en témoigne, par exemple, la mise en place, par la Région, d'une infrastructure régionale de télécommunication à haut débit.

Il convient de souligner que les politiques et les actions menées dans ce domaine s'inscrivent dans un contexte souvent complexe car compte tenu de la configuration particulière de l'Alsace et de la grande vulnérabilité de ses ressources et de ses milieux naturels, il est impératif de concilier le développement des infrastructures de transport nécessaire à l'ouverture internationale et au développement économique de la région, avec la préservation de l'environnement et du cadre de vie, et de prévenir et d'arbitrer les conflits d'usage.

Par ailleurs, contribuer à la présence d'une offre foncière bien identifiée, de qualité, répondant aux critères du développement durable, à même de favoriser la création, le développement et la pérennisation d'activités économiques sur le territoire régional, notamment en secteur rural, est un objectif qui s'inscrit dans une stratégie d'aménagement équilibré du territoire.

1.1.1. Les infrastructures de transport : vers un réseau dense, diversifié et complémentaire

L'Alsace est une petite région, aux infrastructures de transport denses et de qualité, et qui connaît, comme toute région développée, une croissance exponentielle de la mobilité et d'importants conflits d'usage, tous modes confondus, surtout aux heures de pointe et aux abords des grandes agglomérations. Il est aujourd'hui impératif de permettre une bonne circulation des trafics longue distance, et d'améliorer ainsi l'accessibilité de la région, tout en veillant à assurer des conditions de déplacement performantes et sûres pour les dessertes locales.

L'Alsace est aussi un espace contraint et écologiquement fragile, où les déplacements induisent, peut-être plus vite qu'ailleurs, un fort impact sur les grands équilibres environnementaux et sur la qualité du cadre de vie. Il est donc de première urgence de modifier les pratiques de déplacements et d'inciter à un usage collectivement plus raisonné de la voiture et à un recours plus appuyé à des solutions alternatives qui soient innovantes, performantes, sûres, mais aussi attractives, d'utilisation aisée et construites sur le mode du développement durable.

L'armature urbaine de l'Alsace, sa densité de population, son potentiel économique avéré et son fort ancrage européen commandent la prise en compte de ces enjeux, essentiels à la préservation du cadre de vie des Alsaciens.

La recherche de cette délicate alchimie structure la politique régionale des transports autour de trois objectifs stratégiques majeurs :

Tout d'abord, **l'amélioration de la desserte interne**, grâce à un meilleur maillage du territoire, à un encouragement encore plus appuyé aux transports en commun et à un nécessaire recours à l'intermodalité qui permet de conjuguer efficacement l'action des différentes Autorités Organisatrices de Transport alsaciennes. Il convient, en effet, de faire du transport collectif un véritable vecteur de cohésion et d'équité sociales, accessible à tous, quels que soient la condition sociale, l'âge, le domicile ou les freins potentiels à la mobilité. Le développement de l'offre de transport ferroviaire que la Région entend ainsi continuer à favoriser, est le fruit de la modernisation des lignes ferrées, du renouvellement et de la modernisation du matériel roulant TER, mais également d'une politique active et volontariste en faveur de l'aménagement des gares, véritables portes d'entrée du réseau.

Le trafic ferroviaire a connu une progression d'environ 50 % en Alsace depuis 1997. Ces résultats encourageants ne peuvent qu'inciter à poursuivre les investissements et actions, de manière à attirer vers le rail une clientèle toujours plus nombreuse. Simultanément, il conviendra de développer les transports urbains, qui relèvent de la responsabilité des villes et des agglomérations, et les transports interurbains routiers qui sont de la compétence des Départements. Pour autant, la réalité des territoires, les attentes et les besoins des usagers devront prévaloir au choix du mode de transport le plus adapté aux différentes situations. La mise en œuvre par les acteurs du transport public en Alsace d'une politique tarifaire concertée et diversifiée sera essentielle à sa réussite.

Ensuite, le **développement de l'accessibilité de l'Alsace** qui passe, bien entendu, par l'arrivée du TGV-EST et du TGV Rhin-Rhône, dont on ne rappellera jamais assez l'importance vitale pour la région. Le projet du TGV Est Européen reliera à terme Paris à Strasbourg en 1h50 par une nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse de 406 km¹⁹. Le projet complet du TGV Rhin-Rhône dessine une étoile à trois branches qui permettra de réaliser sur le territoire français une liaison intéressant deux grandes diagonales européennes :

- Nord-Sud, entre l'Allemagne, le Nord de la Suisse, l'Est de la France, les vallées de la Saône et du Rhône et l'arc méditerranéen, de la Catalogne à Nice,
- Est-Ouest, entre Londres, Bruxelles, Lille, l'Île-de-France et la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, le Bade Sud, la Suisse alémanique et romande.

La combinaison de ces flux sur la branche Est - une ligne nouvelle de 190 km verra le jour entre Dijon et Mulhouse - a logiquement conduit à donner à cette branche un caractère prioritaire.

Il convient d'évoquer ici la Magistrale, projet de près de 1500 km visant à établir une ligne à grande vitesse Paris - Budapest via Strasbourg, Munich et Vienne, qui permettra non seulement de rapprocher les régions et les citoyens, mais aussi de fournir à l'Europe élargie un axe économique de tout premier plan, favorisant les échanges commerciaux entre le bassin rhénan et l'Europe Centrale et Orientale.

Il faudra également être attentif à un développement mesuré et réfléchi des deux aéroports internationaux de Strasbourg-Entzheim et Mulhouse-Bâle, dont il faut renforcer la complémentarité et améliorer l'accessibilité, notamment par la voie ferrée.

Le réseau fluvial retrouvant une nouvelle importance avec la globalisation de l'économie²⁰, la Région Alsace œuvre également pour soutenir la modernisation et l'augmentation de capacité, notamment dans le domaine modal, des trois principales plates-formes alsaciennes existantes : le Port autonome de Strasbourg, le Port rhénan Colmar-Neuf-Brisach, et les Ports Mulhouse-Rhin Sud Alsace. Elle y soutient des actions d'aménagement de terminaux, d'installations de manutention, d'acquisition d'engins, et veille aussi à leur bonne desserte ferroviaire.

Enfin, la **régulation du trafic de transit** est un problème d'une acuité croissante qui revêt, au demeurant, une dimension nationale, voire européenne. Les décisions à prendre incombent donc d'abord à l'Etat. Pour l'Alsace, il conviendra de réduire autant que possible le trafic poids lourds de transit dans tout le massif vosgien mais aussi celui dû à la mise en place de la LKW Maut en Allemagne et qui encombre les routes alsaciennes, de réaliser le Grand Contournement Ouest de Strasbourg (prévu à péage et à rendre obligatoire pour les poids lourds de transit), de valoriser l'axe fluvial rhénan et de favoriser le développement du fret par la voie ferrée. S'agissant de l'appui au transport ferroviaire de marchandises, la Région Alsace souhaite inciter les entreprises à se tourner vers ce mode de transport afin de désengorger les axes routiers.

¹⁹ Les travaux de la première phase, de Paris à Baudrecourt (300 km de voies à poser entre l'Île-de-France et la Lorraine) ont débuté en 2002, ceux de la deuxième phase (106 km de voies entre Baudrecourt et Strasbourg) devant suivre rapidement.

²⁰ La globalisation de l'économie valorise le rôle des ports et des fleuves ainsi que l'ouverture du transport fluvial au transport de conteneurs (lesquels permettent le transport de marchandises diverses à plus forte valeur ajoutée que les produits pondéreux qui représentaient jusque récemment l'essentiel des chargements).

Les objectifs opérationnels de la politique des transports peuvent dès lors se décliner comme suit :

1.1.1.1. Faciliter l'accès au transport pour tous

Faciliter l'accès au transport pour tous constitue un principe essentiel d'une politique des transports qui se veut efficace car il vise à garantir l'accessibilité aux moyens de transports, plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite. Ainsi l'intermodalité permet de simplifier l'accès aux transports publics. Elle permet aux usagers de passer d'un mode de transport à un autre, en toute simplicité ; tel est l'objectif des pôles d'échange multimodaux créés à Strasbourg. De la même façon, des projets tram-train devraient voir le jour d'ici quelques années. Il s'agit d'un nouveau mode de transport, proche du tramway, conçu pour circuler à la fois sur les rails du réseau de transport urbain et sur les voies ferrées. Le principal avantage du tram-train est un gain de temps puisque les correspondances sont supprimées.

Propositions d'actions :

- *poursuivre la politique des pôles d'échanges multimodaux et des projets tram-train ;*
- *continuer à mettre en œuvre des titres de transport combinés et créer, à terme, la carte orange alsacienne ;*
- *développer une information multimodale.*

Partenaires : *Etat, SNCF, Agglomérations, Communes et Communautés de communes.*

1.1.1.2. Moderniser les lignes, le matériel ferroviaire et les gares

Le développement de l'offre de transport ferroviaire et le succès du train, que la Région entend conforter, sont conditionnés par la modernisation préalable des lignes ferrées, une démarche inscrite au Contrat de Plan Etat-Région et fortement soutenue par la Région.

Egalement engagée dans le renouvellement et la modernisation du matériel roulant TER, la collectivité régionale propose en parallèle une aide à l'aménagement des gares, lesquelles sont les portes d'entrée du réseau. Ce soutien s'adresse aux communes et groupements de communes dans le but de moderniser les équipements d'accueil et de favoriser les aménagements inter-modaux.

Proposition d'actions :

- *poursuivre résolument la modernisation des lignes, des matériels ferroviaires et des gares.*

Partenaires : *Etat, SNCF, Départements, pays, agglomérations, communes et communautés de communes*

1.1.1.3. Préparer l'arrivée de la grande vitesse en Alsace

La Région et les grandes collectivités territoriales alsaciennes défendent résolument les projets qui conditionnent l'accessibilité de l'Alsace et son inscription dans les grands réseaux européens de transport. Elles veillent au respect des engagements de l'Etat concernant les TGV Est et Rhin-Rhône, et à leur prolongement en Allemagne.

La Région entend préparer l'arrivée de la grande vitesse en Alsace en accompagnant la transformation des gares concernées et en favorisant la bonne articulation entre les grands réseaux, les dessertes plus fines du territoire et les liaisons transfrontalières.

Propositions d'actions :

- *bien préparer l'arrivée de la grande vitesse en Alsace de manière à en optimiser les effets, notamment sur le plan économique, au bénéfice du territoire régional dans son ensemble ;*
- *veiller à ce que Strasbourg se situe en bonne place sur le tracé définitif du réseau ferroviaire européen à grande vitesse baptisée « Magistrale pour l'Europe ».*

Partenaires : *Etat, SNCF, Collectivités territoriales, décideurs régionaux des différents pays concernés par ce projet.*

1.1.1.4. Permettre aux entreprises d'accéder plus facilement au transport ferroviaire de marchandises

La Région Alsace a créé deux types de soutien au développement du fret ferroviaire : une aide à l'étude et à la création des Installations Terminales Embranchées (ITE) et une aide à l'étude des potentiels de développement du transport combiné pour les entreprises.

Proposition d'actions :

- *assurer la promotion de ces aides auprès des entreprises.*

Partenaires : *Chambres consulaires, Comités d'expansion*

1.1.1.5. Améliorer le réseau routier et autoroutier alsacien et en renforcer les conditions de sécurité

Il conviendra, en partenariat avec l'Etat et les Départements et dans le cadre d'engagements contractuels, de renforcer les conditions de sécurité du réseau routier et autoroutier alsacien et de rechercher les solutions les plus adaptées aux importants problèmes de congestion que connaissent les grandes villes et d'engorgement de certaines vallées alsaciennes.

1.1.1.6. Participer au développement des deux aéroports internationaux de Strasbourg-Entzheim et Mulhouse-Bâle

Le transport aérien bénéficie aujourd'hui du soutien de la Région pour la reconstruction de pistes, l'aménagement des installations terminales, l'extension et la réfection des parkings avions, etc. L'arrivée des TGV amène à s'interroger sur l'avenir de certaines lignes intérieures et sur l'opportunité d'envisager le développement d'un trafic à bas coût, de type « low cost », afin de redynamiser les aéroports régionaux.

Proposition d'action :

- *mise à l'étude de liaisons low cost.*

Partenaires : *Chambres consulaires, Départements, Agglomérations*

1.1.1.7. Favoriser le développement du trafic fluvial

La modernisation et l'augmentation de capacité, notamment dans le domaine multimodal, des ports rhénans, de même que la réalisation de plates-formes de transbordement rail-route, améliorent l'accessibilité de l'Alsace, et ce dans le respect du principe du développement durable.

Proposition d'actions :

- *poursuivre les actions en faveur de la modernisation et de l'augmentation de capacité, notamment dans le domaine multimodal, des ports rhénans.*

Partenaires : *Etat, Départements, Agglomérations*

1.1.2. Les infrastructures de télécommunications : pour un maillage fin du territoire afin de prévenir la « fracture numérique territoriale et sociale »

Partant du constat que, livré à lui seul, le marché des télécommunications risquait de conduire à des inégalités croissantes entre les territoires alsaciens, la Région a décidé, en mars 2003, la création d'une infrastructure régionale de télécommunication à haut débit.

Les enjeux associés à ce réseau régional de télécommunications, qui desservira à terme²¹ trente villes du nord au sud de l'Alsace, sont les suivants : permettre un accès équitable au haut débit sur le territoire alsacien, prévenir ainsi « la fracture numérique territoriale et sociale », et inscrire l'Alsace dans la dynamique des réseaux pour conforter son attractivité et sa compétitivité, notamment au regard des fonctions de tertiaire supérieur.

²¹Le planning de déploiement du réseau sur les 30 villes s'échelonne du 3 mai 2005 au 3 février 2007.

Compte tenu de la nature industrielle et commerciale de ce projet, il a été décidé qu'un gestionnaire privé assume la commercialisation et le risque d'exploitation lié à ce réseau. Aussi, une procédure de délégation de service public a été lancée et c'est un Groupement constitué de plusieurs sociétés²² qui a été retenu en tant que délégataire. Ce groupement a créé la société Alsace Connexia qui gère le réseau haut débit régional.

Favoriser le développement de la concurrence dans les zones où le potentiel économique est suffisant et amener le haut débit dans les zones rurales où la concurrence ne joue pas encore, tel est le défi que se fixe la Région. La société Alsace Connexia jouera son rôle d'animation en proposant à une clientèle d'opérateurs de télécommunications des capacités à des niveaux de prix assez intéressants pour les amener à proposer leurs offres dans des communes qu'ils ne desserviraient pas naturellement.

Proposition d'action :

- *recenser les zones d'activités économiques à proximité du réseau haut débit régional et examiner les solutions pouvant être proposées aux collectivités dont dépendent ces zones en vue d'un raccordement à un tarif préférentiel au réseau haut débit régional.*

Partenaires : Départements, Pays

1.1.3. Offre foncière et zones d'activités : pour une nouvelle approche de la question de la maîtrise du foncier en Alsace

« L'importance des enjeux que représente le foncier sur des sujets aussi essentiels que la croissance démographique, le développement économique et la protection de l'environnement, justifie que les collectivités locales soient les mieux armées possible pour s'en garantir une certaine maîtrise. C'est particulièrement vrai en Alsace où la raréfaction du foncier devient un phénomène préoccupant, susceptible de constituer bientôt un frein au développement de nouvelles infrastructures et à l'accueil de nouvelles activités ».

Ce constat alarmiste²³ est largement partagé par l'ensemble des acteurs publics et privés concernés en Alsace, et notamment par la Région qui, dans le cadre de ses compétences, s'est d'ores et déjà dotée d'un certain nombre de dispositifs spécifiques afin de contribuer à l'existence d'une offre foncière bien identifiée, à même de favoriser la création, le développement et la pérennisation d'activités économiques sur le territoire régional, notamment en secteur rural. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a mis en place des soutiens renforcés en faveur de la reconversion des friches, notamment celles ayant accueilli auparavant des activités.

Au-delà, et ainsi qu'elle s'y est engagée en juin 2002 dans son Rapport d'orientation sur l'aménagement du territoire, « Renforcer la cohésion, l'équilibre et le développement du territoire en Alsace », la Région est prête à soutenir, si cela était nécessaire, l'action des Départements en particulier visant à favoriser une compétitivité renforcée de l'offre en surfaces d'activités pour les entreprises (soutien à la création de réserves foncières, établissement public spécifique pour la gestion du foncier, etc.).

Ainsi et plus concrètement, elle a pu, dans le Rapport précité, faire valoir que dans le prolongement et en complémentarité avec les efforts entrepris en la matière par les Départements, il serait souhaitable d'inciter les agglomérations à investir dans la création de zones d'activités en dehors de leurs limites territoriales et à conclure, pour ce faire, des accords d'intérêts réciproques avec les communautés de communes et les territoires concernés, accords permettant d'optimiser les localisations et de fonder les principes d'un partage tant des coûts d'investissements que des ressources fiscales liés à l'accueil d'activités.

Eminemment stratégique car de nature à conditionner, dans une large mesure, la présence et la répartition équilibrée des activités économiques, et donc de l'emploi, sur l'ensemble du territoire régional, la question de l'offre foncière interpelle l'ensemble des acteurs, et notamment les

²² LDCollectivités (opérateur de télécommunications, filiale du groupe Neuf Telecom), Sogetrel Réseaux (entreprise de travaux spécialisée dans la construction d'infrastructures de télécommunications) et EstVidéoCommunications (opérateur câble très présent dans l'Est de la France).

²³Cf. « L'Alsace face au défi de la globalisation ». Agence Française pour les Investissements Internationaux. 2003..

collectivités départementales et les établissements publics de coopération intercommunale au sein des schémas de cohérence territoriale (SCOT). Il serait sans doute opportun que ceux-ci se dotent, ensemble, d'un parti pris spécifique puis qu'ils mobilisent en conséquence leurs compétences et leurs moyens respectifs (notamment juridiques) pour en assurer la mise en œuvre. Une sensibilisation et une démarche collective de cette nature permettraient sans aucun doute d'améliorer sensiblement une situation que tout un chacun déplore et qui voit coexister une multiplicité de projets de création de zones d'activités et de zones commerciales – le plus souvent de petite taille – avec le développement de friches industrielles.

Propositions d'actions :

- *financer les études de faisabilité de ZA « collectives » pour favoriser les démarches partenariales des collectivités ;*
- *réfléchir à l'opportunité de la mise en place, à une échelle pertinente, d'instruments et/ou d'établissement publics fonciers.*

Partenaires : *l'Etat, les Départements, les Agglomérations, les Communautés de communes*

Favoriser la création de zones d'activités qualifiées et plus attractives : il est aujourd'hui clairement établi que les entreprises attachent de plus en plus d'importance à la qualité de leur environnement au sens large. Elles considèrent ainsi que l'image du site ou de la zone d'activités est étroitement mariée à l'image de leurs produits.

Outre cette question de la qualité esthétique et paysagère, les entreprises sélectionnent également le lieu de leur implantation en fonction des activités, des services et des aménités qui y sont présents ou assurés. «Une entreprise s'installe et pérennise son implantation sur son territoire dès lors qu'il se montre attractif, non pas tant par des ristournes fiscales que par son offre globale – infrastructures de transports, notamment collectifs, et communication, équipements sportifs et culturels, loisirs, crèches, universités, ... par exemple, tout ce qui concourt à la qualité de vie des salariés et de leur famille a de plus en plus d'importance pour fixer les collaborateurs ». ²⁴

Dans un contexte de concurrence de plus en plus fort pour développer des activités et créer de l'emploi durable, l'enjeu auquel il faut faire face a pu être ainsi résumé : « dans les années 70, on se contentait d'accueillir l'entreprise, dans les années 90 on a prospecté, désormais il faut en plus essayer de susciter les implantations », ce qui implique, entre autres, « de passer d'une logique d'aménagement pur à une logique de services » ²⁵

En Alsace, des efforts ont d'ores et déjà été engagés par les Départements, les Chambres Consulaires et la Région pour introduire une plus grande exigence de qualité paysagère et architecturale dans les zones d'activités et également dans l'urbanisme commercial, mais les démarches de ce type gagneraient très largement à être approfondies, renforcées et systématisées.

De même, il faut impérativement veiller à ce que les zones d'activités soient desservies en transports collectifs, notamment ferroviaires, pour le transport de personnes et le transport de marchandises.

Propositions d'actions :

- *participer à la création d'un label de qualité décerné pour récompenser, valoriser et assurer la promotion des surfaces d'activités associant à l'offre foncière des exigences : architecturales et paysagères, de services et de prestations offerts aux entreprises et à leur personnel et aussi de spécialisation des zones d'activités les plus importantes ;*
- *prendre en charge les surcoûts engendrés par la mise en œuvre de ces critères* ²⁶.

Partenaires : *Départements, Chambres Consulaires*

²⁴Cf. « Entreprises et territoires : un destin commun ». Lettre ouverte. Association Nouveaux Territoires pour l'Entreprise.

²⁵ Cf. « Etude sur l'offre territoriale la plus qualifiée en matière de parcs industriels et de zones d'activités ». DATAR/Katalyse. 2001.

²⁶ Cf. Rapport d'orientation sur l'aménagement du territoire. Région Alsace. Juin 2002

1.2. Soutenir l'innovation et élever les compétences technologiques des entreprises régionales

La mondialisation de l'économie impose un effort accru d'adaptation des entreprises, en particulier les PME/PMI, qui doivent renforcer leur capacité à innover, aussi bien en terme de produits qu'en terme de process.

Les mutations économiques auxquelles est confrontée l'Alsace montrent que les secteurs de la production ou des services à faible valeur ajoutée et à faible niveau technologique sont les plus exposés à la concurrence internationale. Le secteur du textile en offre une illustration patente : alors que la confection traditionnelle a presque totalement déserté le territoire alsacien pour des pays à bas coût de main d'œuvre, les entreprises qui développent des techniques sophistiquées de traitement des tissus ou qui se sont positionnées sur des niches à haute valeur ajoutée réussissent à conserver leur position sur les marchés mondiaux, tout en maintenant leur production locale.

Si l'on veut permettre aux productions régionales d'être sans équivalent ou, à tout le moins, particulièrement attractives sur le marché mondial et d'être ainsi à l'abri de la concurrence, il est prioritaire et urgent de déployer un effort très conséquent, et dans la durée, pour susciter, encourager et développer l'innovation.

La politique de l'innovation dans l'entreprise implique l'organisation d'une véritable chaîne, allant de la recherche académique jusqu'à son application dans l'entreprise. L'accompagnement et le financement de projets issus du milieu de la recherche méritent donc une attention particulière, que ces projets aboutissent à une création d'entreprise ou favorisent l'avancée technologique d'entreprises existantes.

Les travaux menés par les ateliers sur l'économie alsacienne ont confirmé la nécessité d'une articulation encore plus étroite entre le monde de la recherche (finalisée ou non, appliquée ou fondamentale) et celui de l'entreprise. Dans un contexte économique marqué par la crise des industries manufacturières traditionnelles, le sursaut industriel de l'économie régionale ne pourra venir que d'un fort investissement dans l'innovation et la valorisation de la recherche, et ce en faveur de toutes les catégories d'entreprises.

Les pistes de réflexion dégagées s'ordonnent autour de deux orientations :

- soutenir les « maillons faibles » de la chaîne de l'innovation ;
- instrumenter la chaîne de l'innovation de l'amont (la recherche académique) vers l'aval (les entreprises) et réciproquement.

Elles s'attachent donc, à côté des dispositifs déjà en place, à susciter plus fortement l'innovation dans et avec les PME, à protéger les résultats de la recherche, à les faire connaître, à les commercialiser mais aussi à les récompenser.

1.2.1. Susciter les innovations en soutenant prioritairement les efforts de recherche qui s'inscrivent en partenariat avec les entreprises

La recherche est menée à la fois dans les laboratoires publics et les entreprises privées. Depuis plusieurs années, la Région lance un appel à projets « recherche et développement » à destination de la recherche publique.

Dans la mesure où la réglementation européenne s'est récemment assouplie dans ce domaine, en autorisant les aides des collectivités publiques en faveur de la recherche dans les entreprises privées quelle que soit leur taille, et parce qu'il est nécessaire de promouvoir une véritable culture de l'innovation, il est proposé d'étendre l'appel à projets régional au secteur privé.

Cet élargissement viserait moins à créer une nouvelle aide pour les entreprises qu'à stimuler les partenariats entre entreprises et laboratoires, qui devraient répondre conjointement à l'appel à projets.

La relation, encore insuffisante, entre entrepreneurs et chercheurs, alors même qu'elle est la clé de l'innovation, s'en trouverait ainsi enrichie et développée.

Proposition d'action :

- *lancer un appel à projets régional « recherche et développement » auprès des laboratoires publics et des entreprises privées.*

Partenaires : *Etat (DRRT), universités et grandes écoles, Alsace Technologie, OSEO-ANVAR*

1.2.2. Protéger les innovations en soutenant la création d'un pôle de compétence en propriété intellectuelle

La valorisation de l'innovation repose sur une parfaite maîtrise de la propriété intellectuelle. La richesse que constituent des techniques ou des produits innovants doit être protégée avant de faire l'objet d'une exploitation commerciale profitable et sûre. L'Alsace bénéficie de l'implantation à Strasbourg du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI) et de l'Institut Européen Entreprise et Propriété Industrielle (IEEPI) que la Région cofinance. Il s'agit, en s'appuyant sur la compétence de ces deux établissements, de promouvoir, dans les laboratoires et les entreprises, une démarche plus systématique de recours à la propriété intellectuelle et de constituer en Alsace un pôle de compétence en matière de propriété intellectuelle.

Proposition d'actions :

- *soutenir les actions collectives et le regroupement des acteurs de la propriété intellectuelle.*

Partenaires : *INPI, CEIPI, IEEPI*

1.2.3. Montrer et mutualiser les innovations en organisant l'accès des PMI aux technologies les plus innovantes

Une fois protégés par un brevet, les nouvelles technologies ou les nouveaux produits doivent aller à la rencontre des industriels. Pour passer de l'innovation au produit ou process ou à la création d'une entreprise, il faut pouvoir valider la « preuve du concept », c'est à dire s'assurer de sa pertinence technologique et économique. L'objectif est de montrer de façon concrète quelle application industrielle peut naître du résultat d'une recherche en laboratoire. Cette étape décisive faisant actuellement défaut, il est proposé de réunir, autour de « vitrines technologiques », la matière grise nécessaire à cette étape et de mutualiser et structurer les moyens techniques nécessaires à la réalisation de démonstrateurs de technologies ou de prototypes. Installées dans d'importants laboratoires de recherche ou dans des groupements de laboratoires, ces « vitrines » ont vocation à accompagner l'ensemble de la chaîne de la valorisation en proposant une offre intégrée en ingénierie de l'innovation.

Propositions d'action :

- *soutenir les laboratoires pour la mise en place de vitrines technologiques ;*
- *prévoir à cet effet un financement spécifique pour permettre aux laboratoires la poursuite de la recherche jusqu'à une phase de prototypage ou de « preuve du concept », et envisager l'hypothèse suivante : si cette phase aboutit à la cession d'une licence d'une Université – ou EPST – à une entreprise, l'institut de recherche est tenu de consacrer une partie du chiffre d'affaires réalisé pour ré-abonder le fonds utilisé pour financer la « preuve du concept » ; pour sa part, la Région garantirait la poursuite de ses financements.*

Partenaires : *Universités, CRCI, Alsace Technologie*

Les plates-formes technologiques constituent une forme d'accès des PMI à l'innovation. Ces plates-formes, dont le principe est inscrit au contrat de plan Etat-Région, ont vocation à répondre aux demandes des entreprises en matière de nouvelles technologies. Déjà créées dans les domaines de la plasturgie (Saverne), de l'hydraulique (Obernai), de la métrologie (Saint-Louis) et de l'usinage à grande vitesse (Haguenau), elles reposent le plus souvent sur une association d'industriels. Pour être pleinement efficaces, elles gagneraient à être animées efficacement en vue de faire la promotion de leurs compétences et de leurs services auprès des entreprises et engendrer ainsi des courants de prestations et d'affaires, gage de leur pérennité. Il convient également de détecter et d'accompagner la création de nouvelles plate formes.

Propositions d'action :

- *animer les plate-formes technologiques existantes et en créer de nouvelles ;*
- *envisager l'hypothèse suivante : associer le financement d'équipements de laboratoire dans le cadre de plate-formes à la conclusion d'une convention obligeant les laboratoires à prouver l'utilité de ces équipements pour les entreprises.*

Partenaires : *Rectorat, lycées professionnels, groupements d'industriels*

1.2.4. Vendre et récompenser les innovations

La valorisation de la recherche débouche naturellement sur la commercialisation d'une technologie ou d'un produit innovants. Or, le chercheur n'a généralement ni le goût, ni le temps, ni la compétence pour assurer le lien entre ses travaux de recherche et l'univers du marché. C'est à ce stade que peuvent intervenir les ingénieurs en marketing des technologies. Leur rôle consiste en effet à confronter les résultats de la recherche aux besoins du marché et à traduire les premiers en une offre commercialisable pour les industriels confrontés à l'exigence permanente d'innovation technologique. Les formations en marketing des technologies étant encore peu nombreuses, la Région pourrait, en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur, soutenir la création d'un cursus permettant d'apporter à des étudiants à dominante scientifique une double compétence.

Proposition d'action :

- *soutenir la création d'un cursus en marketing des technologies dans les laboratoires.*

Partenaires : *Universités, grandes écoles*

Pour marquer son attachement à la valorisation de la recherche, la Région pourrait créer le Prix de la valorisation, destiné à récompenser, au sein de la communauté des jeunes chercheurs, des initiatives ou des projets de valorisation ayant abouti à des résultats marquants. Ce prix comprendrait une récompense pour le chercheur lui-même, une aide financière pour le laboratoire qui l'accueille ainsi qu'un lot de chèques-service permettant au lauréat de poursuivre la valorisation du produit de sa recherche en ayant recours à des professionnels extérieurs.

Proposition d'action :

- *créer le prix de la valorisation « Jeune Chercheur ».*

Partenaires : *Universités, grandes écoles, organismes de recherche*

1.2.5. Animer et structurer la chaîne de l'innovation

Outre les diverses incitations financières, l'innovation a le plus de chance d'accéder à sa pleine réalisation, lorsque administrations et institutions concernées, chercheurs, acteurs de l'innovation et chefs d'entreprise trouvent à se rencontrer, à se parler. L'atelier consacré au thème du transfert de technologies a révélé combien cette nécessité et ce besoin de l'échange entre deux mondes professionnels et des acteurs qui parfois s'ignorent sont au cœur de la démarche de l'innovation et de

sa promotion. C'est pourquoi il est proposé de créer un club des prestataires de l'innovation. Si le Conseil Régional de la Science et de la Recherche souhaité par les Universités devrait légitimement être piloté par elles, le club de l'innovation regroupant les acteurs de l'innovation, à l'interface entre industriels et chercheurs, aurait vocation à être animé par la Région. Par ailleurs, est apparue la nécessité d'établir une cartographie exhaustive des compétences des laboratoires alsaciens permettant de les transformer en opportunités d'innovation pour les entreprises.

Proposition d'action :

- créer et animer un club régional et un portail de l'innovation doté d'un annuaire des compétences.

Partenaires : Alsace Technologie, SEMIA

La synergie entre les acteurs de l'innovation peut se trouver amplifiée par une réunion des partenaires concernés sur une base territoriale dans des locaux partagés. Des projets de « Maison de la valorisation » à Strasbourg et de « Maison de l'entreprise » à Mulhouse sont actuellement à l'étude et seront soutenus dans le prolongement des partenariats entre les acteurs concernés.

Proposition d'action :

- soutenir les projets de « Maisons » des acteurs de l'innovation.

Partenaires : Universités, Alsace Technologie, INPI, CCI

1.3. Conforter et amplifier les interventions au profit des créations et reprises d'entreprises, garantes du renouvellement du tissu économique alsacien

L'Alsace s'est longtemps distinguée des autres régions françaises par un fort taux de salariat, au sein de sa population active, et notamment dans des groupes de taille relativement importante. En conséquence, le taux de création d'entreprise alsacien est demeuré longtemps inférieur à la moyenne nationale (de l'ordre d'un point). Ainsi, les créations y étaient relativement moins nombreuses que dans le reste du pays mais les entités créées résistaient mieux au cours du temps. L'importance des moyens financiers engagés et l'expérience professionnelle du créateur expliquaient, en partie, la bonne tenue des nouvelles entités (ce constat était l'un des principaux enseignements tiré du dossier sur la création d'entreprises en Alsace réalisé par l'INSEE Alsace en avril 2001).

Depuis ces deux dernières années, cependant, les choses changent. En effet, dans un contexte difficile de mutations industrielles et de mise en oeuvre au niveau national des lois dites Dutreil visant à favoriser l'entrepreneuriat, les créations d'entreprises progressent dans notre région à un rythme inédit. En 2004, 7 059 entreprises ont été créées, reprises ou réactivées, un chiffre en progression de 9 % par rapport à l'année précédente, qui fait suite à une augmentation de 16 % déjà enregistrée en 2003. Ce mouvement de hausse est légèrement plus prononcé en Alsace que dans le reste du pays (dont le taux de progression moyen en 2004 est de 8,8 %). En revanche, au cours du premier semestre 2005, le nombre de créations se rétracte en France (- 2,5 %), et plus particulièrement en Alsace (- 5 %), ce qui souligne la fragilité de cette dynamique observée ces deux dernières années.

Quelques caractéristiques et chiffres enregistrés en 2004 quant aux créations d'entreprises en Alsace :

- 60 % des créations sont enregistrées dans le Bas-Rhin, le reste dans le Haut-Rhin ; 76 % sont des créations pures, le reste des reprises ou des réactivations.
- Le taux de renouvellement du parc des entreprises est parmi les plus élevés de France (92 créations pures pour 1 000 entreprises existantes).
- Parmi l'ensemble des créations, les entreprises du secteur des services aux entreprises représentent 22 % de l'ensemble des créations en Alsace, soit 7 points de plus qu'en France (hors Région Ile de France).
- Parmi les entreprises nouvellement créées, 28 % seulement sont des entreprises artisanales (contre 34 % en France - hors Région Ile de France) mais cependant, à l'instar du reste de la

France, la hausse de la création dans ce secteur est supérieure à celle enregistrée dans les autres secteurs.

- Parmi les créations pures, la moitié est immatriculée sous forme de personnes morales (contre 60 % en France).
- C'est en Alsace que les entreprises sont les plus nombreuses à employer des salariés dès le démarrage (30 %).
- Près de la moitié des créateurs d'entreprises sont des demandeurs d'emplois.
- Une entreprise sur deux, créée aujourd'hui, aura disparu dans les cinq ans. Ce chiffre, enregistré en France, était jusque maintenant meilleur en Alsace : moins de création mais des projets « solides ».

Il convient de rappeler que près de 45 % des emplois en Alsace sont situés dans des entreprises à capitaux étrangers, une situation qui s'explique par le niveau élevé des investissements directs étrangers enregistré au cours des deux dernières décennies. Dans un contexte de fortes mutations industrielles, et sachant par ailleurs que les centres de décision de ces entreprises sont localisés hors de la région, l'Alsace doit également s'appuyer sur un développement endogène pour dynamiser son activité. La création et le développement d'entreprises locales et régionales et plus largement d'activités fondées sur les ressources propres (à laquelle il convient de rapprocher la transmission d'entreprises) devient ainsi un facteur clef de développement régional pour :

- renouveler le parc existant d'entreprises ;
- créer des emplois dans une économie où le taux de chômage s'est rapidement rapproché de la moyenne nationale ;
- accompagner la transformation de l'économie régionale (lien entre « ancienne économie » et « nouvelle économie ») ;
- transmettre un savoir faire artisanal et industriel qui s'est constitué progressivement depuis le 19^{ème} siècle, dans une région historiquement manufacturière ;
- maintenir un tissu économique local équilibré dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire en tenant compte des disparités entre zones géographiques ;
- réinsérer dans la vie professionnelle des personnes en difficulté.

Face à ce constat, et dans le prolongement de la réflexion engagée dans le cadre des Ateliers sur le développement du potentiel économique alsacien, quatre axes prioritaires d'actions, tant en faveur de la création que de la transmission d'entreprises, ont été identifiés.

1.3.1. Promouvoir l'esprit d'entreprendre

Condition première de la création d'entreprise, l'envie d'entreprendre doit être encouragée. Or dans une société où tout est de plus en plus programmé, protégé, garanti, et dans une région où le salariat est traditionnellement sur-représenté dans la population active, la recherche de l'autonomie et la prise de risque, qui sont le propre de l'entrepreneur, font encore trop peu recette. Développer l'envie d'entreprendre comme moyen de réalisation personnelle, ainsi que la connaissance de l'entreprise, constituent le ferment des futures créations d'entreprises.

Propositions d'actions :

- *sensibiliser les lycéens à la création d'entreprise en mettant en place un programme d'interventions auprès des lycéens, en partenariat avec des associations (JCE, JCD, etc.), la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et en collaboration avec le Rectorat afin de rendre attractive la prise de risque et de la présenter comme un moyen de réalisation personnelle ;*
- *former les étudiants à la conduite de projets en matière de création d'entreprises, et les soutenir financièrement dans le montage de leur projet. Il s'agit de favoriser l'implantation de programmes tel que celui implanté en Finlande (« Team Academy ») ou la création de cursus spécifiques communs à plusieurs écoles.*

Partenaires : Rectorat, Universités, Grandes Ecoles, Chambres consulaires, associations (JCE, JCD, etc.).

1.3.2 Accompagner et former les porteurs de projet

Outre la professionnalisation, l'accompagnement individualisé du créateur est une condition déterminante de sa réussite. Cette assertion est corroborée par les chiffres relatifs à la pérennité des entreprises : 53% des entreprises créées en Alsace existent encore après 5 années d'existence et ce taux s'élève à 80% lorsque le créateur bénéficie d'un accompagnement adapté.

L'accès au conseil et à la formation doit par conséquent être le plus adapté possible aux besoins propres du créateur.

Propositions d'actions :

- *structurer et professionnaliser le réseau des Opérateurs de la Création et de la Reprise d'Entreprises (OCRE) et participer à son animation ;*
- *aider au fonctionnement des structures participant à la création d'entreprises et leur donner les moyens d'apporter leur expertise ;*
- *encourager d'autres modes d'accompagnement telles que les couveuses, les pépinières, les coopératives d'activités ;*
- *recenser les besoins en matière de formation « création d'entreprises » et mettre en place un programme de formations modulaires ;*
- *valoriser et financer l'accompagnement des structures d'accompagnement au titre de la formation professionnelle continue (FPC).*

Partenaires : Réseau des Opérateurs de la Création et de la Reprise d'Entreprises (OCRE), Organismes de formation, Chambres consulaires, Agglomérations, Pays

1.3.3. Rendre lisible et accessible le dispositif de soutien à destination des créateurs et repreneurs d'entreprises

Pour répondre aux attentes des entrepreneurs, la Région dispose d'un dispositif varié d'aides qui vient compléter un dispositif national et auquel s'ajoute un dispositif départemental.

Pour favoriser une meilleure clarté du dispositif d'intervention et un accès facilité aux créateurs et repreneurs d'entreprises, une simplification tant du régime d'aides que du nombre d'intervenants mérite d'être engagée.

Propositions d'actions :

- *engager la concertation avec les différents partenaires institutionnels dans la perspective d'une « remise à plat » des aides régionales à la création d'entreprises ;*
- *mettre en place des outils de communication communs à l'ensemble des opérateurs ;*
- *réaliser un dossier type unique et simplifié de demande d'aide.*

Partenaires : Etat, Départements, Agglomérations, Chambres Consulaires, Réseau OCRE

1.3.4. Promouvoir spécifiquement la transmission d'entreprises

Selon une étude conduite par le réseau consulaire en 2004, 40% des entreprises alsaciennes sont dirigées par des personnes de plus de 50 ans, soit un nombre très élevé d'entreprises sur le devenir desquelles pèse une réelle incertitude.

Une absence de reprise signifie, faut-il le rappeler, non seulement la disparition de savoir-faire et de services, mais également celle de milliers d'emplois. Aussi des actions de rapprochement entre cédants et repreneurs dans les secteurs industriel et artisanal doivent-elles être mises en œuvre rapidement afin de favoriser et de faciliter la transmission des entreprises alsaciennes.

Proposition d'action :

- *mettre en place un dispositif de soutien spécifique à la transmission d'entreprises (sensibilisation, accompagnement et financement).*

Partenaires : *Chambres Consulaires, Réseau OCRE, Caisse des Dépôts et Consignations, OSEO BDPME et SOFARIS*

1.4. Accompagner le développement du tissu économique dans toutes ses composantes et anticiper ses mutations

Au delà du tissu industriel - élément structurant de l'économie régionale, dont l'adaptation, la modernisation et l'internationalisation demeurent des objectifs prépondérants -, toutes les opportunités permettant de promouvoir le développement économique régional et l'emploi doivent être saisies, que ce soit dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, du tourisme, des services ou de l'agriculture.

L'industrie occupe une place essentielle au sein de l'économie régionale.

En 2000, l'industrie représentait 28,2 % du PIB régional (contre une moyenne nationale de 21,1 %) et occupait 26,5 % de l'emploi salarié (19,3% en moyenne nationale), soit 155 314 salariés et environ 30 % des salariés alsaciens.

Au delà de ces chiffres, sa place est très importante en raison de ses nombreux effets induits sur l'économie régionale : synergie avec les activités de recherche et développement, avec les services (qu'ils soient de haut niveau ou à moindre valeur ajoutée), effet d'entraînement pour des sous traitants dans des domaines extrêmement divers, transformation de ressources produites localement, etc.

L'industrie alsacienne se caractérise par **une large palette de secteurs d'activités** qui entretiennent souvent des relations de complémentarité, au sein d'un maillage qui a assuré son dynamisme jusqu'à une période récente. Cette diversité a permis à la région de supporter les périodes de crise dans des conditions plus favorables que d'autres régions (telles que la Lorraine ou le Nord-Pas de Calais, par exemple, dont l'économie était placée sous le signe d'une activité dominante) et de connaître une croissance supérieure à la moyenne des autres régions.

Les **industries mécaniques** présentent un poids prépondérant (près de 84.000 salariés), et recouvrent une très grande diversité de domaines, au sein desquels l'industrie automobile (20.271 salariés) joue un rôle non négligeable.

Les **industries agro-alimentaires** (24 000 salariés) constituent le 2ème secteur industriel en terme d'effectifs. Il s'agit, là aussi, d'un secteur extrêmement diversifié, par type d'activités et par taille d'entreprises. Le tissu est maillé par quelques 150 sociétés, hors vins et spiritueux, et comporte plusieurs « places fortes », en premier lieu, la chocolaterie-confiserie suivie par la brasserie, tandis que la charcuterie-salaison est l'activité agroalimentaire la plus emblématique d'Alsace. Si le respect de la tradition est naturellement de mise dans ces secteurs, l'innovation, y compris commerciale, n'est pas oubliée et est très développée dans les brasseries et l'industrie du jus de fruit.

Les **industries électroniques**, la **pharmacie**, la **chimie** et la **plasturgie**, le **textile**, l'**industrie du bois et du papier** sont également des secteurs fortement représentés en Alsace. Autre caractéristique alsacienne : le tissu industriel bénéficie d'une **forte présence de grandes entreprises de niveau mondial**²⁷ qui contribuent à l'ouverture internationale de la région, entretiennent des relations d'échanges variées avec le tissu économique et exercent un effet d'entraînement bénéfique.

²⁷ On citera, par exemple, TIMKEN, HAGER, KRONENBOURG, PEUGEOT, SOCOMEC, SONY, GM, SCHLUMBERGER, KUHN, BEHR, SEW, RHENALU, LIEBHERR, DE DIETRICH, etc.

Enfin, la richesse industrielle de l'Alsace repose également sur **un important vivier de petites entreprises industrielles qui disposent d'un réel potentiel de développement et qui, avantage non négligeable, sont présentes sur l'ensemble du territoire régional.**

Le maintien de la diversité du tissu industriel et son renforcement apparaissent donc comme un enjeu majeur pour l'économie régionale. Il se traduit tant par la nécessité de maintenir des savoir faire diversifiés et performants au meilleur niveau de la technologie que par le besoin de disposer d'un tissu constitué à la fois de grandes entreprises et de PME dynamiques, capables de s'affirmer sur les marchés nationaux, européens et mondiaux. Cette diversité à maintenir n'est nullement contradictoire avec la volonté de constitution de pôles de compétitivité.

L'artisanat représente un poids économique nettement plus important en Alsace que dans le reste de la France.

Fruit de dispositions spécifiques du Droit Local d'Alsace –Moselle²⁸, cette situation favorable est également liée à l'existence d'un réseau régional traditionnellement bien développé de petites entreprises de production et de services.

Le nombre d'entreprises artisanales (près de 21.000) n'a jamais été aussi important en Alsace, ce secteur étant aujourd'hui le plus gros employeur de la région (environ 140.000 actifs). Il convient donc de le préserver et de promouvoir son développement car il est non seulement générateur d'emplois et de richesses mais il s'affirme aussi comme un socle de croissance, avec de nombreux métiers à forte valeur ajoutée (métiers d'art) et il contribue, de manière significative, à l'insertion professionnelle des jeunes.

Si l'Alsace a su, mieux que d'autres régions, trouver des solutions nouvelles aux problèmes des restructurations industrielles des années 70, notamment en favorisant l'installation de nouvelles activités, la conjoncture actuelle moins favorable, issue notamment d'un recul de l'emploi industriel depuis les années 90, montre la fragilité de cette situation. Dans ce contexte d'incertitude face à l'avenir, l'artisanat fait figure de modèle économique stable, solide et pérenne. Et ceci d'autant que les projections démographiques font apparaître une dynamique favorable en Alsace, au cours des 25 prochaines années.

Par ailleurs, grâce à sa répartition historiquement dense sur l'ensemble du territoire alsacien, l'artisanat est un maillon essentiel pour un développement économique équilibré. Son maintien et sa modernisation sont donc également nécessaires à toute politique faisant le choix de la cohésion territoriale et sociale durable.

Structuré par le Droit Local et accompagné par de nombreux acteurs consulaires, syndicaux ou professionnels, l'artisanat alsacien maintient ses effectifs et s'adapte progressivement aux nouvelles données de l'environnement économique. Depuis une quinzaine d'années, la Région est un partenaire essentiel de cette adaptation, intervenant à la fois au niveau collectif et individuel, participant à l'effort nécessaire de modernisation et investissant de manière très significative dans la formation.

Le commerce, tout comme l'artisanat, a un rôle important à jouer dans l'animation des territoires. C'est encore plus vrai pour le petit commerce de proximité qui représente, en milieu rural comme en zones péri-urbaines et urbaines, un moteur de la vie locale et un lien précieux pour les personnes en terme de cohésion sociale.

L'enjeu qui s'attache prioritairement au **secteur tertiaire**²⁹, bien représenté en Alsace principalement grâce aux emplois de services à la personne, est qu'il compense autant que possible l'érosion du secteur industriel en termes de création d'emplois – et si possible d'emplois qualifiés - et de richesse (valeur ajoutée) et ce, sur l'ensemble du territoire régional et non dans les seuls grands centres urbains.

Le développement de ce que l'on appelle le tertiaire supérieur « marchand », les services aux entreprises ou encore les services professionnels (par exemple, le conseil en management, en recrutement, les études marketing et opinion, l'informatique, l'ingénierie, les avocats d'affaires, les juristes d'entreprises, les traducteurs, etc.) mérite à cet égard une attention toute particulière car il paraît de nature à impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Alsace,

²⁸ En vertu desquelles, notamment, l'entreprise artisanale répond à une définition propre (liée au métier exercé et non à l'effectif).

²⁹ Le secteur tertiaire en Alsace fait l'objet d'une présentation plus détaillée dans la partie « Forces et faiblesses de l'économie alsacienne ».

elle-même susceptible, à terme, de renforcer l'attractivité de la région, notamment à l'égard des investissements étrangers.

Une stratégie en vue de favoriser le développement de ces services peut opportunément se fonder sur le positionnement transfrontalier, européen et international de la région, sur la présence de nombreuses institutions et organisations européennes ou internationales, sur un potentiel linguistique important avec des compétences particulières (dans le domaine de la formation, avec notamment le vivier que représente en ce domaine l'Université Marc Bloch de Strasbourg, avec plus de 20 langues étrangères enseignées, ou dans le domaine de la traduction notamment) et également prendre appui sur les pôles de compétences existants ou émergents en Alsace (on peut citer, parmi beaucoup d'autres exemples, le pôle européen d'administration publique).

Il convient, là également, de mentionner l'enjeu de l'innovation dans les services aux entreprises, un thème peu exploré jusqu'ici semble-t-il, mais auquel il faut répondre tant il vrai que ces services se trouvent placés à leur tour, et de plus en plus, dans le jeu de la concurrence, comme en attestent certains mouvements de délocalisation. Pour assurer la compétitivité de ces services, des efforts doivent donc être entrepris pour améliorer l'offre d'une main d'œuvre plus qualifiée, favoriser le recours aux technologies innovantes, inciter les entreprises de services aux entreprises à investir dans le domaine de la Recherche-Développement, etc.

L'industrie du tourisme³⁰ représente un enjeu économique fort pour la région. C'est une industrie de main d'œuvre, fortement pourvoyeuse en emplois, mais dont certains secteurs d'activités sont confrontés à des difficultés de recrutement et ce, malgré l'augmentation du chômage. Elle doit également faire face aux mutations de l'environnement commercial, technologique, réglementaire ainsi qu'à l'évolution des modes de vie et des aspirations de la clientèle.

Compte tenu des enjeux pour l'attractivité de la région, et pour son rayonnement national et international, une Stratégie Régionale de Développement du Tourisme vient d'être arrêtée par la Région, après une phase de concertation avec l'ensemble des partenaires publics et privés du tourisme alsacien, notamment les Départements via les agences départementales du tourisme. Les principaux axes de cette stratégie se croisent avec les principaux objectifs du SRDE (améliorer l'accessibilité de l'Alsace et tirer parti de l'arrivée des TGV pour assurer un accès satisfaisant aux sites touristiques sur l'ensemble du territoire, et non dans les seules agglomérations desservies par la grande vitesse, mais à partir de celles-ci, consolider les entreprises en améliorant leur compétitivité, faciliter la transmission des entreprises, soutenir l'organisation d'événements internationaux afin de développer de nouveaux produits touristiques, etc.) et intègrent pareillement ces maîtres mots que sont la qualité, l'authenticité, le développement durable, le respect de l'environnement et du patrimoine culturel, paysager, naturel de l'Alsace.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, il conviendra également de réserver une place de choix à l'innovation. Ainsi l'on peut relever que le tourisme s'appuie aujourd'hui trop exclusivement sur ces deux produits phares que sont la Route des Vins et la découverte des villes alors que le Massif Vosgien, les deux Parcs Naturels des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges et la partie alsacienne du Rhin ne bénéficient que d'une faible notoriété nationale et internationale. Il conviendra donc de créer de nouveaux produits à même de susciter un renouvellement de l'offre touristique. De même, il serait opportun mieux valoriser la présence des institutions européennes, de développer un tourisme culturel (autour du patrimoine mais aussi à l'occasion d'animations ou d'événements particuliers, dans les domaines de la musique, du théâtre, de l'art lyrique, etc.).

Consolider et développer une **économie agricole** placée sous le signe de l'excellence doit être également une ambition forte de l'Alsace.

Pour réussir la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Agricole Commune, créer une nouvelle économie agricole résolument placée sous le signe de l'excellence, maintenir et développer une industrie agro-alimentaire puissante, valorisant les produits locaux, la collectivité régionale, pour sa part, s'attachera notamment à :

- renforcer le développement de filières (de l'amont à l'aval) de productions animales et végétales diversifiées à forte valeur ajoutée (viande et lait, fruits et légumes, tabac et houblon,

³⁰ Ce secteur représente 5,1% du PIB alsacien, et rassemble près de 19 000 salariés.

- viticulture, horticulture, apiculture et arboriculture, aquaculture, agriculture biologique et filière forestière) ;
- mettre en place des démarches qualité utilisant les produits du terroir et tirant parti du bassin de consommation de proximité ;
- créer des politiques d'aides innovantes pour favoriser la généralisation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, intégrant la très grande sensibilité des milieux naturels et de la ressource eau ;
- redéfinira ses dispositifs de soutien à l'agriculture de montagne et à l'agriculture biologique.

Préserver et accroître **la compétitivité** du tissu économique régional et de ses différentes composantes et secteurs d'activités est un objectif essentiel de la Région Alsace. Cette compétitivité dépendant largement de l'aptitude des entreprises à occuper une position différenciée sur le marché national et surtout international, grâce à ce que l'on peut appeler des « avantages comparatifs », il convient d'accompagner et de soutenir les entreprises dans les efforts qu'elles doivent consentir pour :

- renforcer leur modernisation ;
- développer des collaborations avec les Universités, les centres techniques, les bureaux d'ingénierie disposant des ressources dans les domaines concernés, de manière à maîtriser de nouvelles technologies ;
- intégrer des compétences techniques, commerciales et gestionnaires de haut niveau et encourager le développement de la qualification des salariés ;
- se doter d'une pratique courante de l'intelligence économique pour anticiper l'évolution des technologies, des contraintes réglementaires, des marchés et de la concurrence dans leur activité ;
- pouvoir accéder aux sources de financement en adéquation avec leurs besoins.

L'intervention régionale dans le cadre de ces différents objectifs s'articulera autour des actions qui suivent.

1.4.1. Accompagner les entreprises dans l'acquisition de nouvelles techniques de production et dans l'appropriation de nouvelles pratiques liées aux technologies de l'information

La modernisation des entreprises est un enjeu essentiel pour maintenir la compétitivité du tissu économique régional et, bien entendu, pour préserver et développer l'emploi. Les entreprises alsaciennes y consacrent des efforts significatifs en réalisant :

- **des investissements matériels**, se traduisant par l'acquisition de nouveaux équipements de production (machines plus performantes) contribuant au maintien de la compétitivité des entreprises ;
- **d'investissements immatériels**, par le recours à des prestataires extérieurs (consultants) pour mener des démarches d'organisation ou réaliser des études particulières, ou par l'intégration de nouvelles compétences humaines élevant le potentiel de l'entreprise.

La Région entend poursuivre et renforcer ses efforts pour aider les PME régionales à relever les défis de la modernisation. Pour cela, elle envisage de privilégier une approche globale de ses soutiens aux projets de développement de l'entreprise. Les conditions d'appui feront l'objet d'une adaptation de ses outils d'aides. La Région concentrera ses efforts sur les problématiques qui représentent de forts enjeux pour les entreprises, notamment l'innovation, la veille économique, l'éco-conception, la gestion des ressources humaines ou encore les technologies propres.

Ces soutiens s'effectueront en complément des moyens importants consacrés par la collectivité régionale et les autres acteurs publics à la création d'un environnement favorable au développement économique (infrastructures de communication, éducation/formation, enseignement supérieur et recherche, etc.).

Ils s'articuleront également avec la priorité les moyens consentis en faveur du développement des réseaux d'entreprises (démarches sectorielles, Pôles de compétitivité...).

Ces orientations intégreront également les enjeux liés au développement durable qui constitue une préoccupation majeure qui traverse l'ensemble des politiques mises en œuvre par la Région Alsace.

Proposition d'actions :

- *bâti un système complet de soutien aux investissements matériels et immatériels dont l'intensité prenne en compte la qualité des projets, la performance des investissements, leur lien avec les pôles de compétences, la qualification des emplois qui y sont attachés, le respect de l'aspect environnemental.*

Partenaires : *Chambres Consulaires, Comités d'expansion, Alsace Technologie, Organisations professionnelles, OSEO BDPME*

1.4.2 Construire une politique ambitieuse de veille et d'intelligence économique

Le rapport du Député Bernard Carayon, « Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale »³¹ montre que l'intelligence économique est l'une des réponses pertinentes à l'internationalisation de la concurrence. Si la puissance de l'Internet a rendu aisés l'accès et le recueil d'informations de tous ordres (90 % des données intéressant les entreprises pour leur développement sont librement accessibles), cette facilité fragilise en même temps nos entreprises en permettant à tous, et notamment aux concurrents, d'être à leurs portes, ... quand ce n'est à l'intérieur des systèmes informatiques ! Chercher et trouver la bonne information, déceler dans la surabondance de données ainsi collectées celle qui est utile pour l'exploiter ensuite et, à l'inverse, protéger ou défendre son savoir, son savoir-faire, ses idées : tel est l'enjeu de l'intelligence économique.

Dans le même temps, les mutations profondes qui affectent l'environnement des entreprises (évolutions technologiques, globalisation des échanges, concurrence exacerbée) conduisent les entreprises et les territoires à repenser les stratégies industrielles et surtout, à s'organiser pour mettre en place des outils visant à mieux faire face à ces nouveaux défis.

L'Alsace a, de longue date, intégré l'importance de l'intelligence économique en créant en 1998 un programme intitulé IEA² (intelligence économique appliquée à l'Alsace). Ce programme de sensibilisation/formation a accompagné une vingtaine d'entreprises alsaciennes dans une première démarche d'intelligence économique. Pour donner une dimension plus importante à cette première démarche, l'Etat et la Région ont inscrit au contrat de plan Etat-Région 2000/2006 un budget de 1,5 million d'euros pour la réalisation d'un programme plus ambitieux d'appropriation, par les entreprises alsaciennes, des trois volets de l'intelligence économique. Lancé de façon opérationnelle en 2002, le programme COGITO poursuit trois grands objectifs :

- sensibiliser les PME alsaciennes à l'importance de la gestion de l'information dans le développement de leurs activités ;
- développer et renforcer l'offre alsacienne de services en intelligence économique ;
- développer les actions en direction des filières.

Après l'embauche d'un animateur par la Chambre Régionale d'Industrie et de Commerce d'Alsace (CRCIA), partenaire du programme, et trois ans d'actions en région, le bilan de COGITO s'avère très positif :

- création du Centre Régional de Veille Stratégique (CRVS) par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace, qui propose un outil de démonstration de logiciels de traitement d'informations ;
- organisation de séances de formation pour les entreprises alsaciennes ;
- forums de la veille en entreprise et de la sécurité informatique ;
- lancement d'un appel à projets collectifs en intelligence économique ;
- création d'une association des prestataires de service en IE ;
- création de modules de formations en IE dans des formations universitaires régionales pour sensibiliser à l'importance de l'IE les décideurs de demain.

³¹ « Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale ». Bernard Carayon. Rapport au Premier Ministre. Assemblée Nationale. Juin 2003

Au total, depuis le lancement de Cogito, plus de 2 000 entreprises ont bénéficié du programme régional.

Il convient aujourd'hui de poursuivre cette dynamique et de mener des actions en vue de professionnaliser la pratique de l'intelligence économique.

Propositions d'actions :

- *favoriser la mise en réseau des acteurs institutionnels alsaciens et leur permettre de mieux communiquer aux entreprises alsaciennes les grands enjeux de l'intelligence économique ;*
- *favoriser la création de plates-formes sectorielles de veille, en mettant en avant les secteurs retenus dans le cadre des pôles de compétitivité. Cette action pourrait passer par la formation des acteurs représentant les filières des pôles labellisés ou jugées importantes pour l'Alsace ;*
- *lancer une étude de faisabilité et de définition d'une Université européenne d'intelligence économique à Strasbourg. Qu'elle soit virtuelle ou physique, cette université proposerait des cours de haut niveau en intelligence économique appliquée au développement international ;*
- *favoriser, dans la continuité des actions pilotes de l'ADIT en intelligence territoriale, le déploiement d'un plan d'actions régionales en intelligence territoriale pour doter les territoires d'instruments d'anticipation, et mutualiser les compétences et moyens existants, afin de créer un système d'informations économiques global pour toutes les collectivités alsaciennes.*

Partenaires : Etat, Départements, Agglomérations, CRCI, Agences de développement, Alsace Technologie, ADIT, Universités

1.4.3. Mobiliser et coordonner les outils financiers au service du développement économique régional

Le développement des entreprises ne peut se réaliser que si leurs projets sont accompagnés par des concours financiers adaptés.

Aujourd'hui le marché du capital-investissement s'est considérablement développé mais les problèmes liés au financement de l'amorçage et de la création ainsi que du développement et la transmission de petites entreprises persistent et tendent même à s'accroître dans un environnement de plus en plus difficile.

Les entreprises ayant un projet ambitieux, nécessitant des investissements significatifs, notamment dans les domaines de l'innovation technique ou de l'ouverture de nouveaux marchés, ont un impératif besoin de capitaux propres. Les capitaux propres (relayés ensuite par un autofinancement) constituent le socle indispensable sur lequel des plans de financement crédibles peuvent être élaborés (l'octroi des prêts bancaires et d'aides publiques diverses étant logiquement subordonné à l'existence de fonds propres).

De même, dans le cadre de la création d'entreprises poursuivant un projet ambitieux, et donc innovant au sens large, les capitaux propres sont indispensables pour financer l'amorçage du projet et le démarrage de l'activité. Sans des capitaux propres suffisants investis durablement dans l'entreprise, la création d'entreprises ayant un réel potentiel de croissance et de création d'emplois à terme, n'est tout simplement pas possible. Il en est de même pour l'accompagnement de la croissance des petites entreprises et de leur transmission.

L'apport de capitaux propres à une jeune entreprise en démarrage se fait d'abord à partir d'un premier cercle : le créateur lui-même, sa famille, ses amis proches, et parfois un second cercle : prêts d'honneur accordés par des plates formes d'initiatives locales ou le réseau de « business angels ». Dans la plupart des cas, ce capital suffit pour démarrer et atteindre le niveau de « point mort » à partir duquel l'autofinancement et le soutien bancaire prennent le relais. Mais pour les projets plus ambitieux³² tant sur le plan technologique que commercial, l'apport des capitaux extérieurs ne peut provenir que d'un troisième cercle, financier celui-ci. C'est à ce niveau qu'intervient le capital risque. Or dans un marché du capital investissement en croissance, le capital-risque pour les jeunes et

³² Ils ne sont que quelques centaines par an en France tout au plus sur les 200 000 créations recensées par l'INSEE.

petites entreprises ne décolle pas, voire régresse car ce type d'intervention, en moyenne statistique et sur le long terme, n'est pas suffisamment rentable .

La Région est en mesure de mettre en œuvre des solutions permettant, grâce à un puissant effet de levier public, de dégager une rentabilité à long terme pour les capitaux investis dans des entreprises ancrées régionalement.

Dès lors, il apparaît nécessaire, d'une part, de nouer des partenariats étroits avec la communauté financière afin de mettre en œuvre des solutions de financement (prêts participatifs, garanties, participations en fonds propres, etc.) dans lesquelles l'intervention publique trouvera sa place et, d'autre part, de faciliter l'obtention de concours bancaires classiques.

Propositions d'actions :

- *participer au développement des réseaux des investisseurs providentiels « Business Angels » présents sur le territoire ;*
- *poursuivre l'investissement dans des dispositifs à effet de levier puissant, propres à créer une très forte incitation à l'engagement des capitaux privés orientés vers les jeunes et petites entreprises régionales en phase d'amorçage, de création, de développement ou de transmission (Alsace Amorçage, Alsace Création, AIRFI, FIP, etc.) ;*
- *renforcer et mutualiser avec les Départements les dispositifs de garantie existants ;*
- *inciter les banques à s'engager davantage dans la prise de risque pour financer aussi du Besoin en Fonds de Roulement.*

Partenaires : *Etablissements bancaires et financiers, Caisse de Dépôts, groupe OSEO (BDPME & SOFARIS), SIAGI, Départements*

1.5. Impulser des stratégies et des actions collectives dans le cadre de pôles, filières ou réseaux d'entreprises

L'internationalisation croissante de l'économie oblige les dirigeants d'entreprises à affronter de nouveaux défis auxquels un certain nombre d'entre eux n'est pas préparé. Si les efforts des entreprises menés individuellement leur permettent de progresser, le travail en réseau est susceptible d'impulser de nouvelles dynamiques de progrès. La mutualisation des moyens sur des thématiques diverses constitue un nouvel axe de développement dont l'économie régionale doit se saisir pour lui permettre de progresser plus vite.

L'entreprise est confrontée à une multiplicité de défis (développement national et international, intégration de nouvelles technologies, formation de ses salariés....) qu'il lui faut relever sous peine de se voir reléguer par une concurrence vive et performante. Plus que jamais, l'excellence est de rigueur sous peine de disparaître.

Le développement des relations inter-entreprises, du travail en réseau avec les acteurs du développement technologique, constitue un enjeu important pour permettre aux entreprises de faire face, plus rapidement, aux difficultés auxquelles elles sont susceptibles d'être confrontées. Il s'agit aussi d'une manière de mener à bien des projets novateurs pour lesquels la taille critique de l'entreprise n'est pas suffisante.

La dynamique collective apparaît bien comme un enjeu fort pour relever les défis suscités par les nouveaux espaces de concurrence européens et mondiaux.

La Région poursuit depuis un certain nombre d'années une politique de structuration des pôles de compétences en coordination avec ses partenaires, Etat, collectivités territoriales, universités et organismes de recherche. Cette politique vise à donner davantage de cohérence et de visibilité à certains domaines de compétences reconnus, en favorisant leur promotion au service de l'environnement régional, économique en particulier, et sur le plan international comme éléments de notoriété et d'attractivité pour les hommes et les entreprises.

Si la présence d'une recherche de bon niveau est un élément essentiel, cette notion de pôle englobe aussi les dimensions formation (initiale et continue), recherche appliquée, innovation et transfert de technologie, valorisation des résultats de la recherche et incubation d'entreprises, prestations et tout ceci sans oublier l'implication des entreprises.

Il s'agit donc d'une politique de développement régional global qui inclue la préoccupation d'un aménagement et d'un développement équilibré du territoire régional par la mise en évidence³³, la valorisation et la mise en synergie de compétences et de savoir faire existant localement et qui est compatible aussi bien avec la notion d'Espace Européen de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur prôné par l'Union Européenne qu'avec celle des pôles de compétitivité, initiée par le Gouvernement et la Datar, et qui fait l'actualité.

Il revient à la Région, à partir de ces premiers résultats, qui sont très divers (pôles en émergence, en développement ou en projet), de fédérer l'ensemble des partenaires dans une démarche de travail associant recherche, formation et entreprises afin de valoriser au mieux les ressources disponibles dans une perspective de développement endogène accru et d'attractivité internationale.³⁴

1.5.1. Structurer le partenariat autour des pôles de compétitivité labellisés « Véhicule du futur » « Innovations thérapeutiques » et « Fibres Naturelles Grand Est »

Ces pôles, récemment labellisés au terme de l'appel à projet national, doivent permettre de prolonger et d'étendre les initiatives développées dans les domaines de l'automobile, des biotechnologies et du textile, de développer de nouveaux partenariats en Alsace et dans d'autres régions de France et d'Europe.

A cet égard, les idées actuellement en cours de réflexion et de mise en pratique tendant à la constitution de réseaux métropolitains, voire même d'une possible grande région métropolitaine à l'échelle de l'espace du Rhin Supérieur, constituent des opportunités potentielles à ne pas négliger, eu égard aux dynamiques partenariales renforcées qu'elles devraient induire, notamment dans les domaines de la recherche, de l'université, des laboratoires, etc.

Proposition d'action :

- *participer à la gouvernance et au financement de ces pôles.*

Partenaires : *Etat, Départements, Alsace Biovalley, Iconoval, Rhenaphotonics, Astrid*

1.5.2. Soutenir l'affirmation de pôles d'excellence régionaux qui pourraient être structurés au travers de futurs appels à projets nationaux voire régionaux

De tels pôles pourraient être envisagés dans les domaines suivants : matériaux, image, photonique, plasturgie, électronique, textile, environnement-énergie, domotique et habitat, agro-alimentaire, filière bois, sols (en lien avec l'agronomie et la préservation de la nappe), propriété intellectuelle, administration publique etc .

Ces pôles ont des dominantes diversifiées : formation, recherche, industrie. L'objectif est de les faire progresser dans une logique de type « cluster », associant les trois composantes d'un meilleur développement endogène. L'ambition de la Région est de permettre aux pôles d'excellence issus du potentiel de recherche présent en Alsace de devenir de véritables pôles de compétence, générateurs d'un développement endogène et d'une attractivité internationale renouvelée.

Propositions d'actions :

³³ Cette mise en évidence est une préoccupation forte de la Région, qui a donné lieu à la réalisation d'une étude particulière sur le potentiel de développement des pays en Alsace (Etude TECSA), à des orientations particulières du Schéma régional de l'Education et de la Formation et à la mise en place de la démarche de prospective territoriale (PETRA)

³⁴ cf. Rapport de Christian Blanc : « Pour un écosystème de la croissance »

- créer une structure commune d'échanges sur les conditions de réussite des actions collectives ;
- adopter une méthodologie commune entre les partenaires du développement économique pour impulser les différentes formes d'actions communes (SPL, démarches sectorielles, coopérations inter-entreprises) ;
- développer des contrats d'objectifs avec ces pôles ;
- soutenir l'adaptation de l'offre de formation des cadres territoriaux à ces nouvelles exigences du développement économique régional, en particulier via le pôle européen d'administration publique.

Partenaires : Etat, Départements, Chambres consulaires, Universités, organisations professionnelles

1.5.3. Renforcer, en les mutualisant, les outils d'information et de prospective

L'accès à une information fiable est devenu une condition d'un développement régional performant dans une économie de la connaissance. Les mutations économiques que traverse l'Alsace ont conduit à rechercher une optimisation des outils disponibles, avec la création d'un observatoire (ORME – Observatoire des Mutations Economiques – dans le cadre de la Mission Interministérielle sur les Mutations Economiques) et le lancement d'une démarche de prospective économique (PETRA – Prospective Economique Territoriale en Région Alsace) fondée sur la mise en évidence de filières pour un meilleur développement endogène. Cette démarche a pour ambition de permettre d'identifier les secteurs d'activités, pôles ou filières, sur lesquels l'Alsace devra concentrer ses efforts, de mettre en œuvre des actions de renforcement et de développement du tissu économique et de faire agir ensemble les différents acteurs économiques locaux.

Proposition d'actions :

- pérenniser la démarche PETRA.

Partenaires : Etat, Chambres Consulaires, Départements, Agglomérations, Agences développement, Rectorat, Caisse de Dépôts

2. Amplifier l'ouverture internationale et le rayonnement européen de l'Alsace

Evidence quotidienne pour les six millions d'habitants de l'espace du Rhin Supérieur³⁵, la coopération transfrontalière est pratiquée dans les domaines de la consommation, des loisirs, des échanges économiques et des implantations d'entreprises, et aussi de la protection et de la valorisation de l'environnement, une question qui, tout naturellement, dépasse les frontières.

Parce que le développement de l'Alsace passe nécessairement par une ouverture internationale active³⁶, la Région développe une politique de coopération fondée sur cinq axes de travail :

- **la coopération transfrontalière** dans l'espace du Rhin Supérieur, qui permet notamment de réduire les déséquilibres de développement et d'aménagement entre les différentes composantes territoriales de cet espace au sein duquel l'Alsace a à cœur de renforcer sa position stratégique de « carrefour européen » ;
- **la coopération interrégionale** visant à initier et réaliser des projets communs avec des régions étrangères non frontalières dans des domaines dans lesquels les complémentarités sont réelles et les partenariats très fructueux. Une coopération est ainsi établie, par exemple, avec la Voïvodie de Basse-Silésie (Pologne), la Province du Kyongsangbuk-Do (Corée du sud), la Région de Moscou (Russie), le Québec et la Province du Jiangsu et la Municipalité Populaire de Nanjing (Chine) ;
- **la coopération développement**, qui permet à l'Alsace d'apporter son appui à des régions partenaires, notamment en Afrique, à Haïti, à Madagascar mais également dans des pays d'Amérique latine et ce, en matière d'éducation, de formation, de santé et de sauvegarde de l'environnement. Il convient de rappeler ici que la Région mobilise également des aides d'urgence et humanitaires pour témoigner concrètement de sa solidarité lors de catastrophes ;
- **la présence active auprès des institutions communautaires** et des réseaux et organisations interrégionales afin de promouvoir et de défendre les intérêts de l'Alsace ;
- **la prospection économique à l'étranger** : elle est assurée par les trois Agences de développement (ADA, ADIRA et CAHR) par le biais de leurs antennes présentes, depuis plus d'une vingtaine d'années environ, dans plusieurs continents.

Ces cinq axes de travail confèrent à la plus petite des régions françaises un rayonnement international incontestable. Elle est présente sur quatre continents³⁷ et dans plus de 26 pays à travers le monde³⁸ grâce aux bureaux de représentation des Agences de développement (ADA, ADIRA, CAHR) et aux associations d'Alsaciens, fédérées au sein de l'Union Internationale des Alsaciens, qui assurent la promotion de l'Alsace comme région d'accueil, tant économique que touristique et culturelle.

La Région souhaite renforcer encore son rayonnement international par le développement de synergies entre ses pôles de compétence et ceux des grandes régions européennes, par le renforcement des coopérations avec les autres régions, en particulier au sein du Bassin du Rhin Supérieur, et ce notamment dans les domaines de l'environnement et du commerce international, en valorisant une image de l'Alsace, région dotée d'un savoir-faire trinational.

Elle pourrait envisager d'élargir le rôle du Bureau Alsace à Bruxelles aux entreprises et aux organismes de recherche afin de favoriser un meilleur accès aux réseaux.

Elle développera enfin ses actions en faveur d'une diversification des échanges avec de nouveaux pays à forte croissance.

³⁵ L'Allemagne compte 40% de ces habitants, la France 28 % et la Suisse 32% .

³⁶ Sur cette affirmation, voir le point 4 – 2 du présent document

³⁷ Europe, Asie, Afrique, Amérique du Nord et du Sud

³⁸ Allemagne, Suisse, Luxembourg, Belgique, Grande-Bretagne, Suède, Espagne, Italie, Grèce, Pologne, Russie, Ukraine, Turquie, Canada, Etats-Unis, Brésil, Japon, Chine, Corée, Taiwan, Maroc, Tunisie, Guinée, Côte d'Ivoire, Cameroun, Madagascar

2.1. Mailler nos actions de promotion des pôles et filières avec celles des grandes régions européennes

L'Alsace occupe une position géographique singulière dont elle a su tirer parti pour faire d'elle, malgré sa faible superficie, une région européenne à part entière, soit au titre de sa position transfrontalière, soit en raison de son appartenance au groupe des régions de l'axe alpin ou de la « banane bleue ». Elle a développé des relations avec le Bade Wurtemberg et d'autres régions d'Europe dans le cadre de programmes européens. Elle a également soutenu les initiatives de mise en réseau de compétences à l'échelle du Rhin supérieur (Neurex, EUCOR...)

La stratégie de développement en réseau de type « cluster », concrétisée par l'affirmation de pôles de compétence, constitue une façon nouvelle de concevoir et de promouvoir le développement endogène. Elle doit également contribuer à accroître la visibilité des compétences disponibles en Alsace dans une perspective de renforcement de son attractivité au plan international. Cette stratégie doit se déployer dans le contexte d'évolution des programmes communautaires, qu'il s'agisse des fonds structurels ou du 7^{ème} Programme Communautaire Recherche Développement (PCRD). Dans ce dernier cadre, il faut mettre l'Alsace en bonne place pour accéder aux financements communautaires

2.1.1. Favoriser les synergies interrégionales au sein des pôles de compétence alsaciens

Propositions d'actions :

- *formaliser des partenariats et des programmes de coopération avec des organismes de recherche et des centres techniques de régions voisines ;*
- *soutenir l'accueil à Strasbourg du Conseil Européen de la Recherche ;*
- *préparer l'Alsace au Programme communautaire recherche développement (7^{ème} PCRD).*

Partenaires : *Universités, grandes écoles, CRITT, association grand est, EUCOR, Alsace Biovalley, Rhenaphotonics Europe, pôles de compétitivité, Iconoval, Cancéropole Grand Est...*

2.1.2. Attirer en Alsace des chercheurs de haut niveau prioritairement dans les domaines liés aux pôles de compétitivité

Le développement régional repose sur une recherche de haut niveau articulée sur le tissu régional ancien ou en croissance. Au cours des dernières années, les collectivités ont soutenu l'accueil de chercheurs par l'Université Louis Pasteur et la réalisation à Strasbourg du Collège Doctoral Européen qui permettra l'accueil en résidence de chercheurs étrangers. L'Alsace dispose d'un panel de personnalités de haut niveau scientifique (prix Nobel, membres de l'académie des sciences...) susceptibles d'expertiser des candidatures d'excellence. Par ailleurs, Strasbourg héberge le siège de deux organismes ayant pour objet de développer des réseaux de scientifiques : la Fondation Européenne de la Science et la Fondation Albert Kastler.

Proposition d'action :

- *soutenir la création de chaires d'excellence.*

Partenaires : *Universités, Club Gutenberg*

2.2. Accentuer les coopérations transfrontalières et européennes

(notamment dans les domaines de l'environnement, des technologies et du commerce international, avec la mise en place d'un plan d'actions marchés / pays cibles).

2.2.1. Affirmer la position de l'Alsace comme trait d'union entre les économies française et germanophones et comme plate-forme privilégiée d'accès aux marchés européens pour les entreprises de provenance plus lointaine

Forte de sa situation privilégiée au cœur et à la charnière des deux principaux marchés européens que sont la France et l'Allemagne (à eux deux, ces pays représentent en effet 40 à 45 % du total des échanges du marché européen), forte également de son bilinguisme, l'Alsace a naturellement vocation à constituer une plate-forme très attractive, parce que stratégique, pour les entreprises des pays germanophones (Allemagne, Suisse, Autriche) ou des pays où l'influence allemande est forte (Pays-Bas, Pays Scandinaves, pays d'Europe Centrale et Orientale) à condition d'offrir à ces entreprises des facilités et des compétences particulières sous forme de services commerciaux et intellectuels bi-culturels.

Cette perspective mérite d'autant plus d'être explorée qu'elle est susceptible de faire de l'Alsace une base d'implantation privilégiée pour des entreprises d'origine plus lointaine (Amérique du Nord, pays d'Asie, notamment) désireuses d'accéder aux marchés européens, singulièrement aux marchés français et allemand.

Aussi convient-il d'encourager les initiatives permettant de développer en Alsace toute une gamme de savoir-faire et de prestations de services « bi-culturels » (notamment dans le domaine du tertiaire supérieur « marchand ») propres à répondre aux besoins de ces entreprises.

Cette orientation passe nécessairement, en premier lieu, par un renforcement des compétences et des aptitudes des prestataires et des entreprises de services en Alsace à véritablement « travailler à l'international », des marges de progression évidentes pouvant être réalisées grâce, par exemple, à une politique d'apprentissage des langues vivantes plus exigeante, à un développement et un renforcement des formations à l'international dans les cursus d'enseignement mais également à l'attention des chefs d'entreprise et des cadres, à une meilleure sensibilisation des PME alsaciennes aux normes de qualité internationale, etc.³⁹

La constitution, à terme, d'une véritable pôle d'excellence en matière de services bi-culturels en Alsace, pourrait procéder d'une double démarche :

Propositions d'actions :

- *mettre en œuvre, sans attendre, des actions concrètes telles que l'installation de services bi-nationaux (standards téléphoniques, adresses e-mails, services postaux, etc.) et l'organisation de formations spécifiques, croisées, y compris dans les domaines techniques ;*
- *engager une véritable stratégie, passant par :*
 1. *la constitution d'une cellule (task force), notamment composée de socio-professionnels, chargée de proposer des actions concrétisant la position charnière de l'Alsace entre les marchés français et germanophones et d'en assurer le suivi et l'évaluation ;*
 2. *le recensement de diverses prestations de services aux entreprises potentiellement concernées par l'acquisition d'une double culture (par exemple, les hot-lines techniques, les équipes de techniciens spécialisés dans les domaines du droit, de la comptabilité, de l'expertise, de la communication, des ressources humaines, du recrutement, de l'Internet, etc.) ;*
 3. *la création d'un label de qualité qui serait, par ailleurs, considéré par les entreprises intéressées par ces services comme un gage de crédibilité et de confiance ;*

³⁹Ces préconisations résultent des travaux de l'Atelier sur le développement économique en Alsace, en charge de la problématique « Création d'activités de services aux entreprises ».

4. *au niveau institutionnel, appui aux groupements ou projets de groupements de coopération transfrontalière en cours de constitution (Eurodistricts, Réseaux Métropolitains), constitution éventuelle d'une Région Métropolitaine à l'échelle du Rhin Supérieur et ce, afin de favoriser l'harmonisation des planifications, le développement de sites économiques et de recherche, d'actions environnementales, etc. Il convient de noter ici que le prochain Congrès Tripartite, organisé à l'échelle du Rhin Supérieur et qui se tiendra en février 2006, devrait déboucher sur un bilan des coopérations, sur des pistes de mesures nouvelles à étudier et sur des projets de modernisation.*

Partenaires : *Chambres consulaires, Organisations professionnelles, Régions voisines de l'Espace du Rhin Supérieur*

2.2.2. Déterminer une stratégie pour les activités de logistique en Alsace, compatible avec le développement durable et l'aménagement du territoire régional

Selon les conclusions de l'étude réalisée en 1999 par le Cabinet BUCK Consultants sur « le développement des activités logistiques en Alsace » (étude dont l'actualisation est en cours, à la demande de la Région), l'Alsace occupe, dans ce domaine d'activités, une position qualifiée de « moyenne à relativement bonne ».

Plus concrètement, la situation de la logistique dans notre région se caractérise par les éléments suivants :

- la quasi totalité des plate-formes logistiques sont « dédiées » à un opérateur spécifique (contrairement aux plate-formes dites multimodales, ouvertes à des opérateurs divers et aptes à traiter tous types de produits). Localisées près de leurs clients, et le plus souvent de petite taille, ces zones sont dispersées sur le territoire régional, leur implantation s'étant faite, il convient de le rappeler, de manière ponctuelle, sans vision stratégique d'ensemble ;
- l'Alsace occupe un positionnement moyen en ce qui concerne les entreprises de transport : si elle compte de nombreuses entreprises locales et régionales, la région ne bénéficie pas de la présence de grandes entreprises de taille nationale ;
- la situation est inverse en ce qui concerne les prestataires de services logistiques : si les prestataires régionaux sont rares et si un nombre réduit de prestataires nationaux ont un établissement en Alsace, la région bénéficie en revanche de la présence d'un certain nombre d'établissements représentant des groupes internationaux de logistique ;
- en matière de logistique, il convient évidemment de rappeler le problème de disponibilité foncière auquel est confronté l'Alsace et qui laisse peu de possibilité pour la mise en place d'une grande plate-forme logistique d'intérêt régional et européen, qui serait conforme au positionnement géographique de la région, étant noté par ailleurs, que, pour être attractive et compétitive, une zone d'une telle envergure doit être, nécessairement et tout à la fois, située dans un bassin d'emploi favorable, directement connectée aux réseaux de transport fluvial et ferroviaire et doit bénéficier d'une offre territoriale de qualité, notamment en terme de services, favorable à l'accueil d'activités.

Compte tenu de l'évolution prévisible que connaîtra la logistique, du fait notamment de l'élargissement de l'Europe à l'Est, il paraîtrait d'autant plus opportun d'arrêter une « position alsacienne » qu'il s'agit là d'un secteur en pleine expansion, fortement créateur d'emplois et singulièrement de nouveaux types d'emplois à valeur ajoutée .

Tout laisse actuellement à penser qu'il y aura quelques grands opérateurs de logistique en Europe, qui organiseront les flux en fonction de certains critères (droit du travail notamment) et qui constitueront des euro-centres logistiques maillant le territoire européen.

Quelle sera la position de l'Alsace dans ce contexte ? Voudra-t-elle être l'un de ces euro-centres, à même de répondre à des appels d'offres d'envergure européens comme l'y autorise sa situation géographique (étant toutefois rappelé qu'elle est fortement concurrencée en ce domaine par l'Allemagne mais aussi en France, par la Lorraine et la Franche-Comté) ? Mais surtout, le pourra-t-elle ? Compte tenu notamment de la saturation des réseaux routiers et ferrés, de la sensibilité et de la vulnérabilité particulière de l'Alsace aux pollutions diverses, et bien entendu, du peu de possibilités dont elle dispose sur le plan de l'offre foncière ?

Si tel devait-être le cas, l'implantation des activités logistiques, et singulièrement des plate-formes intermodales dont le nombre sera forcément réduit, devrait faire l'objet d'une planification rigoureuse, dans le cadre d'un aménagement cohérent du territoire régional, cette préconisation faisant écho à celle formulée par ailleurs et tendant à l'adoption d'un parti pris actif en matière de maîtrise du foncier sur les divers territoires d'Alsace.

Mais l'enjeu de la logistique pour l'Alsace pourrait être tout autre !

L'idée a été avancée que la région se positionne sur ce que l'on appelle la « logistique fine » qui n'est ni nécessairement consommatrice de grands espaces ni génératrice d'importants flux de transport, mais qui est, en revanche, fortement porteuse de valeur ajoutée et d'emplois. Plus que la création de grandes plate-formes, il convient d'appuyer le développement des activités logistiques au sein même des entreprises alsaciennes.

Cette option, qui paraît davantage en phase avec le modèle de développement économique durable préconisé en Alsace que l'hypothèse précédente, mérite sans aucun doute d'être explorée dans toutes ses composantes et incidences, ne serait-ce par exemple que pour anticiper dès à présent les besoins futurs des entreprises et développer les formations ad hoc permettant l'acquisition des compétences requises.

Propositions d'actions :

- réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'une filière « logistique fine » ;
- anticiper les besoins futurs des entreprises en ce domaine (il s'agira d'emplois qualifiés, à valeur ajoutée) et veiller à l'existence d'une offre de formation adaptée à ces besoins en Alsace.

Partenaires : Départements, Agglomérations, Chambres Consulaires, Organisations professionnelles, Entreprises, Rectorat, Organismes de formation professionnelle

2.3. Soutenir l'organisation d'évènements d'envergure nationale, européenne, voire internationale (congrès, salons) en Alsace

Pour relever le défi de son rayonnement européen international, l'Alsace se doit de valoriser et de renforcer sa « marque » en la rajeunissant et en axant notamment sa communication sur sa vocation européenne, transfrontalière et interrégionale. C'est l'une des pistes d'action mises en exergue par la stratégie régionale de développement du tourisme en Alsace qui se fixe, entre autres objectifs, de créer des nouveaux produits et de nouvelles offres, d'organiser régulièrement des évènements de grande portée qui constitueraient, à terme, de véritables « rendez-vous » attendus d'année en année et qui renforceraient la « marque Alsace » comme une marque de destination culturelle et touristique. Valoriser la présence des institutions européennes par l'organisation d'une grande manifestation européenne, créer des rencontres régulières dans le domaine artistique (théâtre, musique, etc.), sportif, etc. constituent autant de pistes à explorer, étant précisé que ces évènements n'auraient pas vocation à se produire dans les seules grandes villes mais devraient être également organisés dans les villes moyennes et au sein des pays, par exemple.

Propositions d'actions :

- lancer un appel à projet pour l'organisation d'un grand événement sur le thème de l'Europe ;
- se concerter avec les régions limitrophes pour instaurer une coopération « rhénane » sur certaines manifestations ;
- se mobiliser pour que se tiennent en Alsace des évènements à dimension internationale, en particulier dans les domaines de ses pôles d'excellence (les Biotechnologies, l'Automobile, l'Image, etc.) ;
- participer au renouvellement des équipements d'accueil pour le tourisme d'affaires, de congrès, de séminaires.

Partenaires : Agglomérations, régions voisines, Chambres Consulaires, Alsace Biovalley, Astrid, Iconoval...

2.4. Redéfinir l'action collective en faveur de l'accueil des entreprises extérieures en région

L'accueil des investisseurs extérieurs en région dépend notamment des actions de prospection à l'étranger menées par les trois agences de développement économique alsaciennes : l'Agence de développement de l'Alsace (ADA), l'Association du développement du Bas-Rhin (ADIRA) et le Comité d'action économique du Haut-Rhin (CAHR).

Dans un contexte économique devenu très concurrentiel, il est apparu indispensable de renforcer la cohérence de la politique de développement économique à l'international. Le 10 septembre 2004, un protocole fixant les modalités de coordination et d'unification des actions de promotion externe de l'Alsace a été signé par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la Région Alsace. D'autres organismes, tels Alsace Biovalley et les Chambres de Commerce, qui sont également très actives à l'exportation, se sont joints à ce protocole. Tous ces acteurs économiques assurant la promotion de l'Alsace communiquent désormais à l'étranger sous un label unique : « Alsace International ».

Afin d'améliorer les résultats de leur mission par rapport aux moyens mobilisés par chacune des trois Agences de développement économique, les trois collectivités (Région Alsace et Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) viennent de décider de franchir une nouvelle étape dans la coordination et la rationalisation des activités internationales de leurs agences en confiant à un consultant extérieur une mission d'étude, de conseil et d'assistance sur le sujet.

Propositions d'actions :

- *améliorer la coordination et rationaliser les activités internationales des agences à partir du recensement des activités internationales qui devraient être assurées impérativement dans l'avenir et des moyens qui devraient être mis en commun ou redéployés à partir des associations existantes ;*
- *développer de nouvelles stratégies en faveur d'une coopération renforcée et fondée sur le socle franco-allemand dans les domaines économique, culturel et touristique pour dynamiser l'attractivité de cet espace transfrontalier au regard de l'implantation d'activités nouvelles par des investisseurs étrangers ;*
- *développer les actions communes de promotion à l'étranger, en présentant les points forts de cet espace transfrontalier à l'aide d'outils de promotion mis au point de façon mutualisée (site internet Upper Rhine Valley, plaquettes thématiques par pôles d'excellence auxquels les trois pays adhèrent, etc.).*

Partenaires : *Comités d'expansion , Chambres consulaires*

2.5. Accentuer les efforts d'accompagnement des entreprises régionales sur les marchés émergents (PECO, Chine, Inde)

Avec sa position de quatrième région exportatrice et importatrice, l'Alsace se situe depuis longtemps aux premiers rangs du commerce international français. Preuve de son dynamisme particulier, elle connaît un taux de croissance des exportations (6,5 % en 2004) plus élevé qu'au niveau national. Mais derrière ces chiffres rassurants se profile cependant une réalité plus nuancée.

De manière générale, la France est marquée par la diminution des parts de marché de ses entreprises au fur et mesure de l'éloignement des zones géographiques. En Alsace, cette tendance est encore plus accentuée : les exportations se font à 74% vers l'Union Européenne, contre 66 % pour la France.

Afin de modifier l'orientation géographique des échanges, le Ministère du Commerce Extérieur a établi une liste de 25 pays définis comme prioritaires car représentant des marchés à fort potentiel. Il s'agit non seulement de grands marchés émergents (Chine, Inde, Russie, Pologne..) mais également de marchés existants qui conservent un intérêt stratégique (Grande Bretagne, Pays du Maghreb, etc.). Il apparaît, en 2004, que l'Alsace n'est présente sur ces marchés qu'à 18 % et qu'elle montre une trop grande dépendance à l'égard de zones géographiques où les perspectives sont moins favorables.

L'élargissement de l'Union Européenne représente une formidable opportunité pour l'Alsace du fait de son positionnement géographique, de son identité culturelle, de ses relations privilégiées avec l'Allemagne et des liens tissés avec certains pays de l'élargissement. 4^{ème} région exportatrice sur les PECO en 2003, l'Alsace a proportionnellement plus bénéficié de l'ouverture que le reste des régions françaises. Aujourd'hui cependant, les parts de marché détenues par les entreprises régionales sur ces zones restent insuffisantes par rapport aux perspectives de croissance.

Autre marché à fort potentiel d'importation, la Chine est en 2003 le deuxième partenaire commercial de l'Union Européenne. L'Allemagne est le plus grand exportateur en direction de ce pays, suivie de la France et de l'Italie. Les exportations françaises vers la Chine ont progressé de 15 % en 2004, après une croissance exceptionnelle de 31,8 % en 2003. En Alsace la progression a été de 33 %, mais ce pays ne représente que 1% des exportations alsaciennes.

Si l'on considère la typologie des acteurs du commerce extérieur, l'Alsace reflète sensiblement la tendance nationale selon laquelle, majoritaires en termes d'opérateurs, les PME-PMI indépendantes ne représentent que 22 % des ventes à l'export.

Sur le territoire régional, les résultats à l'export résultent, pour une grande part, des multinationales domiciliées en Alsace : 82 % des exportations alsaciennes sont réalisées par des entreprises à capitaux étrangers. Alors que l'Allemagne et l'Italie enregistrent des performances remarquables de leurs PME à l'export, celles-ci ont une place trop limitée dans l'internationalisation de l'Alsace.

La prise en compte de l'ensemble de ces données revêt une importance particulière au regard de l'enjeu : source de croissance, les exportations représentent en France 5 millions d'emplois. Les gisements d'exportations nouvelles se trouvent au cœur des PME puisque seules 4,6 % d'entre elles exportent.

La proximité et la connaissance du tissu économique local font de la Région leur interlocuteur privilégié. Mais c'est avec l'ensemble des organismes régionaux et nationaux que la collectivité régionale doit se mobiliser.

Les objectifs de la politique régionale de soutien en faveur du commerce international s'articulent dès lors autour des axes suivants :

- créer de nouvelles opportunités pour les entreprises, en particulier sur les marchés reconnus comme prioritaires ;
- optimiser l'accès à l'information grâce à une synergie efficace de tous les partenaires à l'international ;
- inciter les PME qui ne le font pas à exporter et aider les autres à renforcer leur positionnement (seule la moitié des entreprises vendant à l'étranger sont des exportateurs confirmés) ;
- accentuer l'accompagnement sur des secteurs d'activités dont la présence à l'export est marginale (par exemple, les services aux entreprises) ;
- améliorer l'appréhension des marchés de niches en favorisant l'accès des entreprises aux outils d'intelligence économique.

Propositions d'actions :

- *procéder à une définition concertée par l'ensemble des partenaires à l'international (ALSACE INTERNATIONAL) des actions collectives à l'international et rationaliser le dispositif d'accompagnement ;*
- *initier une démarche commune entre les acteurs économiques de l'Alsace et ceux des pays voisins pour créer de nouvelles synergies, notamment pour la mise en œuvre de plans d'action concertés pour la prospection de marchés/pays cibles en Europe Centrale et Orientale ;*
- *créer un guide pratique de l'exportateur ;*
- *renforcer le soutien en faveur des primo exportateurs par le biais d'actions individuelles et collectives ;*

- *intégrer dans les formations à l'export un module sur l'intelligence économique ;*
- *créer une sorte de chèque export⁴⁰ qui permette de financer des études de marché, de recherche de partenaires, et qui compléterait les dispositifs FREX par exemple*

Partenaires : *Etat (DRCE), CRCI, Agences de développement, COFACE, les Régions voisines de l'Espace du Rhin Supérieur*

⁴⁰ Ce dispositif particulier est pratiqué dans certains pays européens, par exemple en Autriche.

3. Faire progresser « toute l'Alsace »

3.1. En adaptant nos interventions aux enjeux de chacun des territoires qui composent l'Alsace :

Avec la mondialisation et la globalisation de l'économie, les critères du développement économique, tels qu'ils étaient traditionnellement appréhendés par les politiques d'aménagement du territoire, ont profondément évolué. Si l'accessibilité, grâce à des réseaux de transport et de communication performants et la présence d'une main d'œuvre qualifiée demeurent les deux données essentielles fondant l'attractivité d'un territoire, c'est désormais tout un panel constitué de beaucoup d'autres autres éléments très divers – parmi lesquels on peut citer la présence de ressources et de potentiels, notamment dans les domaines de la formation ou de la recherche-développement, l'existence de partenariats ou à tout le moins de relations entre les entreprises, les entreprises et l'appareil de formation, les entreprises et les milieux de la recherche, une offre de services publics, para-publics et privés satisfaisante, diversifiée et de qualité, un environnement culturel, naturel, patrimonial et de loisirs propre à favoriser l'épanouissement personnel, etc. – qui permet véritablement à un territoire d'être considéré comme un milieu « fertilisant » à même de répondre aux besoins des entreprises qui s'y trouvent, de favoriser leur compétitivité et aussi d'attirer de nouvelles activités.

Ainsi, à l'instar des entreprises, les territoires eux-mêmes doivent aujourd'hui s'affirmer dans la compétition mondiale ce qui les met en situation de concurrence les uns par rapport aux autres pour attirer – et conserver - les entreprises, les investissements et les emplois.

Compte tenu des compétences et des responsabilités qui sont les siennes, singulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement économique, la Région est en première ligne pour répondre à ce défi, assurer et promouvoir l'attractivité et la compétitivité des différents territoires alsaciens, pays, agglomérations et bassins d'emploi, en un mot pour donner corps à l'adage selon lequel « il n'y a pas de territoire sans chance, seulement des territoires sans projet ».

La Région Alsace assume cette mission fondamentale au travers de trois volets d'action qui sont parfaitement complémentaires et qui permettent de promouvoir un développement à la fois équilibré et différencié du territoire régional.

3.1.1. Permettre à tous les territoires de s'inscrire dans une dynamique de développement

Dans son Rapport d'orientation sur l'aménagement du territoire de juin 2002, La Région a rappelé sa volonté constante -d'ailleurs partagée traditionnellement par l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du développement du territoire en Alsace- de fonder la vitalité et la prospérité de l'Alsace sur la cohésion sociale et territoriale, de rejeter le scénario d'une région éclatée, où le développement serait uniquement concentré dans les grandes villes, et de faire résolument le choix de l'équilibre. Un choix qui revêt une acuité particulière au regard des mouvements actuels de délocalisation des sites industriels, de tertiarisation, de métropolisation et de polarisation du système productif, mouvements qui génèrent des fractures, des phénomènes de congestion et des ségrégations territoriales, sociales et culturelles qui ne peuvent être acceptées et qui sont par ailleurs de nature à obérer l'image et l'attractivité du site Alsace dans son ensemble.

Aussi contribue-t-elle, dans le cadre de ses compétences et au travers de ses différentes politiques, à doter tous les territoires des attributs de base nécessaires à leur vitalité, que ce soit dans les domaines des transports et des communication, du haut débit, des équipements et des services collectifs, de l'habitat et du logement, de la préservation et de la valorisation des ressources et des milieux naturels, des paysages, de la qualité du cadre et des conditions de vie, etc. Ainsi, et même si bien entendu de nombreux efforts restent encore à accomplir, chaque territoire en Alsace peut-il se prévaloir d'un niveau satisfaisant au regard de ce que l'on appelle « l'offre territoriale ».

L'un des enjeux du développement économique des territoires résidant dans le croisement entre les besoins de qualification des entreprises et les politiques de formation, il convient de faire mention d'un certain nombre d'orientations et d'actions inscrites au cœur du Schéma régional de l'éducation et de la formation (SREF) en Alsace, dont l'un des grands objectifs pour les années 2004-2009 est

précisément de « conforter les territoires par la formation », que ce soit, notamment, en développant l'ancrage territorial des formations pour répondre de manière ciblée aux besoins socio-économiques des différents territoires, ou en incitant les établissements de formation (lycées, centres de formation d'apprentis, universités, organismes de formation, etc.) à remplir un rôle de pôles de services et de promotion pour leur territoire d'appartenance.

Ces orientations et ces actions, qui sont détaillées dans le SREF, doivent permettre de renforcer l'attractivité des territoires en favorisant la présence de compétences - notamment sur le plan technologique -, de ressources humaines de qualité, de synergies entre acteurs économiques et sociaux, etc.

La Région est également très attentive à la territorialisation de l'enseignement supérieur. Ainsi, pour mieux conforter l'identité de l'enseignement supérieur professionnel, elle œuvre, en relation avec le Rectorat, à mieux territorialiser les sections de brevets de techniciens supérieurs (BTS) et la formation continue des universités, des grandes écoles et des organismes tels que le Conservatoire National des Arts et Métiers, voire d'établissements professionnels ou privés. Elle reste vigilante quant aux nouvelles opportunités de création d'instituts universitaires technologiques ou d'instituts universitaires professionnels.

Au final, l'ambition de la Région est de doter tous les territoires d'une plate-forme territoriale complète et actualisée d'équipements pour le développement économique, l'enseignement post-bac et la formation professionnelle et continue dans le cadre de ses interventions en faveur des pays, des agglomérations et des villes moyennes.

La Région Alsace veille enfin, il convient de le rappeler, à apporter un appui particulier et renforcé aux territoires confrontés à des fragilités (c'est le cas du Massif Vosgien) ou à de graves difficultés économiques et sociales afin de les aider à surmonter ces difficultés, à restaurer et à renforcer leur attractivité et à renouer avec une dynamique de développement. Cet appui est assuré le plus souvent au travers de contrats particuliers.

Il l'est également, de manière plus générique, au travers d'un zonage régional d'intervention prioritaire mis en place en 2001 par la Région et recouvrant les Zones Nationales Prioritaires d'Aménagement du Territoire ainsi que le zonage de l'Objectif 2. Fondé sur le principe de discrimination positive et de l'équité, ce zonage permet à la Région de concentrer, différencier et bonifier ses aides au bénéfice des zones rurales et urbaines les plus défavorisées. Une réflexion technique est actuellement engagée afin d'envisager les modifications qu'il conviendrait d'apporter à ce dispositif compte tenu des évolutions en cours.

Au-delà de ces différentes interventions qui constituent des préalables indispensables, la Région entend fonder le dynamisme et la compétitivité de l'Alsace sur les projets de développement portés par les territoires eux-mêmes et sur la constitution d'un véritable réseau de pôles de compétences.

Cette ambition recouvre deux enjeux complémentaires et indissociables :

- assurer la diffusion du développement économique et le maintien d'un niveau d'excellence de la recherche, du transfert de technologie et de la formation sur tous les pôles principaux et secondaires du territoire ;
- mobiliser et tirer parti des spécialisations territoriales qui existent ici et là autour des activités industrielles, artisanales ou touristiques, des plate-formes technologiques, voire des services d'intérêt général créateurs d'emplois, et, bien entendu, amener les acteurs locaux à orienter les potentialités de leur territoire en fonction des stratégies de branches ou de filières définies à l'échelle régionale.

Pour éclairer son action future en matière de territorialisation du développement économique, la Région a commandité une étude sur le développement durable des performances territoriales en Alsace dont les résultats, présentés en 2004, mettent notamment en évidence les potentiels de développement locaux (projets majeurs, secteurs émergents) de chacun des dix pays qui structurent l'espace régional. Cette étude renferme une série de propositions et de recommandations dont beaucoup sont reprises dans les deux points qui suivent.

3.1.2. Soutenir les démarches de développement économique dans le cadre des projets de territoire

Les territoires de projet – pays et agglomérations – institués par les lois d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de février 1995 et de juin 1999 - sont nés de la volonté des pouvoirs publics d'apporter une réponse au « déménagement » du territoire généré par l'internationalisation de l'économie en incitant les acteurs locaux d'un même territoire à se doter et à mettre en oeuvre, en concertation avec les forces vives, les socio-professionnels et de nombreux autres partenaires publics et privés, leur propre projet de développement et donc de décider par eux-mêmes de leur avenir.

Grâce au soutien résolu de la Région et de l'Etat, le territoire alsacien est aujourd'hui couvert par dix pays, deux agglomérations - Mulhouse-Sud Alsace et Colmar, constituées l'une et l'autre en communauté d'agglomération -, auxquels il convient d'ajouter la Communauté Urbaine de Strasbourg, antérieurement mise en place en vertu d'une loi de 1966.

Ces différents territoires se sont attachés, au cours de ces derniers mois, à élaborer leur propre projet d'aménagement et de développement durable puis à s'engager dans une première génération de contrats avec l'Etat et la Région pour mettre en oeuvre les actions prévues dans leur projet.

Ces démarches, très récentes, constituant en elles-mêmes une innovation, force est de constater que les projets élaborés par les différents territoires sont encore dans le registre du « général » et ne sont pas porteurs d'une stratégie de développement économique spécifique et propre à chacun de ces territoires.

Il appartiendra donc à la Région, en sa double responsabilité de collectivité chef de file des politiques territoriales et coordonnatrice de la politique du développement économique, de dégager les voies et moyens techniques et financiers propres à inciter les territoires à se doter d'une telle stratégie et à inscrire celle-ci au cœur des projets et des contrats de pays et d'agglomération.

La Région devrait ainsi veiller à ce que l'action économique représente une partie essentielle des futurs contrats de pays, et à ce qu'elle soit bien articulée avec les actions collectives régionales et avec les dynamiques impulsés au niveau régional.

Elle pourrait également plaider, sous une forme qui reste à définir, pour que les Conseils de Développement, dans les pays comme dans les agglomérations, soient investis de missions particulières dans le domaine économique et social (mission d'observation et de veille par exemple).

Il convient, par ailleurs, de souligner que les agglomérations, étant légalement investies de responsabilités particulières dans le domaine économique et étant confrontées à des enjeux singuliers (notamment du fait de la tertiarisation de l'économie et de la tendance à la concentration des activités et des emplois), ont vocation à être des partenaires privilégiés de la Région dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies partagées (notamment dans le domaine de l'offre foncière).

Propositions d'action :

- *inciter et encourager financièrement les pays à se saisir de la question de leur développement sur le plan économique et de l'emploi et à se doter d'une stratégie particulière en la matière, qui serait mise en oeuvre dans le cadre de la prochaine génération des contrats de pays ;*
- *inciter les responsables élus des pays et des agglomérations à prendre appui sur leur Conseil de développement pour initier des actions particulières.*

Partenariats : *Pays, Agglomérations, communes et intercommunalités*

3.1.3. Favoriser l'ancrage des territoires dans une ou plusieurs filières régionales

Depuis près de 15 ans déjà, la Région Alsace encourage et soutient la structuration et le développement de démarches de filières, ainsi que la mise en réseaux et en synergie de compétences, considérant qu'il est particulièrement stratégique pour le développement régional de

favoriser des rapprochements entre entreprises d'un même secteur d'activité ainsi qu'entre représentants des milieux économiques, universitaires, industriels et financiers intéressés par un même domaine d'action.

Le succès récemment remporté par les candidatures alsaciennes à l'appel à projets « Pôles de compétitivité » lancé par le Gouvernement et la DATAR attestent de la clairvoyance et de la pertinence de cette orientation. Dans le domaine des biotechnologies, le projet régional et transfrontalier Biovalley « Innovations thérapeutiques » piloté depuis l'origine par la Région qui avait la ferme volonté d'animer, de fédérer et de dynamiser le réseau des acteurs économiques, universitaires, industriels et financiers concernés, vient ainsi de voir sa vocation mondiale reconnue, le Pôle « Véhicule du futur », fortement encouragé par la Région, étant également distingué, tout comme le pôle « Fibres » porté conjointement avec les institutions et les entreprises lorraines.

Au-delà de ces succès, dont il conviendra d'ailleurs de tirer le meilleur parti pour le développement, l'attractivité et la notoriété du territoire alsacien dans son ensemble, il reste nécessaire d'encourager, à des échelles plus locales, des initiatives s'inscrivant dans les mêmes principes de partenariats, de synergies et de masse critique.

Plus précisément, il convient de favoriser et de soutenir fortement la constitution de ce que l'on peut appeler des « Pôles d'excellence régionaux », à même de permettre le développement économique équilibré et différencié du territoire régional, en valorisant les ressources locales, en assurant une meilleure diffusion de l'innovation et en contribuant, in fine, à freiner la concentration excessive des activités, des emplois et des investissements dans les grandes agglomérations.

De très nombreux domaines d'activités en Alsace font l'objet de tels soutiens : le génopôle, le pôle neuro-science, l'Institut de Recherche sur les cancers de l'appareil digestif (IRCAD), des pôles matériaux, Vignes et Vins de l'Institut National de recherche Agronomique (INRA) de Colmar, Textile, « Image Numérique », Propriété Intellectuelle, Administration Publique, Bioéthique, entre autres.

Bien d'autres opportunités d'actions et de stratégies collectives existent en Alsace, dans des domaines d'activités nouveaux – éco-activités et éco-industries, plasturgie, TIC, intelligence économique, etc. -, ou plus traditionnels – mécanique, agro-alimentaire, par exemple -.

Il y a donc largement matière à élaborer et développer des actions mettant en œuvre les synergies entre la collectivité régionale, les collectivités territoriales, les Services de l'Etat et l'ensemble des acteurs économiques, scientifiques, éducatifs et sociaux concernés, à identifier et qualifier les territoires « porteurs » de ces activités et compétences spécifiques et à instituer, au sein de ces territoires, une véritable « gouvernance » du pôle, animée par une structure – pivot et des personnes ressources. A cet égard, il convient de noter le rôle que les structures de pays pourraient jouer en la matière, comme structure de concertation, de mise en réseau et d'intermédiation.

Dans le prolongement de l'appel à projet national et pour entretenir une mobilisation forte des territoires et des acteurs socio-économiques, la Région pourrait prendre l'initiative de lancer un appel à projet spécifique afin d'identifier et de recenser les démarches de ce type existant localement. Elle pourrait mettre en place une dotation budgétaire ad hoc qui permettrait de soutenir les projets en phase avec les grandes spécificités régionales et potentiellement porteurs d'emplois et de développement, aussi bien dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture que dans ceux du tourisme ou des services.

Propositions d'action :

- mener une étude pour identifier les pôles de compétences ancrés localement ;
- formaliser un appel à projet pour soutenir lesdits pôles.

Partenaires : ADIT, Alsace Technologie, organisations professionnelles

3.2. En adaptant la formation initiale et professionnelle aux mutations économiques

La nécessité de privilégier le développement d'activités industrielles et tertiaires à forte valeur ajoutée, seules capables de résister à la concurrence des pays émergents, implique de faire de l'Alsace une région de qualification des emplois, donc des personnes, une responsabilité qui incombe largement à la collectivité régionale.

Les compétences régionales en matière de formation, initiale et continue, se sont en effet progressivement élargies depuis les premières lois de décentralisation et se traduisent notamment par l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Education et de la Formation (SREF), un document majeur, de nature prospective et stratégique, qui recouvre le Schéma Prévisionnel des Formations Professionnelles Initiales, le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles des Jeunes et la Programmation Régionale de Formation Continue en faveur des salariés et demandeurs d'emplois.

A l'issue d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, le Conseil Régional d'Alsace a adopté en 2004 son SREF, établi pour la période 2004-2009.

Ce travail a pour ambition de contribuer à relever les défis suivants :

- faire face aux besoins de recrutement et les anticiper,
- conforter la région dans son contexte international,
- conforter la diversité des activités économiques, gage de développement pérenne,
- favoriser la cohésion régionale et un développement équilibré des territoires,

défis qui, faut-il le souligner ?, sont au cœur du présent Schéma de développement économique.

De fait, il convient de souligner que la formation est l'un des moyens importants de mise en œuvre de la stratégie économique régionale. C'est par exemple le cas en matière d'appui aux entreprises (soutien aux branches professionnelles dans la mutation de leurs métiers, aux entreprises en reconversion technologique, aux créateurs et repreneurs d'entreprises).

Le Schéma de l'Education et de la Formation Alsace s'articule autour des trois axes stratégiques qui suivent.

3.2.1. Préserver l'acquis de la professionnalisation mais élever le niveau de formation des jeunes et des actifs en optimisant, notamment, l'accès à l'enseignement supérieur

Pour élever le niveau de compétence et de qualification des personnes, tout en préservant l'acquis de la professionnalisation, notamment par la voie de l'apprentissage, la Région a prévu, dans son SREF, des actions pluriannuelles tendant à valoriser tous les parcours, à faciliter l'accès au niveau de formation directement supérieur, à favoriser l'accès à l'université des bacheliers, des salariés, des demandeurs d'emploi et des demandeurs individuels dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

A titre d'exemples, ces actions ont pour objet :

- de conduire chacun à une première qualification, en innovant notamment dans la formation des jeunes non qualifiés avec pour objectifs non seulement de former pour insérer mais également « d'insérer pour former », et de former à des qualifications en émergence ;
- d'élever le niveau de qualification de la population, notamment en renforçant l'accès aux niveaux IV et supérieurs (ouverture et financement en apprentissage de nouvelles formations privilégiant la mise en place de véritables filières de formation de niveau V au niveau III, financement en formation continue de stages de niveau IV et supérieurs dans le Programme Régional) ;
- d'encourager la préparation aux diplômes universitaires et de niveau universitaire dans le cadre du programme de formation continue.

3.2.2. Promouvoir et accompagner les individus tout au long de leur vie

Dans un contexte de tension sur les besoins de recrutement, il est particulièrement important de proposer une offre de services individualisés, accessible à chacun, dans une logique de promotion de l'individu et d'accompagnement des mutations technologiques et organisationnelles.

Pour contribuer à la promotion des personnes, la Région a prévu de nombreuses mesures dont, par exemple, la possibilité offerte aux filles de bénéficier d'une seconde qualification leur ouvrant de nouvelles perspectives sur le marché du travail, ou d'entreprendre des études longues, notamment dans des domaines scientifiques. Elle accompagne les salariés dans le cadre de démarches individuelles de développement de compétences et/ou de mobilité, en favorisant le développement des outils et dispositifs nécessaires (bilans de compétence, valorisation des acquis de l'expérience, ateliers pédagogiques personnalisés, ateliers permanents de savoir de base, chèques-formation, congés individuel de formation, etc.), et leur utilisation par le plus grand nombre.

Enfin, la Région apporte un soutien particulier aux personnes les moins qualifiées et les plus fragilisées au regard des mutations économiques par le biais de Plans de formation régionaux concertés avec les branches professionnelles et d'actions en entreprises.

3.2.3. Développer l'ancrage territorial des formations en réponse aux besoins socio-économiques

Plaidant pour une territorialisation équilibrée des formations en Alsace (par exemple, la création de Licences Professionnelles dans les bassins d'emploi, dans le prolongement des BTS), la Région initiera, avec ses partenaires institutionnels, économiques et sociaux, des démarches d'analyse des besoins et des réflexions pour le développement de nouvelles filières de formation dans les territoires afin d'y faire évoluer l'offre de formation initiale et continue.

3.3. En soutenant le développement de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale, encore appelée tiers secteur, se caractérise par des échanges de biens et de services, monnayés ou non, et par le lien social qui en résulte. Ses valeurs de référence sont, parmi d'autres, de placer l'homme et non le profit au centre de sa démarche, de renforcer la solidarité entre les générations et les territoires, de favoriser les initiatives répondant aux besoins des populations locales en coopération avec les acteurs de terrain, et de respecter l'esprit du développement durable.

Elle regroupe des structures aux statuts variés, qui agissent dans des domaines très divers et qui sont toutes représentées au sein de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale d'Alsace (CRES), dont le poids économique est important. On y trouve ainsi :

- des coopératives, dans le domaine de la banque⁴¹, de l'agriculture⁴², du logement⁴³, de la production⁴⁴, de la vie scolaire⁴⁵, sans oublier l'Union des Coopérateurs d'Alsace⁴⁶ et les

⁴¹ Le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, la Banque Populaire, le Crédit Agricole, et le Crédit Coopératif comptent plus de 11.500 emplois, 880.000 sociétaires, 3 millions de clients et 7.000 administrateurs bénévoles. Ces établissements assurent 70% de l'activité bancaire alsacienne. Membres de l'ESS de par leur fonctionnement et leur mode de gouvernance, ils développent des actions socio-culturelles (mise en place de fondations, soutien à la vie locale...) et participent directement au financement solidaire (PELS, FCP...).

⁴² Les 83 établissements de coopération agricole en Alsace conjuguent leurs efforts pour limiter l'impact de leur activité sur l'environnement et néanmoins contribuer au développement local tout en assurant la survie des filières, la qualité et la traçabilité des productions. Ces coopératives de production, de distribution, d'équipement ou d'utilisation du matériel pèsent 609 M€ de Chiffre d'Affaires.

⁴³ Les 32 coopératives de logement gèrent quelques 6 000 logements sociaux.

⁴⁴ Les 22 coopératives ouvrières de production (SCOP) représentent 400 emplois et 50 M € de Chiffre d'Affaires.

⁴⁵ 170 000 élèves sont scolarisés dans 2 350 écoles primaires sous statut de coopératives scolaires.

⁴⁶ Coopérative de consommation engagée dans le commerce équitable, elle regroupe 130 000 sociétaires et emploie 4 500 personnes. Dans un grand nombre de zones rurales, les points multiservices associant commerce alimentaire, poste et banque représentent un précieux soutien à la vie locale.

Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif dont l'activité s'inscrit dans le secteur de l'économie marchande alors que leurs finalités restent d'utilité sociale⁴⁷ et dont la création est autorisée par une loi du 17 juillet 2001 ;

- la mutualité alsacienne de santé ou d'assurance regroupe des enseignes comme la MGEN, la Mutuelle de l'Est ou encore la MACIF ;
- 19 000 associations représentant plus de 74 000 emplois (39 700 ETP), soit 5,3% de l'emploi régional, 200 000 bénévoles et générant un chiffre d'affaire de 250 M€⁴⁸ ;
- les organisations de l'économie solidaire telles que les structures d'insertion économique (Chantiers d'insertion, Associations intermédiaires, Entreprises d'insertion) qui concilient les réalités économiques et sociales, et qui ont pour objet de mettre en place, pour les personnes en grande difficulté sociale et professionnelle, à la fois un accompagnement social et une activité économique devant leur permettre d'accéder ultérieurement au marché « ordinaire » du travail, (une centaine d'établissements pour 9 000 bénéficiaires) ou les structures d'insertion sociale (60 CHRS pour 20 000 bénéficiaires), et enfin, les structures impliquées dans la finance solidaire et le commerce équitable.

En développant un certain nombre de ses politiques, la Région Alsace apporte un appui indirect et ponctuel à l'ESS. C'est le cas, tout particulièrement, des dispositifs tendant à favoriser l'insertion, la promotion et la réorientation professionnelle, la transformation et l'amélioration des logements locatifs, des hébergements touristiques associatifs, le développement des filières agricoles prenant appui sur les CUMA, etc.

De fait, les seuls dispositifs régionaux ayant clairement vocation à soutenir l'ESS sont consacrés aux structures d'insertion par l'activité économique et à la finance solidaire, laquelle se caractérise par le respect de valeurs humanistes et éthiques et par la place faite à l'accompagnement et au suivi de personnes marginalisées par le chômage dans une perspective de création d'activités. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des acteurs de la finance solidaire en Alsace, étant précisé qu'aujourd'hui la Région Alsace est impliquée aux côtés de la plupart d'entre eux et les soutient.

Bénéficiaires	Activité de prêt ou de subvention	Activité de garantie d'emprunt	Activité de capital risque	Activité de conseil	Activité de collecte d'épargne solidaire
Entreprises	ADIE (Prêt solidaire et d'honneur), PFIL (Prêt d'honneur), Fondations	Alsace Active (garantie classique ou FGIF)	Alsace Active (FCPIE)	Tempo, Vecteur, EGEE,...couveuses/coopératives d'activité (Artenréel, CREACITE), ADEIR	Réseau bancaire, CDC, Alsace finances solidaires
Associations	CRES (mes 10b du FSE), Caisse d'Epargne (PELS) Fondations	Alsace Active (garantie classique)	Alsace Active (Contrat d'apport associatif)	DLA, réseau SARA, ADEIR	

⁴⁷ Auto'trement a été la première association alsacienne à adopter le statut de SCIC.

⁴⁸ La Conférence Permanente des Coordinations Associatives Alsace a été créée en septembre 2001 pour promouvoir une vie associative visant le développement de projets d'intérêt général et d'activités sans finalité lucrative et développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs, notamment dans le secteur de l'économie sociale.

La structuration et la densification de l'économie sociale et solidaire alsacienne permettront d'accompagner les évolutions démographiques prévues en Alsace à l'horizon 2015, notamment le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes seules de plus de 75 ans, et ce d'autant qu'une récente loi de juillet 2005⁴⁹ prévoit un certain nombre de mesures destinées à faciliter le développement des services à la personne, secteur aujourd'hui partiellement investi par le milieu associatif et celui de l'insertion. Plus largement, le Gouvernement qualifie de priorité nationale la création d'entreprises afin d'enrayer la courbe ascendante du chômage et de nombreuses mesures simplifiant le lancement des créateurs se succèdent⁵⁰ alors qu'en parallèle la diminution des crédits (chèques conseil, EDEN...) démobilitise les réseaux et affecte dangereusement la viabilité des projets.

Il est par conséquent d'enjeu régional d'appuyer le secteur de l'ESS, de le promouvoir et de l'aider à se structurer car s'il est éminemment porteur d'innovation et de cohésion sociale, en phase avec l'Histoire et la tradition humaniste de l'Alsace, il a aussi vocation à s'affirmer et à être reconnu comme un secteur d'activités économiques à part entière, d'où les différentes propositions qui suivent.

3.3.1. Favoriser la rencontre et la mise en réseau du monde associatif et plus largement du monde de l'ESS

Il paraît important de susciter et d'encourager les échanges entre les différents acteurs concernés, que ce soit pour traiter de questions de fond – par exemple, la mise en place d'outils de financement -, envisager l'articulation et la mise en synergie des actions développées par chacun des membres du réseau ou que ce soit en vue de favoriser les tours de table ayant pour objet le financement de projets d'intérêt régional.

Propositions d'actions :

- *organiser des rencontres régulières des principaux acteurs de l'ESS avec les collectivités territoriales ;*
- *mettre en œuvre un réseau de soutien au développement de l'ESS en Alsace,*

Partenaires : *Chambre Régionale de l'Economie Sociale d'Alsace, URSCOP, CPCA, Fondations, Alsace Active, Coop Alsace, URSIEA, réseau bancaire, Départements, autres collectivités territoriales.*

3.3.2. Sensibiliser les porteurs de projet à l'intérêt que peuvent offrir les statuts associatif ou coopératif comme modes d'entrepreneuriat alternatif à l'entreprise classique

Proposition d'actions :

- *ouvrir les manifestations régionales dédiées à la création d'entreprise (journée des opérateurs, journées de la création d'entreprises organisées et pilotées par les consulaires) sur le champ plus large de la création d'activité et d'emploi et y faire une place significative à l'URSCOP, à la CRES, au réseau SARA, etc. pour faciliter la communication vers l'extérieur (reconnaissance de ce milieu en tant que vecteur d'économie et d'emploi) mais aussi à l'interne (professionnaliser le mode de gouvernance de ces structures et leur gestion).*

Partenaires : *CRCI, Réseau OCRE*

⁴⁹ Loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

⁵⁰ Loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 loi de modernisation sociale, loi n° 2005-882 du 2 août 2005 I en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment.

3.3.3. Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets en contribuant au financement des structures de conseil et d'accompagnement dont le travail s'adresse à un public généralement en difficulté

Les partenaires de la Région Alsace impliqués dans la finance solidaire - l'ADIE, Alsace Active et les Plateformes d'Initiatives locales - ont défini leurs modalités d'intervention et de collaboration. De manière plus informelle mais néanmoins efficace, ils s'appuient sur des compétences techniques extérieures développées par le réseau d'appui qui offre aux créateurs un accompagnement individualisé permettant de sécuriser le lancement de l'entreprise. Cet accompagnement en amont, voire en aval de la création, semble aujourd'hui insuffisamment valorisé.

Propositions d'actions :

- *assurer la continuité des financements des chéquiers conseils ;*
- *concourir au financement des couveuses et des coopératives d'activité dont l'objet est l'accompagnement/formation individualisé des porteurs de projets.*

Partenaires : Etat (DRTEFP & DDTE), Agglomérations, Réseau OCRE

3.3.4. Elargir les modalités d'intervention financière et développer les compétences en matière de conseil et d'ingénierie à l'adresse des associations pour faciliter la réalisation de leurs projets de création ou de développement

Contrairement aux projets individuels de création d'entreprises, les projets collectifs disposent de peu de moyens pour se construire et se développer. L'hybridation des financements s'avère nécessaire. Pour l'heure, Alsace Active est l'un des rares interlocuteurs tant du milieu bancaire que des collectivités à proposer, d'une part, une expertise de ces dossiers, au travers du Dispositif Local d'Accompagnement qu'elle anime depuis 2001 et, d'autre part, un possible financement visant à augmenter les fonds propres et à consolider les structures.

Toutefois, ses critères d'éligibilité et sa surface financière limitée ont jusqu'à présent freiné son activité, mise au rang d'expérimentation. Il conviendrait donc d'augmenter la « force de frappe » d'Alsace Active et, parallèlement, de diversifier les outils afin d'éviter l'écueil de « la pensée unique ».

Propositions d'actions :

- *évaluer les possibilités et conditions d'ouverture de la garantie d'emprunt SOFARIS (ou autres) au milieu associatif ainsi que le développement d'outils financiers permettant d'augmenter les fonds propres ;*
- *prendre la mesure du rôle porté par le DLA en matière d'ingénierie pour s'y adosser utilement, en exploiter davantage les résultats (constitution d'un fichier de consultants experts) et l'articuler mieux avec les autres outils existants (notamment le FRAC).*

Partenaires : OSEO SOFARIS et/ou autres organismes de cautionnement , membres du DLA

3.3.5. Donner de la lisibilité à l'action régionale en matière d'ESS

Proposition d'actions :

- *réaliser tous les ans un bilan des politiques régionales participant au développement de l'ESS.*

Partenaires : Directions de la Région

3.4. En donnant la priorité au développement durable de l'économie

La recherche d'un mode de développement économique respectant l'équilibre environnemental et social avec comme objectif le développement humain et le bien-être collectif est aujourd'hui un mouvement de fond qui concerne tous les acteurs de la société, publics ou privés, grandes ou petites structures. Les objectifs du développement durable sont inscrits dans le traité de Maastricht, et plus récemment au niveau national dans la charte de l'environnement.

Si le concept même de développement durable est largement diffusé et partagé sur le principe, sa mise en œuvre concrète demeure le plus souvent l'apanage des grands groupes : l'instauration par la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE)⁵¹ de la publication par les entreprises cotées en Bourse d'un rapport annuel sur le développement durable peut expliquer ce phénomène. Mais ce constat vaut également pour les démarches de management environnemental et de certification.

Par ailleurs, l'analyse des interventions publiques fait apparaître que les domaines d'application du développement durable relèvent prioritairement du champ de l'environnement : les pouvoirs publics ont développé des dispositifs d'intervention qui ont contribué à une meilleure intégration de l'environnement dans les entreprises. Il s'agit de poursuivre, d'adapter ou de renforcer ces dispositifs, en les orientant davantage vers des démarches intégrées de développement durable.

Enfin, les principaux freins à l'application du concept de développement durable identifiés par les entreprises dans le cadre des ateliers de développement économique organisés par la collectivité régionale sont les suivants : un marché trop restreint, l'absence d'exemples à l'échelle des PME/TPE, des outils et des méthodes trop lourds par rapport aux moyens dont disposent les petites structures, une difficulté à valoriser les résultats obtenus.

Or, à l'heure où les difficultés économiques et le chômage cristallisent la plupart des inquiétudes, la mise en œuvre des principes de développement durable pourrait être créatrice de nouvelles activités. En effet, la prise de conscience croissante des enjeux environnementaux (changement climatique, dégradation de la biodiversité, pollution des eaux souterraines, épuisement des ressources fossiles, etc.), se traduit par des marchés nouveaux pour des produits et des services. De même, la remise en cause du système énergétique fondé sur l'exploitation des ressources fossiles et le renchérissement du coût de l'énergie et des matières premières nécessitent de trouver des solutions alternatives couplant économies d'énergies et renforcement de l'utilisation de sources d'énergies renouvelables.

Il faut également souligner que le développement durable devient un élément de positionnement et de différenciation sur le marché : c'est particulièrement évident concernant l'intégration de l'environnement dans la conception des produits, intégration qui semble désormais incontournable pour la compétitivité des entreprises (cf. Steelcase sur le mobilier de bureau).

Ces constats conduisent à proposer les trois orientations générales suivantes :

- impulser des approches globales et rendre le concept de développement durable accessible à toutes les entreprises ;
- développer l'offre et la demande de produits et de services répondant aux objectifs du développement, du producteur au consommateur : les pouvoirs publics, dont les achats représentent 16% de la consommation finale de l'Union européenne, disposent d'un levier d'intervention puissant pour orienter l'offre d'éco – produits ;
- susciter la création d'activités sur des marchés émergents, notamment dans le domaine de l'environnement.

Le développement durable consiste en une intégration coordonnée des différentes composantes du développement économique, social et environnemental, en associant les différentes parties prenantes aux décisions.

Pour rendre le concept concret et opérationnel, les pistes envisagées pourraient être les suivantes :

⁵¹ Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques

3.4.1. Mettre l'accent sur la sensibilisation et la formation aux enjeux du développement durable, à plusieurs niveaux :

Propositions d'actions :

- sensibiliser les entreprises aux enjeux en termes économique (économies de matière première et d'énergie, etc.), de réduction de l'impact sur l'environnement, et sociale (participation des salariés aux orientations générales), car le développement durable n'est pas toujours un programme d'investissement, c'est d'abord l'engagement du dirigeant ;
- accroître l'offre de formation initiale « développement durable » et la coordonner au niveau régional ;
- systématiser l'intégration des objectifs du développement durable dans les formations techniques initiales (métiers du bâtiment, chauffage, filière bois, etc.) et les formations professionnelles continues ;
- répertorier les besoins de formation aux nouveaux métiers ;
- renforcer l'action des centres d'initiation à l'environnement dans les écoles primaires pour sensibiliser l'ensemble des citoyens à l'approche développement durable (ce qui permettrait, par exemple, que les enjeux du développement durable soient intégrés dans l'acte d'achat).

Partenaires : Chambres consulaires, organisations professionnelles, Rectorat, Centres d'initiation à l'environnement

3.4.2. Faire connaître les bonnes pratiques

Propositions d'actions :

- élaborer un guide des bonnes pratiques du développement durable (site internet), lieux de veille et d'échanges entre acteurs privés et publics ;
- créer des outils méthodologiques adaptés pour les petites entreprises : expérimenter en Alsace le référentiel SD 21000 conçu par l'AFNOR visant à faciliter l'intégration du développement durable dans les entreprises ;
- mesurer les progrès réalisés sur la base d'Indicateurs du développement durable :
 - 1 à l'échelle de l'entreprise : promouvoir dans un premier temps la démarche initiée par Alsace Qualité sur la signature « l'Art et la Manière » (20 entreprises sont actuellement signataires de la charte) ;
 - 2 à l'échelle du territoire alsacien : mesurer globalement et collectivement la contribution de l'Alsace au développement durable , par la constitution d'un tableau de bord qui s'inscrirait dans un référentiel existant d'indicateurs (grille d'indicateurs du GRI Global Reporting Initiative, indicateurs nationaux du développement durable, indicateurs de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, etc.).

Partenaires : Chambres consulaires,

3.4.3. Prendre en compte des critères de développement durable dans les aides économiques publiques

Propositions d'actions :

- concevoir les zones d'activités dans une perspective de développement durable et assurer une gestion environnementale intégrée (énergie, logistique, déchets, intégration paysagère, desserte par les transports collectifs, etc.) en associant les acteurs du territoire ;
- inviter les entreprises aidées au titre de la politique économique à engager des actions de sensibilisation de leur personnel.

Partenaires : Départements, Communautés de Communes

3.4.4. Produire et consommer durable

La prise en compte de la dimension environnementale dans la production est devenue incontournable mais reste le plus souvent motivée par des contraintes légales et réglementaires. Pour accompagner les entreprises à anticiper les futures réglementations, il conviendra de :

Propositions d'actions :

- *favoriser le développement de nouvelles technologies, en renforçant notamment les partenariats entre les éco-entreprises alsaciennes, les laboratoires de recherche en environnement et les CCI, partenariats d'ores et déjà été formalisés dans la charte des éco-entreprises ;*
- *renforcer l'utilisation des technologies propres auprès des PME et des TPE : accentuer la promotion du dispositif régional d'aide au conseil et d'aide à l'investissement de technologies propres, mieux faire connaître les opérations de référence et leur impact sur l'environnement, créer un lieu de veille sur les technologies disponibles ;*
- *prendre en compte la dimension environnementale et sociale dès l'élaboration du produit : sensibiliser toutes les entreprises à la démarche d'éco-conception, apporter un soutien financier à la mise en œuvre de démarches d'éco-conception des PME, développer des méthodes adaptées pour les très petites entreprises et les faire connaître ;*
- *promouvoir le management environnemental dans les entreprises en mobilisant le dispositif régional d'aide au conseil (FRAC) ;*
- *stimuler la consommation de produits durables : accroître l'achat d'éco-produits par la commande publique en application du Code des marchés publics qui autorise l'introduction des considérations sociales et environnementales dans les clauses d'un marché, intégrer des critères environnementaux dans les politiques publiques, sensibiliser les entreprises dans leur relation avec leurs fournisseurs, promouvoir l'utilisation des éco-matériaux (bois matériau, chanvre, etc.), former les acheteurs et les gestionnaires à l'achat « éco-responsable » ;*
- *encourager le développement de modes de transports alternatifs à la route pour le transport des marchandises comme pour les déplacements des salariés, en étendant l'élaboration de plans de mobilité initiés dans la charte en faveur de la qualité de l'air aux entreprises : mieux faire connaître les outils existants et promouvoir les dispositifs (aides régionales à l'étude et à la création d'embranchements ferroviaires, aide à l'étude des potentiels de développement du transport combiné), aide de l'Ademe en faveur de l'élaboration de plan de mobilité des entreprises, etc.).*

Partenaires : *Chambres consulaires, collectivités territoriales, Etat*

3.4.5. Accompagner la création d'activités et d'emplois dans le domaine de l'environnement

Le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique figurent parmi les priorités régionales sur un territoire qui dispose d'un gisement à valoriser.

Propositions d'actions :

- *développer le marché régional des énergies renouvelables : poursuite du programme Energivie de promotion des énergies renouvelables ;*
- *susciter le développement de projets de production d'énergie locale et décentralisée valorisant les ressources locales (biomasse, solaire, géothermie, éolien, cogénération, etc.) : lancement d'un appel à projet auprès des entreprises avec financement des études préalables ;*
- *renforcer les moyens de la recherche sur l'énergie et créer un réseau de compétences sur l'efficacité énergétique associant les lycées professionnels, les IUT, les écoles d'architectes et les écoles d'ingénieurs pour diffuser les outils, former des professionnels, et faire connaître les entreprises spécialisées par l'instauration d'un « label qualité » décerné aux entreprises et aux artisans ;*

- inciter à l'installation d'énergies nouvelles auprès des entreprises et des particuliers ;
- maîtriser la demande énergétique : faire de l'Alsace une région pilote, renforcer l'efficacité énergétique, promouvoir les diagnostics énergétiques dans les bâtiments publics et privés, diffuser les techniques par la création d'une plate forme technologique, mettre en place de nouveaux instruments financiers (prêts bonifiés aux particuliers, FIDEME, fonds tiers investisseurs, etc.) ;
- réduire et valoriser les déchets : développer et promouvoir les actions de réduction à la source des déchets, développer les filières de traitement et de valorisation, favoriser la réutilisation de matériaux : valorisation des déchets organiques, collecte et déchets électriques et électroniques, recyclage des pneus, création de lieux de collecte et de gestion des déchets industriels (création de plates formes professionnelles de collecte et de valorisation des déchets) ;
- développer les filières agriculture biologique et éco –matériaux : poursuivre les actions de promotion du bois construction et la structuration de la filière bois en Alsace, créer une filière de production de chanvre, engager un plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique ;
- faire de l'Alsace une tête de pont vers les pays européens : soutenir les projets de coopération avec la Pologne et la Roumanie, renforcer la présence alsacienne lors des salons internationaux (Pollutec, POLEKO, Intersolar, etc.).

Partenaires : *Chambres consulaires, Fédérations professionnelles, Collectivités territoriales, Ademe, Agence de l'eau Rhin Meuse, Réseau bancaire, Associations de consommateurs, Comités de promotion économique*

4. Faire partager une vision collective solidaire et dynamique de l'Alsace

4.1. Favoriser la mise en réseau des acteurs (entreprises, prestataires de services, centres de recherches, universités, collectivités) dans une optique de fertilisation croisée

La mission conduite par Christian BLANC a clairement mis en lumière l'absolue nécessité pour les économies régionales de promouvoir pour l'avenir une stratégie de développement des acteurs en réseau. Ce mouvement, déjà engagé en Alsace, sera fortement soutenu comme levier d'un meilleur développement endogène et d'une plus grande adaptation aux enjeux d'une « économie de la connaissance » dans laquelle il n'est pas d'avenir sans innovation à tous les stades du développement, indépendamment de la taille des entreprises et du secteur d'activité concerné. Cette ambition réaffirmée permettra également à l'Alsace de mieux s'insérer dans les réseaux d'excellence européens déjà très organisés selon ce modèle « gagnant-gagnant » dans lequel les cultures, les disciplines et les métiers se confrontent et se fertilisent mutuellement au quotidien.

4.2. Inscrire résolument l'Alsace dans la compétition internationale, en valorisant une image forte de la région, fondée sur ses atouts spécifiques :

le « savoir- être » et le « savoir-faire » de ses habitants, son souci de la qualité et sa quête de l'excellence, son respect de l'environnement et des grands équilibres, son aptitude à marier harmonieusement tradition, modernité et innovation

Ainsi que le Projet de prospective et de stratégie Alsace 2005 le rappelait en 1994 « l'Alsace n'a été prospère que lorsqu'elle a eu une stratégie internationale... Son histoire industrielle est jalonnée de périodes de croissance puis de repli, ces dernières étant la conséquence de réglementations douanières limitant le développement international de la région. L'économie alsacienne du 20^{ème} siècle a également connu des périodes de prospérité, rythmées par l'ouverture internationale qu'elle a pu conquérir malgré les aléas de l'Histoire... A contrario, quand l'Alsace a été enfermée dans son marché intérieur sous l'effet de droits de douane restrictifs, elle a été confrontée à de graves difficultés. De fait, l'économie alsacienne est taillée pour la compétition internationale. Son histoire, ses hommes, ses entreprises, ses banques, ses réseaux commerciaux, son potentiel de recherche scientifique sont marqués par cette spécificité ».

L'Alsace n'a pas d'autre alternative, aujourd'hui et demain, comme hier, que de faire le choix résolu d'être une région internationale, c'est à dire une région qui résiste aux contraintes de la concurrence internationale et qui garde la maîtrise de son destin et de son projet de développement.

Pour ce faire, elle doit impérativement oser s'inscrire pleinement dans la compétition mondiale et s'affirmer sur la scène nationale, européenne et internationale.

La stratégie proposée par le Schéma régional de développement économique doit aider l'Alsace à réaliser cette ambition.

Rappelons qu'elle implique d'abord que la région s'appuie sur son système productif, socle traditionnel de son développement, qu'elle renforce et mobilise massivement l'ensemble des potentialités et des atouts dont elle dispose en matière de qualification, d'innovation, de recherche et de transferts de technologies et qu'elle conforte l'esprit entrepreneurial et la créativité qui la caractérisent.

Cette stratégie vise ensuite des démarches d'alliances et de réseaux, à l'intérieur de l'Alsace (entre forces vives) et à l'extérieur de la région, avec des relations fortes et diversifiées au plan européen et international, un ancrage et une coopération renforcés au sein de l'espace rhénan, l'établissement de partenariats et de réseaux nouveaux entre régions et entre agglomérations.

Enfin, elle est volontairement conçue pour viser l'excellence et l'exemplarité, ce qui implique, comme le rappelle ou le prévoit le Schéma, des politiques fortes favorisant notamment :

- la réalisation d'infrastructures de communication et de transport insérant l'Alsace dans les grands réseaux internationaux,

- une ambition marquée d'exigence en matière de qualification des hommes et des emplois,
- une stratégie économique assurant la présence de la région sur les marchés, notamment ceux des pays en développement (par exemple la Chine !) et le renforcement d'un certain nombre d'activités (la logistique – à vérifier ; le commerce international, etc.) ;
- une diversification et un renforcement des pôles d'excellences sur le territoire régional
- et enfin le rayonnement culturel et humaniste de l'Alsace.

Cette stratégie est encore renforcée, il convient de le souligner, par le choix résolu, et réaffirmé avec force dans le Schéma, du développement durable et la volonté d'affirmer l'Alsace comme « une région modèle du développement durable ».

De fait, le développement de l'Alsace ne saurait compromettre l'avenir : il doit laisser aux générations à venir toutes les ressources dont elles auront besoin pour construire leur propre projet, leur propre stratégie.

La stratégie économique que la région entend mettre en œuvre se fonde donc sur la mise en cohérence de quatre dimensions essentielles :

- la performance du système productif et économique ;
- la préservation et la valorisation des ressources naturelles et de l'environnement ;
- le développement équilibré du territoire dans toutes ses composantes ;
- la cohésion sociale, la valorisation des ressources humaines et l'emploi étant au cœur de la stratégie régionale.

Ainsi conçue dans ses différents aspects, la stratégie économique de la région doit permettre de promouvoir fortement l'Alsace comme une région dont le développement est fondé sur la savoir, « la matière grise » (en clair, sur l'Homme), sur la quête permanente de la qualité et de l'excellence, sur l'ouverture extérieure (sans crainte et sans tentation d'un quelconque repli frileux), ou encore sur le respect de l'environnement et des équilibres naturels.

Il conviendra d'assurer fortement la promotion de ces caractéristiques et de cette stratégie. L'ensemble des forces vives de l'Alsace – Etat, collectivités territoriales, chefs d'entreprises, socioprofessionnels, acteurs de la vie civile, universitaires, etc. – sont invitées à se mobiliser à cet effet, dans le cadre de leurs responsabilités et de leurs activités respectives.

En 2005, le Conseil Régional s'est associé à la mise en œuvre d'une signature régionale « L'Art et la Manière », qui permet de regrouper tous les secteurs d'activités concernés. Il s'agit là d'un véritable signe de reconnaissance pour le consommateur, qu'il soit alsacien, français ou d'un autre pays, qui y trouve l'assurance d'un produit alsacien contrôlé et de qualité garanti.

Cette démarche, réalisée en concertation avec les acteurs d'Alsace Qualité, issus de l'agro-alimentaire, a été élargie à différents secteurs d'activités afin de responsabiliser les acteurs régionaux autour d'un projet fédérateur, qui valorise la région entière tout en offrant une véritable plus-value pour chacun des partenaires, dans une démarche que l'on peut ainsi qualifier de « gagnant-gagnant ».

Cette initiative, qui prend de l'ampleur – la profession agricole a souhaité y adhérer et y contribuer - est exemplaire de ce qu'il convient de faire pour promouvoir l'Alsace et son modèle de développement économique et par là même, pour renforcer son rayonnement et son attractivité qui sont les ferments de son avenir !

Il en va ici, comme pour de nombreuses actions de mise en œuvre des objectifs poursuivis par la stratégie régionale, d'une responsabilité partagée.

4.3. Mettre en place une véritable « gouvernance » de l'action économique en région

Le législateur a confié aux Régions un rôle de coordination des interventions économiques sur le territoire régional. Il les a également chargées d'élaborer un bilan annuel des aides attribuées par les collectivités territoriales et leurs groupements. Ce rôle de coordination et de suivi ainsi dévolu à la collectivité régionale implique nécessairement l'existence de relations partenariales avec les différents acteurs concernés.

De même, l'établissement d'une stratégie régionale de développement économique et la mise en œuvre des orientations stratégiques et des actions qui en découlent ne peuvent, à l'évidence, que procéder d'une démarche de concertation et de réflexion partagée ainsi que d'une mobilisation et d'un engagement collectif de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes économiques, financiers et sociaux, en un mot de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Cet état d'esprit de concertation et de partenariat a d'ores et déjà présidé à de nombreuses opérations menées par la Région, que ce soit l'organisation d'ateliers de réflexion (à l'instar des quatre ateliers sur l'économie régionale qui se sont réunis au cours de l'automne-hiver 2004), la signature de conventions de partenariat (avec des instances telles que l'ANVAR, la BDPME, la SOFARIS, la Caisse des Dépôts, les Chambres consulaires, etc.), la tenue de rencontres régulières (avec les Chambres consulaires, par exemple).

En tout état de cause, la dynamique générée par l'élaboration du Schéma de développement économique doit marquer le départ d'un partenariat renouvelé et renforcé, conçu dans une stratégie « gagnant – gagnant ».

La Région propose dès lors à ses différents partenaires un mode de gouvernance qui pourrait être bâti à partir des principes suivants :

- une vision stratégique régionale partagée par tous : Etat, collectivités territoriales, Chambres consulaires, organisations professionnelles, etc. ;
- le strict respect des champs de compétences des différents niveaux de collectivités territoriales et des autres acteurs en général et du principe de subsidiarité ;
- le souci de la clarification des relations entre les différents acteurs ;
- l'organisation d'un système de veille permanente, afin de conférer à l'action une meilleure réactivité et une plus grande efficacité.

Propositions d'actions

- *impliquer le Conseil Economique et Social d'Alsace en tant qu'instance privilégiée de débat et de réflexion des acteurs économiques, syndicaux, associatifs ;*
- *réaliser un recensement des aides économiques ainsi qu'un état des lieux des organismes oeuvrant dans la sphère de l'économie régionale ;*
- *signer une convention avec l'Etat pour la délégation des aides de l'Etat ;*
- *privilégier la démarche contractuelle avec les partenaires ;*
- *signer une convention cadre entre les collectivités et les universités, dont le suivi sera assuré lors d'une conférence annuelle.*

Partenaires : Etat, Collectivités territoriales, pays, agglomérations, Chambres consulaires, etc.

4.4. Assurer un suivi et une évaluation systématiques des actions

Ce « co-pilotage » de l'action économique en région nécessitera la mise en place d'un suivi et d'une évaluation des actions menées.

« Évaluer une politique publique c'est construire un jugement objectif sur l'impact de cette intervention. Ce jugement est construit à partir de critères explicites sur la base d'informations spécialement rassemblées et analysées. »

Ainsi, évaluer le SRDE permettra de juger des effets des politiques mises en œuvre au service du développement économique régional. Cette appréciation, ce jugement sera construit en fonction des enjeux définis au préalable, des objectifs visés et sur la base d'informations spécifiques. De fait, les indicateurs qui appareilleront la stratégie régionale permettront non seulement de piloter les actions, les programmes, voire les politiques, mais également de répondre, au moment décidé, aux interrogations portant sur l'impact du schéma.

Le suivi du schéma sera organisé à un double niveau.

Le premier niveau : la prise en compte de la conjoncture.

Ce suivi sera organisé sur la base des informations et des indicateurs de contexte pré existants. Les producteurs de ces informations sont connus : l'INSEE, l'ANPE, les ASSEDIC.

Mobilisées régulièrement et présentées sous la forme de tableaux synthétiques, ces données contribueront à améliorer la réactivité des partenaires du Schéma.

Le deuxième niveau : le pilotage des politiques.

Le pilotage des politiques s'appuiera sur un appareillage efficace d'indicateurs construits spécifiquement pour chaque politique. Ils permettront d'apprécier les réalisations des actions, les résultats obtenus et une première approche des impacts des actions, des programmes et des politiques qui s'inscrivent dans la stratégie régionale de développement économique.

L'évaluation du schéma.

Outil de compréhension de l'impact des politiques publiques, l'évaluation permet également de juger de la valeur de la décision publique.

Le Schéma régional pourrait l'objet de deux évaluations au cours de son déroulement.

L'évaluation intermédiaire permettrait d'apprécier, au regard des premiers effets obtenus, si les orientations retenues étaient en adéquation avec les attentes et les besoins du monde de l'entreprises. Ses conclusions permettraient, le cas échéant, de réorienter certaines actions, d'en créer de nouvelles, voire d'adapter la globalité du dispositif, acteurs et actions.

L'évaluation finale, jugerait de la valeur d'ensemble de la démarche. Elle serait l'occasion de tracer, à partir de l'expérience acquise, les grands traits du Schéma suivant.

Le souci constant de l'efficacité requiert que ces deux démarches soient conduites en partenariat avec l'ensemble des acteurs du Schéma.

Ce travail de suivi et d'évaluation sera réalisé à la demande et sous l'autorité d'une structure de pilotage politique ad hoc, qui incarnera la gouvernance de l'action économique en région Alsace.

Propositions d'actions

- *assurer une évaluation permanente des actions mises en œuvre dans le SRDE ;*
- *créer une structure de suivi et d'accompagnement du SRDE présidée par le Président du Conseil Régional (la composition et les modalités de fonctionnement de cette instance restent à définir), chargée notamment de dresser un bilan annuel de la mise en œuvre de la stratégie et de l'action économique en région, et de proposer des pistes nouvelles réflexion de réflexion et/ou d'action pour l'année à venir.*

Partenaires : Etat, Collectivités territoriales, pays, agglomérations, Chambres consulaires, etc.

III - RECENSEMENT DES AIDES ECONOMIQUES EN REGION ALSACE¹

1. Délimitation du champ de l'enquête

Ont été interrogés les Services de l'Etat, ses principaux organismes « satellites » (agences, AGEFIPH, BDPME, COFACE) ainsi que les collectivités territoriales les plus importantes : les deux Conseils Généraux et les trois communautés d'agglomération.

22 entretiens ont été menés entre le 30 juin et le 1^{er} août 2005 (cf. liste en annexe avec le nom des interlocuteurs contactés).

L'enquête a porté sur les aides individuelles attribuées aux entreprises. Par aide individuelle, on entend tout soutien direct ou indirect apporté par un organisme public à une entreprise bénéficiaire clairement identifiée. N'ont été retenus que les seuls dispositifs dont la décision et la gestion sont assurées localement.

Ont été exclus de l'étude les secteurs du tourisme qui fait l'objet d'un Schéma Régional en cours d'élaboration et de l'agriculture qui relève de réglementations spécifiques. Le secteur aval (industries agro-alimentaires, première transformation du bois) a cependant été traité.

Ont également été répertoriés les soutiens financiers apportés à des organismes ayant pour vocation le développement économique au sens large (agences de développement, outils d'aménagement ou de financement, structures de soutien à l'innovation, etc.).

S'agissant des **aides individuelles aux entreprises**, outre la description et les critères des dispositifs, ont été relevés le nombre d'aides attribuées en 2004 ainsi que le montant correspondant, de même que les effectifs gérant ces dispositifs.

Le recensement des **soutiens aux organismes de développement économique** a été effectué sur une base déclarative (qui les sous-estime vraisemblablement) en relevant toutes les formes d'implication financière du service de l'Etat ou de la collectivité : participation au capital, abondement à un fonds, engagements annuels ou pluriannuels au titre du fonctionnement ou de l'investissement.

2. Les aides individuelles aux entreprises

153 dispositifs d'aide individuelle aux entreprises ont été répertoriés.

N'ont été retenus que les seuls dispositifs pour lesquels étaient disponibles des renseignements d'ordre quantitatif.

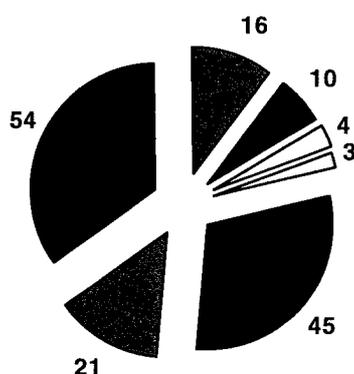
Remarque importante : Il convient de noter que n'ont pu être collectées les données chiffrées relatives aux interventions des Directions du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.DT.E.F.P.) à l'exception des aides aux créateurs.

De même, les agglomérations font souvent état de soutiens ponctuels, dont le montant est décidé au cas par cas, et qui n'ont pu être intégrés que partiellement dans la présente synthèse.

Ces 153 dispositifs ont généré, pour la seule année 2004, **6 938 soutiens individuels à des entreprises ou créateurs d'entreprises, mobilisant 75 millions d'euros.**

¹ Ce recensement a été effectué en juillet-août 2005

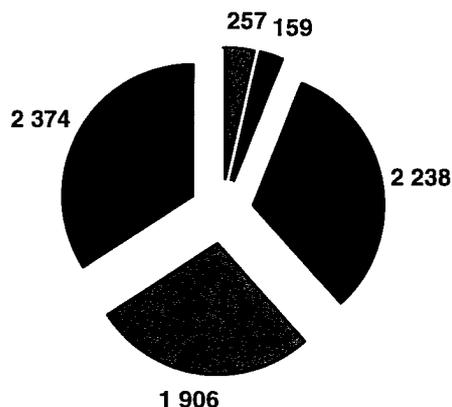
Nombre de dispositifs d'aides indiv. aux entreprises : 153



■ C.G. 67 ■ C.G. 68 □ C.A.M.S.A. □ C.U.S. ■ Etat ■ Agences ■ Région

La Région et l'Etat font presque jeu égal en nombre de dispositifs gérés (54 contre 45), loin devant les Départements ou les diverses « agences ».

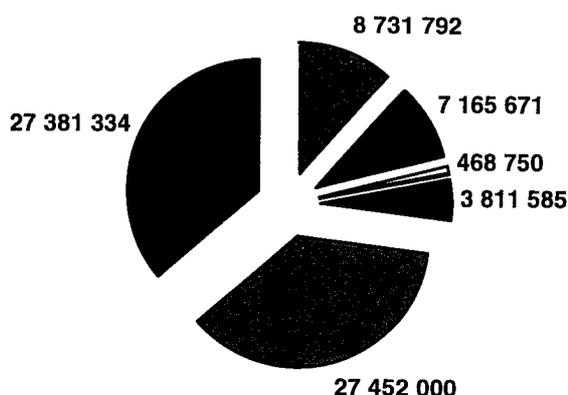
Nombre d'aides individuelles attribuées en 2004 : 6.938



■ C.G. 67 ■ C.G. 68 □ C.A.M.S.A. □ C.U.S. ■ Etat ■ Agences ■ Région

La Région et l'ensemble des services de l'Etat attribuent chacun près du tiers des aides, notamment à la formation pour la Région ou aux créateurs d'entreprises pour les D.D.T.E.F.P. La place importante occupée par les « agences » reflète l'activité de la B.D.P.M.E. au travers des Prêts à la Création d'Entreprise et de l'AGEFIPH en matière d'insertion des travailleurs handicapés.

Montant des aides individuelles attribuées en 2004 = 75 M €

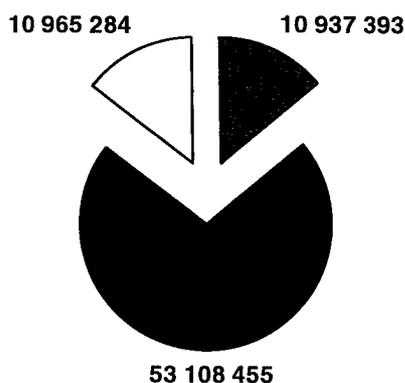


■ C.G. 67 ■ C.G. 68 □ C.A.M.S.A. □ C.U.S. ■ Etat ■ Agences ■ Région

La répartition est différente en termes de montants attribués : la Région et les « agences » de l'Etat ont un niveau d'activité très proche, à 27 millions d'euros, chacun tandis que les services déconcentrés de l'Etat ont attribué moins de 4 millions d'euros d'aides aux entreprises en 2004. A noter la place occupée par les Départements qui ont chacun consacré entre 7 et 9 millions d'euros aux aides aux entreprises l'année dernière.

On peut classer les aides aux entreprises selon trois finalités très générales : le soutien à la **création – reprise d'entreprises**, l'accompagnement du **développement des entreprises** existantes et les actions visant à favoriser l'**innovation**.

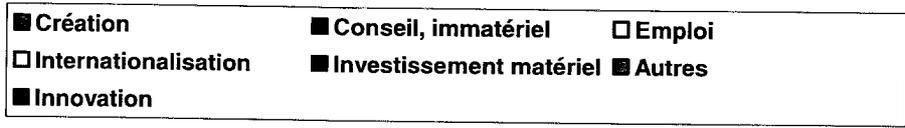
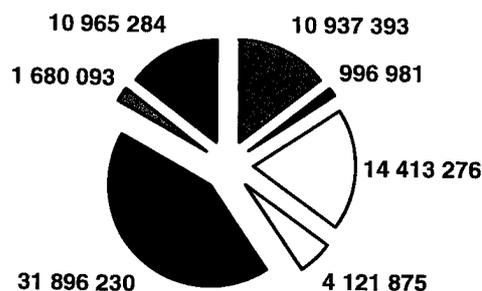
Montant des aides indiv. accordées en 2004 : 75 M €



■ Création ■ Développement □ Innovation

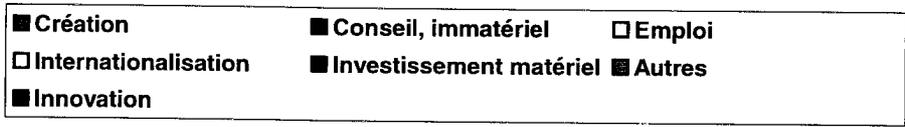
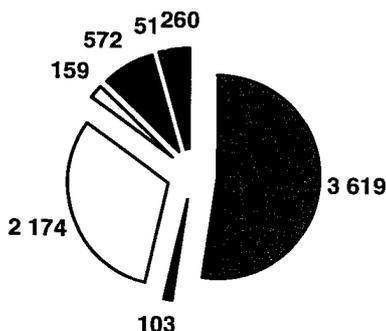
Les aides au développement sont de loin les plus importantes, avec plus des deux-tiers des montants attribués, suivies d'assez loin par les soutiens à la création et à l'innovation.

Montant des aides indiv. accordées en 2004 : 75 M €



Si l'on détaille l'accompagnement du développement des entreprises en thèmes plus spécifiques, les aides aux investissements matériels occupent une place prépondérante, avec 32 millions d'euros sur 44, suivies par les mesures pour l'emploi (14 millions d'euros).

Nombre des aides indiv. accordées en 2004 : 6.938



En revanche, en nombres d'aides attribuées, la catégorie « création-reprise » représente plus de la moitié de l'ensemble, du fait d'un grand nombre de bénéficiaires et de la modestie des soutiens individuels accordés. Les aides à l'emploi comptent pour près d'un tiers du total, reflétant le nombre élevé d'appuis à la formation des salariés des entreprises.

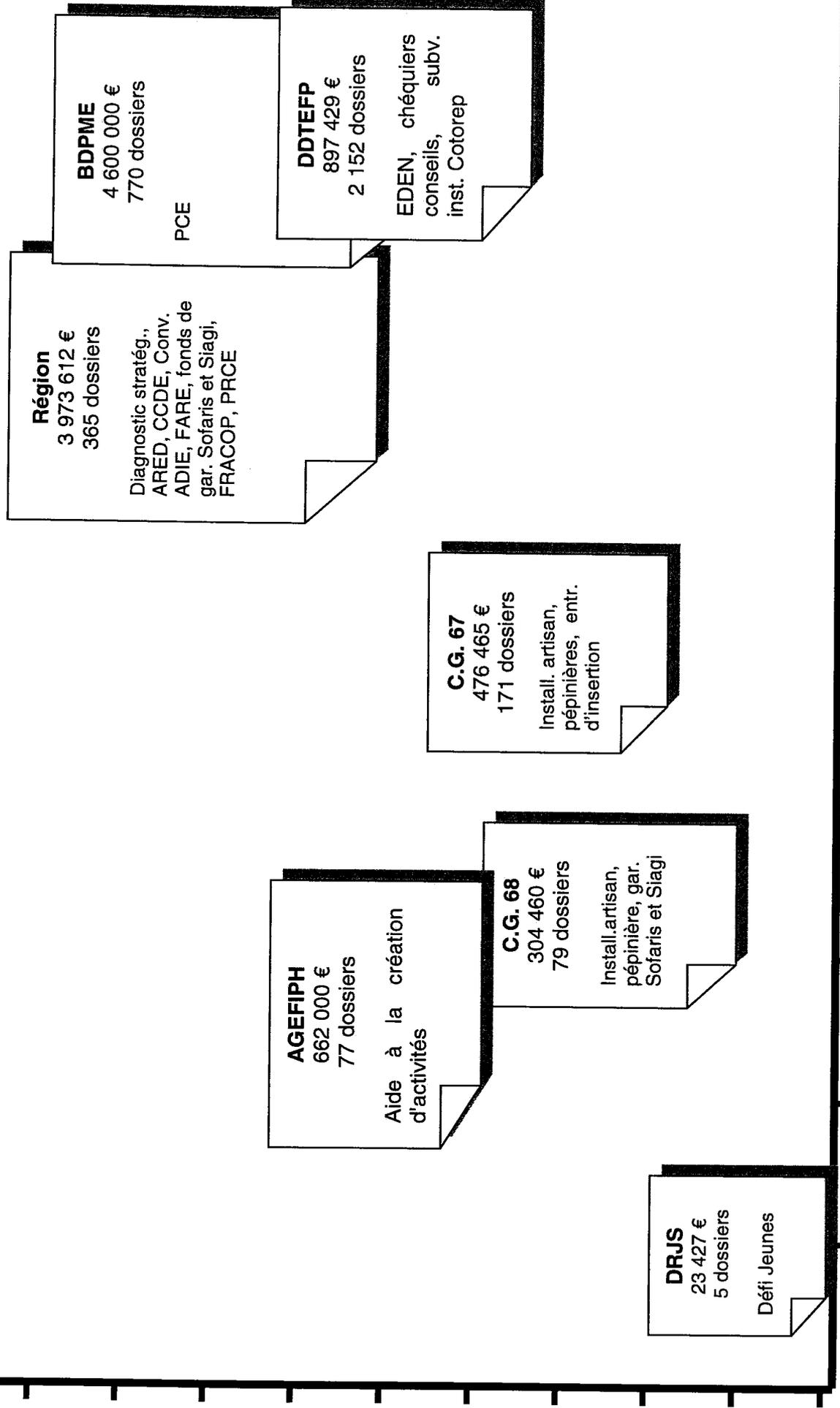
2.1. Les aides à la création - reprise d'entreprise

En matière de création - reprise d'entreprises, les principaux intervenants sont :

- **Oséo - Bdpme**, avec 770 Prêts à la Création d'Entreprise (P.C.E.) mis en place en 2004 pour un montant de 4,6 millions d'euros ;
- la **Région Alsace** dispose du plus grand nombre de procédures (9) et attribue 365 aides individuelles, dont 155 au titre de la seule convention ADIE - Région. Ses interventions représentent près de 4 millions d'euros dont 1,7 million d'euros pour la quotité garantie des prêts bancaires via SOFARIS – Régions et 0,7 million d'euros pour la Prime Régionale à la Création d'Entreprise, cela sans compter un certain nombre de Primes Régionales à l'Emploi attribuées à des créateurs d'entreprises ;
- les **Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** (D.D.T.E.F.P.) traitent, avec les procédures EDEN et chéquiers conseils, le plus grand nombre de dossiers (plus de 2 000 en 2004) qui mobilisent près de 1 million d'euros. L'exonération des charges sociales au travers de l'Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprises (A.C.C.R.E.), non prise en compte dans l'étude, représente un montant supplémentaire de l'ordre de 6 millions d'euros qui fait l'objet d'une compensation nationale versée par l'Etat aux caisses de Sécurité Sociale ;
- les aides à la création d'activité par des travailleurs handicapés gérées par l'**AGEFIPH** ne sont pas à négliger, avec 662 000 € versés en 2004 ;
- les **Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin** interviennent essentiellement au travers de l'aide départementale aux artisans (179 dossiers pour près de 0,8 million d'euros) ;
- enfin, les **agglomérations** sont absentes de ce champ d'intervention, si ce n'est par le biais d'exonérations temporaires de taxe professionnelle.

Budget

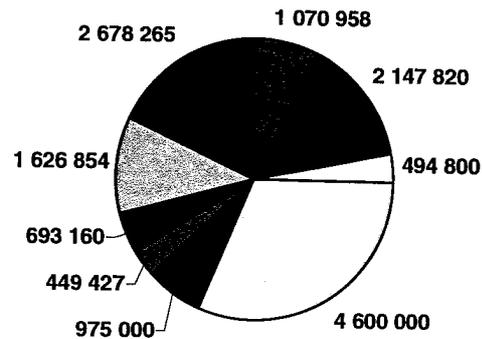
CREATION / REPRISE D'ENTREPRISES



Dossiers

En y intégrant les interventions des structures dédiées que sont l'ADIE, Alsace Active, Alsace Création, Alsace Entreprendre et les Plate-Formes d'Initiative Locale (PFIL), les aides à la création atteignent le montant de 15 millions d'euros.

AIDES A LA CREATION : 15 M €



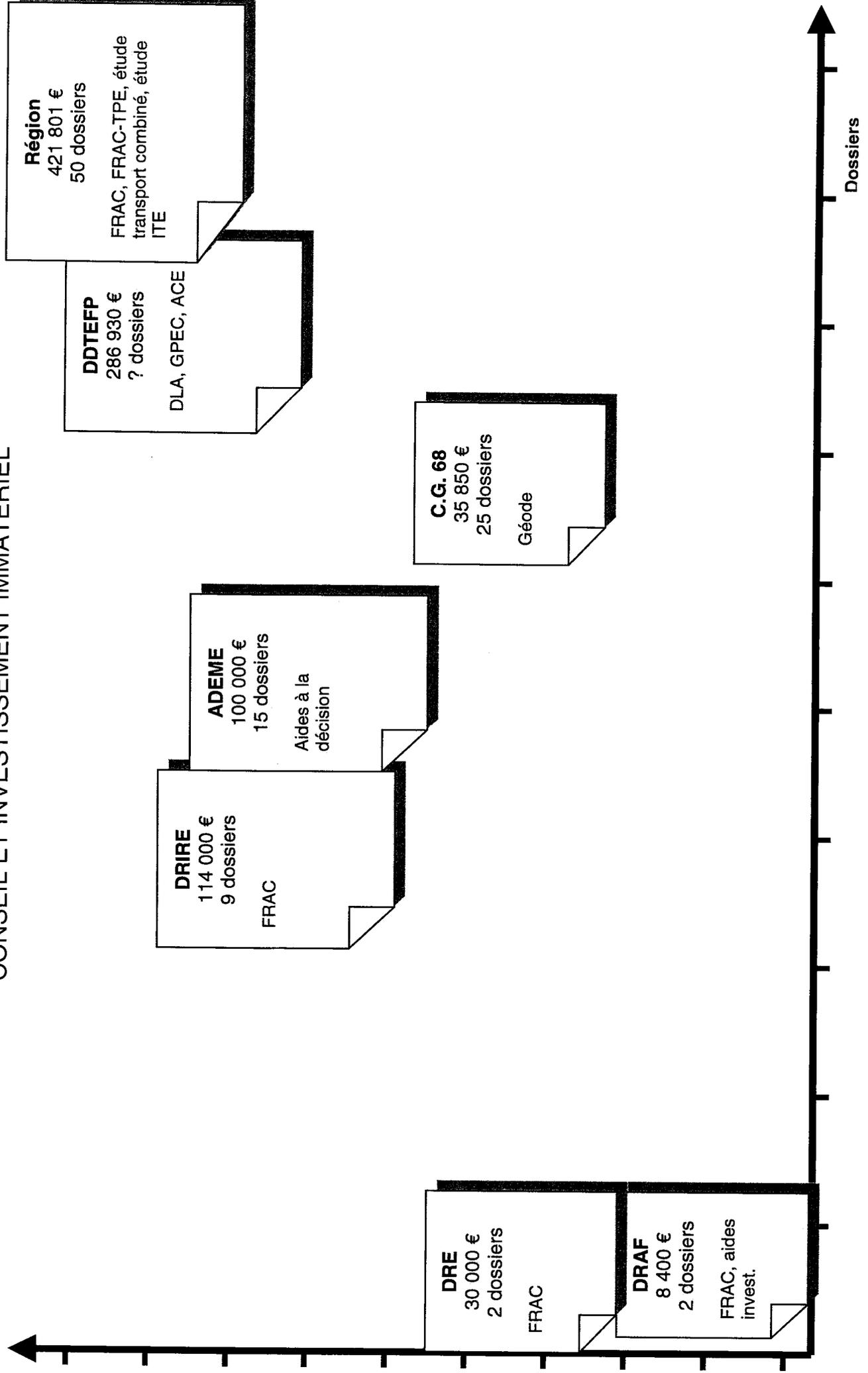
■ Avance remboursable	■ Garantie	□ Micro-crédit
□ Prêt sans garantie	■ Prise de participation	■ Concours
■ Subvention avant création	■ Subvention d'exploitation	■ Subvention d'investissement

Elles revêtent des formes très diverses :

- l'ensemble des outils financiers représente plus de 8 millions d'euros avec des prêts sans garantie (P.C.E.), des garanties de financement (via SOFARIS et SIAGI), des avances remboursables (prêts d'honneur et avances EDEN) et des micro-crédits de l'ADIE ;
- les subventions attribués aux créateurs ne viennent qu'en deuxième rang, avec 5 millions d'euros, et portent, pour plus de la moitié, sur les investissements réalisés par les nouvelles entreprises ;
- enfin, le capital-risque, uniquement représenté par Alsace Création, demeure marginal, avec près de 1 million d'euros.

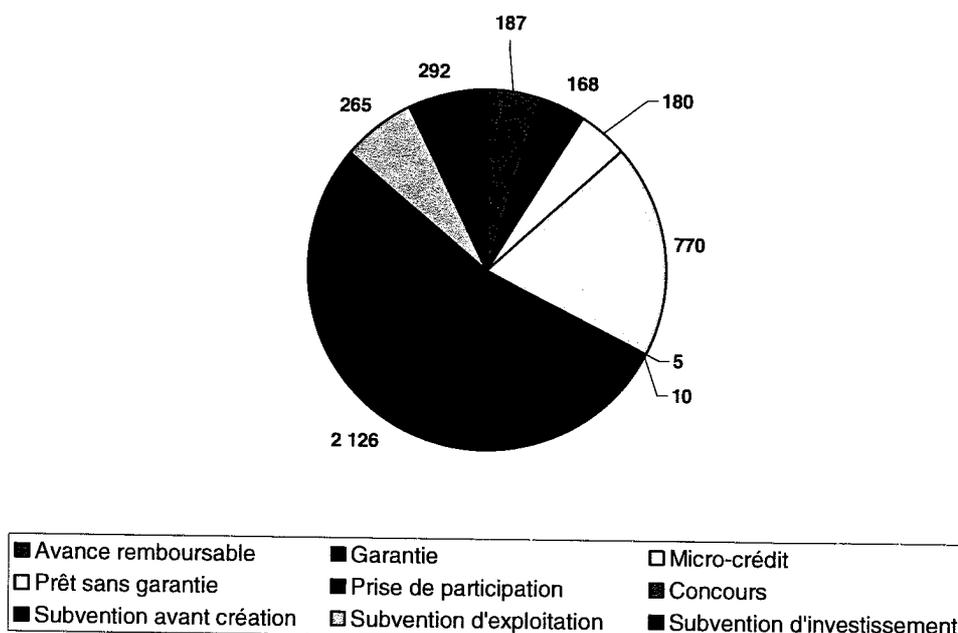
Budget

CONSEIL ET INVESTISSEMENT IMMATERIEL



Dossiers

AIDES A LA CREATION : 4.003 DOSSIERS



En nombre de dossiers traités, ce sont les subventions avant création (chéquiers conseils des D.D.T.E.F.P., Chèques Création de la Région) qui l'emportent, avec plus de la moitié des aides recensées, suivies de loin par les prêts sans garantie (P.C.E. d'Oséo – Bdpme) et les autres formes d'intervention.

Les aides à la création concernent généralement un éventail très large d'activités, à l'exception de certains dispositifs de portée plus modeste (installation des artisans, entreprises d'insertion ou encore FRACOP).

L'absence de discrimination en termes d'activité peut aboutir à cumuler plusieurs dispositifs sur un même projet. Si le cumul n'est pas condamnable en soi et peut répondre à différents besoins du créateur, les règles de non-cumul mériteraient d'être clairement explicitées et l'information gagnerait à circuler entre les intervenants.

2.2. Les aides au conseil et à l'investissement immatériel

L'intervenant principal est la **Région Alsace**, avec 50 aides attribuées en 2004 pour 421 000 €.

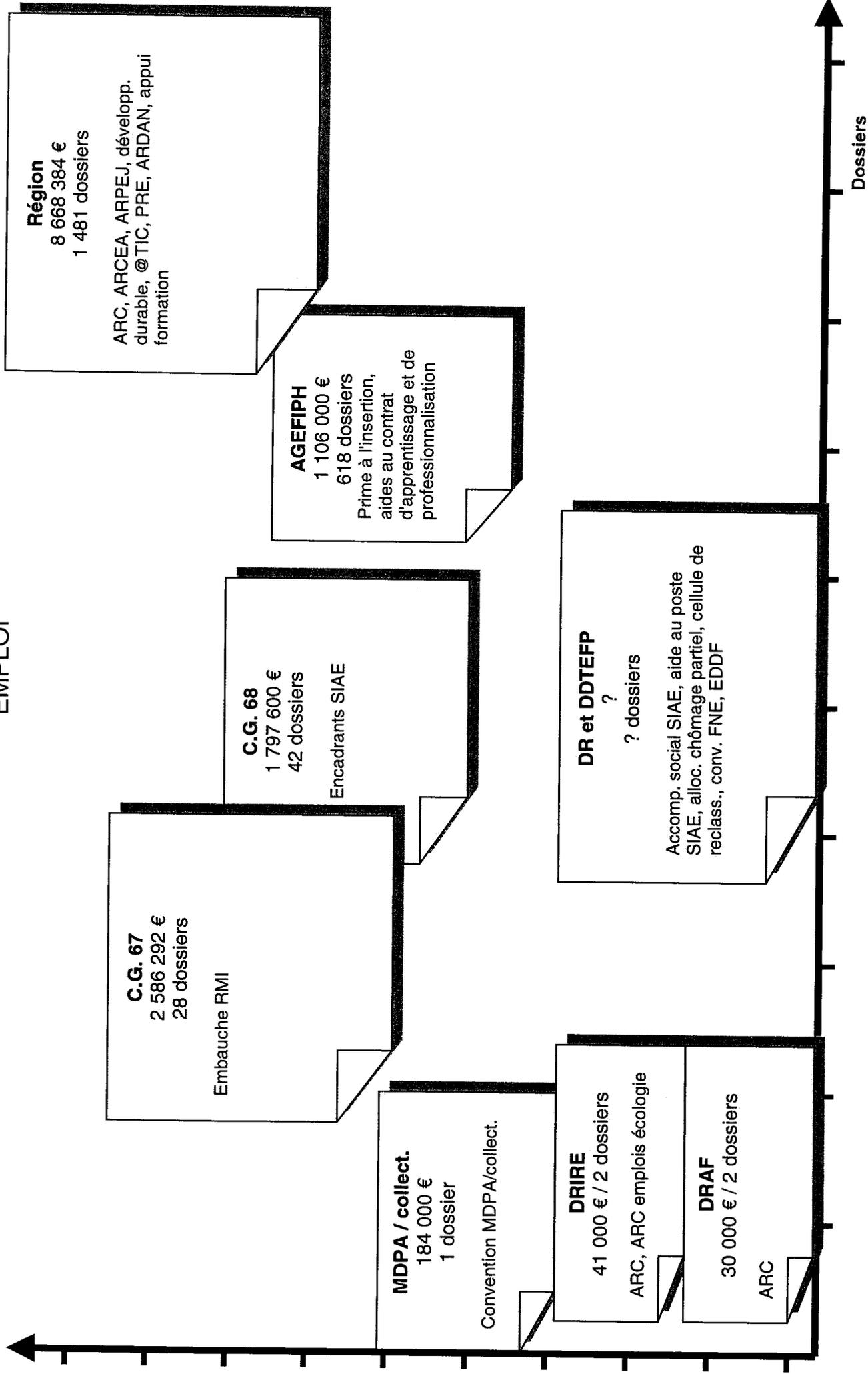
Les **services déconcentrés de l'Etat** gèrent dans le cadre du CPER un dispositif FRAC comparable à celui de la Région mais les crédits font généralement défaut, la **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.)** étant la moins affectée par ces restrictions budgétaires.

Les **D.D.T.E.F.P.** mobilisent, quant à elles, notamment le Dispositif Local d'Accompagnement destiné aux associations et aux S.I.A.E.

Enfin, une quinzaine d'aides à la décision dans le domaine environnemental (diagnostics ou études de faisabilité) est financée par l'**ADEME**.

Budget

EMPLOI



Dossiers

2.3. Les aides à l'emploi

La **Région Alsace** apparaît comme l'intervenant principal en matière d'aides à l'emploi, avec près de 9 millions d'euros consacrés à cette finalité, notamment au travers de la Prime Régionale à l'Emploi (158 dossiers en 2004, dont près de 60 % situés en Zone Prioritaire Régionale d'Aménagement du Territoire, mobilisant 6 millions d'euros) et les actions de formation négociées avec les entreprises (1 246 actions co-financées, concernant 823 entreprises et 7 558 stagiaires).

Mais l'absence de données chiffrées relatives à l'activité dans ce domaine des **D.D.T.E.F.P.** fausse à l'évidence l'analyse.

Là encore, les autres **services déconcentrés de l'Etat** n'interviennent plus que de façon marginale, à l'exception relative de la **D.R.I.R.E.**

A noter que les **Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin** consacrent chacun près de 2 millions d'euros à favoriser l'embauche de bénéficiaires du R.M.I. ou d'encadrants par des entreprises d'insertion et que les aides versées par l'**AGEFIPH** pour l'emploi de travailleurs handicapés ont concerné 618 contrats de travail pour 1,1 million d'euros.

Les interventions prennent très majoritairement la forme de subventions d'exploitation versées directement aux entreprises qui doivent l'intégrer dans leur résultat imposable, ce qui minore l'impact de ces mesures.

Les dispositifs répondent à des situations distinctes et ne semblent pas faire l'objet de chevauchements. La seule procédure de l'Aide au Recrutement de cadre (A.R.C.) est partagée entre la Région et certains services de l'Etat, dans le cadre du CPER.

Budget

INTERNATIONALISATION

COFACE
3 500 000 €
113 dossiers
Assur. prospection, assur; invest. à l'étr., assur. crédit

Région
354 325 €
29 dossiers
FREX, salons et foires internat.

DRCE
267 550 €
11 dossiers
FREX

Ubifrance
?
6 dossiers
SIDEX

Dossiers

2.4. Les aides à l'internationalisation des entreprises

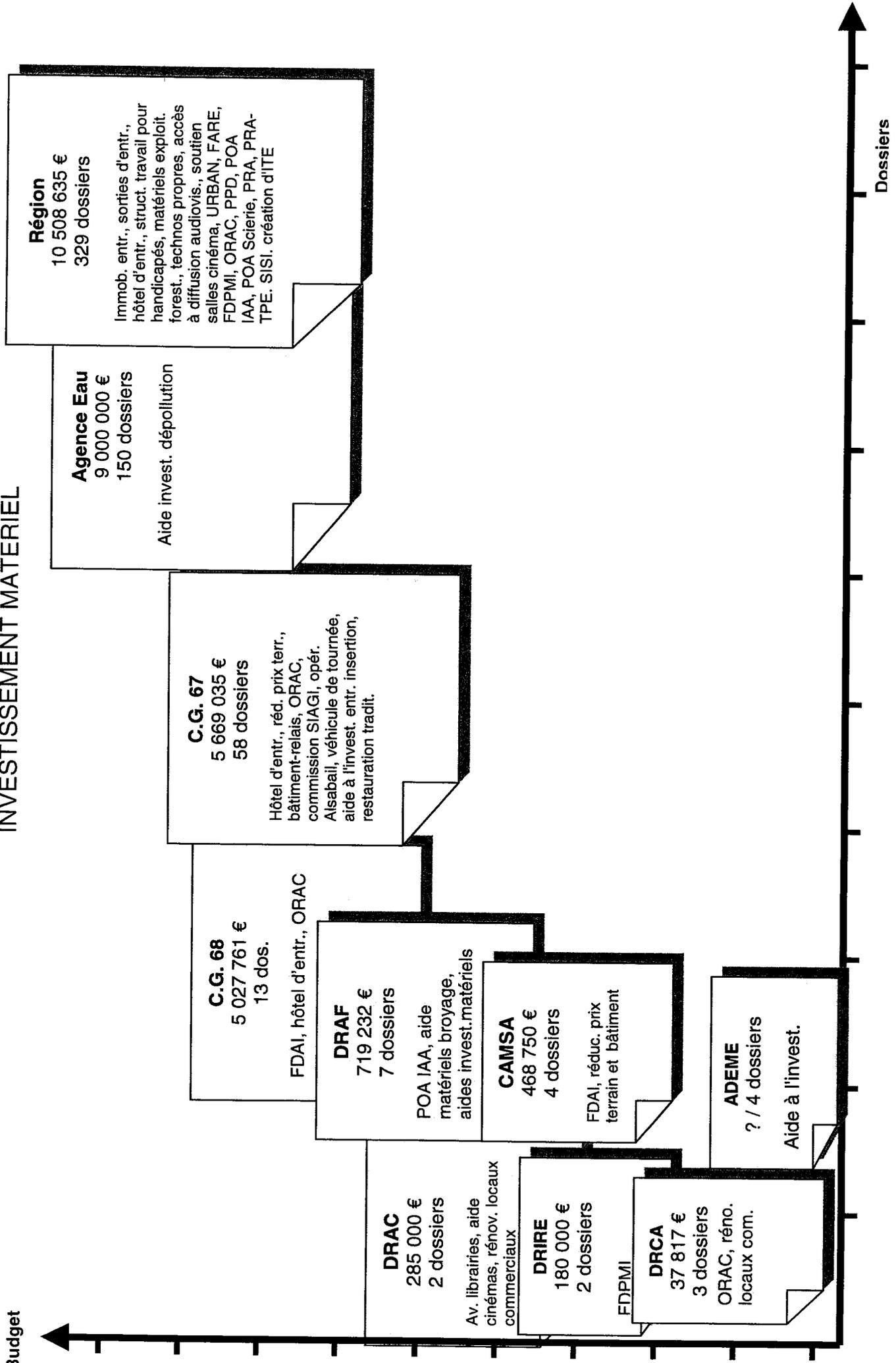
Les différentes formules d'assurance proposées par la **COFACE** (et gérées par elle pour le compte de l'Etat) constituent l'essentiel des accompagnements des entreprises alsaciennes à l'export, avec plus de 3 millions d'euros mobilisés en 2004.

Les interventions de la **Région Alsace**, au travers du Fonds Régional de Développement à l'Export et l'aide à la participation aux foires et salons internationaux, demeurent plus limitées, du même ordre de grandeur que celles de la **Direction Régionale du Commerce Extérieur** (D.R.C.E.).

Le nouveau Crédit d'Impôt Export, géré nationalement par la **Direction Générale des Impôts** (D.G.I.), pourrait modifier cette situation dans un proche avenir.

INVESTISSEMENT MATERIEL

Budget



Dossiers

2.5. Les aides à l'investissement matériel

C'est le domaine où les procédures sont les plus nombreuses (52) entraînant l'attribution en 2004 de plus de 570 soutiens individuels pour 32 millions d'euros.

Les intervenants sont multiples mais cinq d'entre eux se distinguent par leur activité :

- la **Région Alsace**, avec 19 procédures très diverses, a mobilisé au travers de 329 aides individuelles 10,5 millions d'euros dont 80 % ont été consacrés à la modernisation du matériel de production des entreprises industrielles (à hauteur de 4,5 millions d'euros, y compris l'agro-alimentaire) et artisanales (3,3 millions d'euros) ;
- l'**Agence de l'Eau Rhin - Meuse** a consacré 9 millions d'euros aux investissements de dépollution des eaux réalisés par 150 entreprises alsaciennes ;
- les **Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin** soutiennent pour l'essentiel l'investissement immobilier des entreprises en faisant transiter leurs aides par Alsabail ou les collectivités locales ², pour un total de 5,7 millions d'euros dans le Bas-Rhin et 5 millions d'euros dans le Haut-Rhin ;
- de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, seule la **Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt** (D.R.A.F.) continue à allouer des aides à l'investissement significatives, dans le cadre du C.P.E.R. ;
- enfin, les **agglomérations** interviennent plus ponctuellement au travers d'aides indirectes à l'immobilier pour favoriser les implantations d'entreprises mais les montants annuels de leurs interventions sont très variables. La **Communauté Urbaine de Strasbourg** est la seule agglomération à disposer, avec le programme communautaire URBAN, d'une subvention directe à l'investissement, s'appliquant sur une zone parfaitement délimitée.

Les interventions prennent à parts à peu près égales la forme de subventions d'investissement versées directement aux entreprises (41 % du total, avec 13 millions d'euros) ou d'aides indirectes (38 % du total, avec 12 millions d'euros) qui consistent en avances remboursables et subventions consenties à Alsabail, aides à l'immobilier transitant par les communes et intercommunalités, garantie de financement au travers des Prêts Participatifs de Développement (P.P.D.).

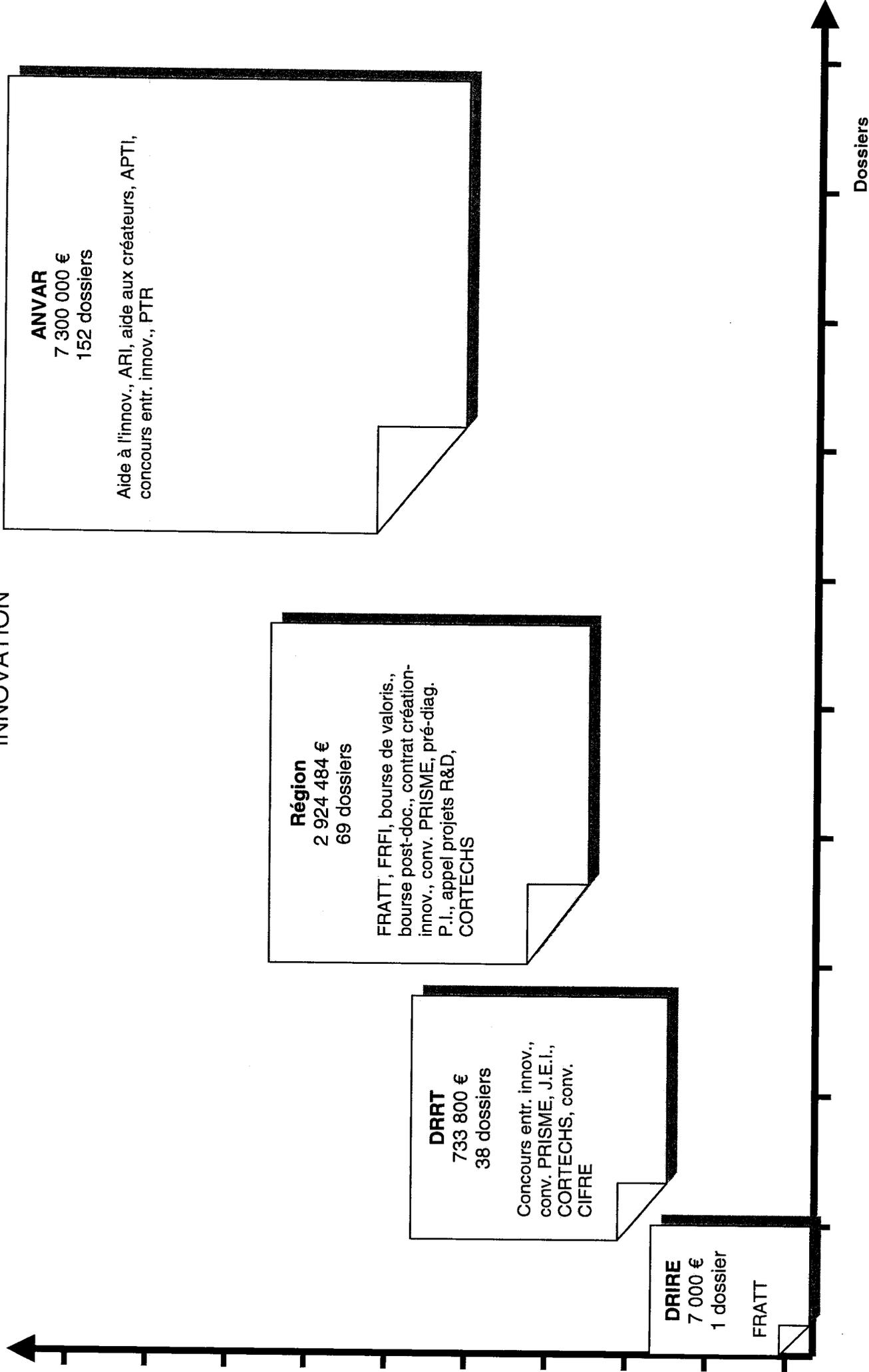
A noter que les interventions de l'Agence de l'Eau combinent systématiquement subvention (pour 15 ou 25 % des investissements éligibles) et prêt sans intérêt (pour 60 % des investissements).

A l'exception des procédures gérées conjointement par l'Etat et la Région dans le cadre du CPER, il existe peu de recoupements, les investissements éligibles étant de nature différente selon les dispositifs et les intervenants s'étant spécialisés, la Région dans le matériel de production, les Départements dans l'immobilier d'entreprise et l'Agence de l'Eau dans les installations de dépollution.

² Il n'a pas été tenu compte des aides accordées pour l'aménagement des zones d'activités car les entreprises qui en bénéficieront ne sont pas connues lors de l'attribution de l'aide.

Budget

INNOVATION



2.6. Les aides à l'innovation

L'intervenant majeur dans le domaine de l'innovation est **Oséo – Anvar** qui consacre plus de 7 millions d'euros à 152 entreprises ou porteurs de projets, pour l'essentiel au travers de l'aide à l'innovation ou de l'aide au recrutement pour l'innovation. La Prestation Technologique Réseau mobilise des crédits beaucoup plus modestes.

Avec près de 3 millions d'euros d'intervention, principalement au travers du Fonds Régional de Financement Initial et d'un appel à projets en recherche-développement, la **Région Alsace** apparaît plus en retrait mais c'est sans compter ses interventions en faveur des nombreux organismes de valorisation de la recherche et de transfert de technologie auxquels elle consacre un budget de 2,8 millions d'euros (dont la moitié pour les 6 C.R.I.T.T. alsaciens).

Enfin, la **Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie** (D.R.R.T.) s'investit prioritairement dans le concours national des entreprises de technologies innovantes et les conventions CIFRE.

N'est pas pris en compte le crédit d'impôt-recherche, procédure gérée nationalement qui représentait 16 millions d'euros pour 110 entreprises en 2002, dernière année connue.

Le budget des aides individuelles à l'innovation, avec 11 millions d'euros, peut apparaître modeste au regard des ambitions affichées en la matière mais les interventions sont d'une grande variété : subventions, avances remboursables, appel à projets, concours, bourses, etc. destinées à répondre à la diversité des situations dans la chaîne de l'innovation.

Les intervenants, peu nombreux, sont amenés naturellement à se coordonner.

3. Les soutiens aux organismes de développement économique

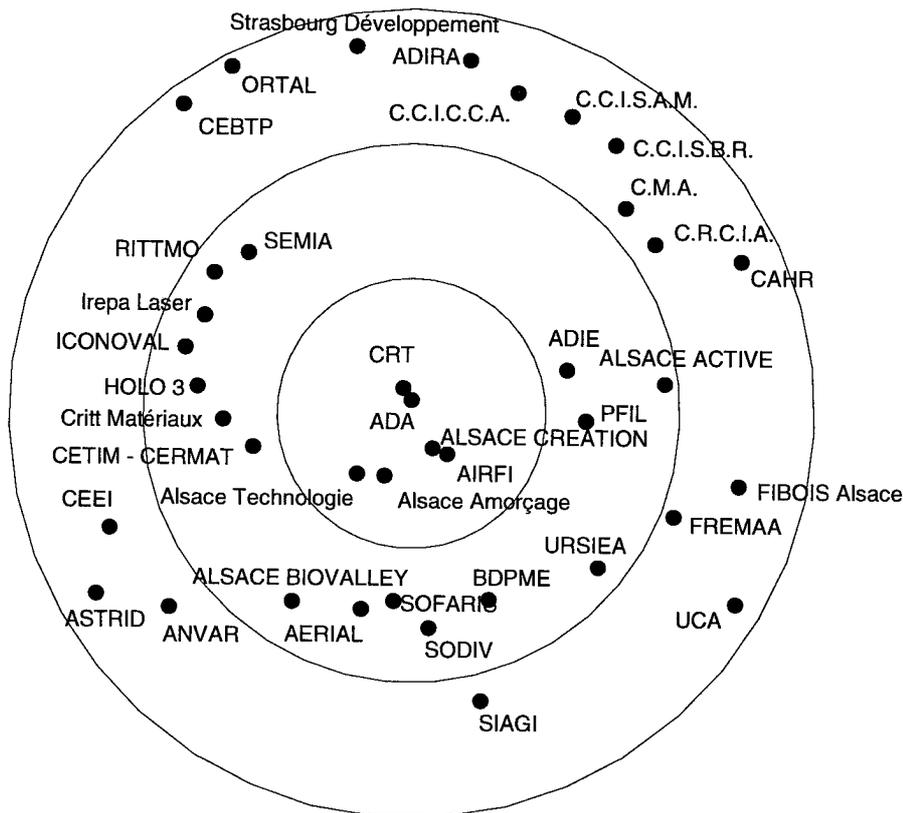
Au-delà des aides individuelles aux entreprises, les services de l'Etat, ses agences et surtout les collectivités territoriales soutiennent financièrement l'action de nombreux organismes de développement économique ; 60 entités ont été citées lors de l'enquête, de nature très diverse : agences de développement, chambres consulaires, associations d'animation de filières, observatoires, sociétés d'aménagement, structures de financement, organismes dédiés au transfert de technologie, etc.

Les soutiens publics peuvent prendre des formes très variées : participation au capital, abondement de fonds de garantie ou d'intervention, refinancement et garantie d'emprunt, subvention d'investissement ou de fonctionnement, co-financement d'un programme d'actions, mise à disposition de moyens, cotisation, etc.

Malgré les réticences affichées, ces soutiens viennent pour la plupart financer le fonctionnement de ces organismes pour qui ils sont souvent indispensables.

On peut estimer pour chacun des principaux financeurs un degré d'implication dans les organismes soutenus, allant du contrôle total à la simple participation financière sans droit de regard sur la politique menée.

3.1. Les organismes soutenus par la Région



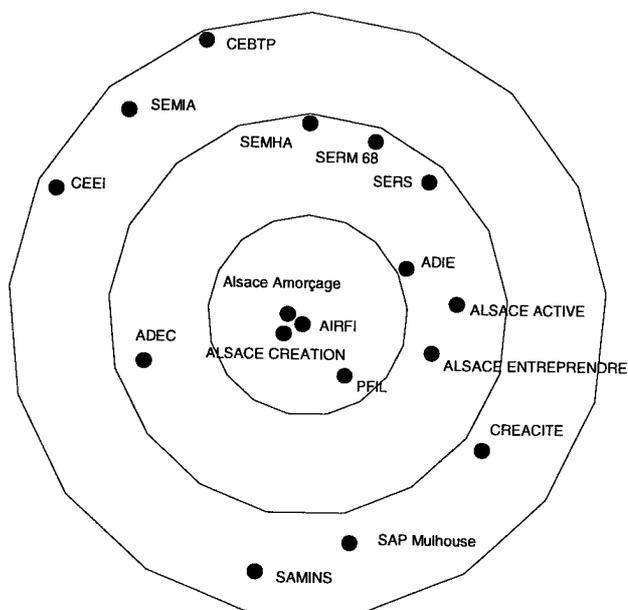
La Région est certainement la collectivité qui soutient le plus grand nombre d'organismes de développement économique.

Dans le 1^{er} cercle, où l'association est la plus étroite, on trouve les « outils » de la politique régionale que sont l'ADA, le CRT, Alsace Technologie et les structures financières dont la Région a été l'initiatrice : Alsace Création et, plus récemment, AIRFI et Alsace Amorçage. Dans le 2^{ème} cercle, se situent les organismes encore très liés à la Région mais ne dépendant pas entièrement d'elle, notamment dans le domaine du financement de la création d'entreprises, avec l'ADIE, les PFIL, Alsace Active ou encore SOFARIS – Régions, mais également dans celui du transfert de technologie avec les CRITT, Alsace Biovalley ou Iconoval.

Enfin, moins soumis à l'influence régionale parce que les financements sont moindres ou largement partagés avec d'autres, se trouvent le CEEI, les agences de développement départementales ou les Chambres consulaires.

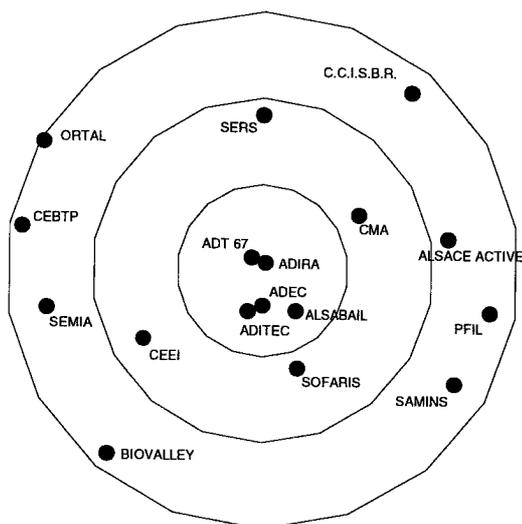
Au final, apparaît une forte implication de la Région dans tous les outils de financement et les structures de diffusion de l'innovation.

3.2. Les organismes soutenus par la Caisse des Dépôts



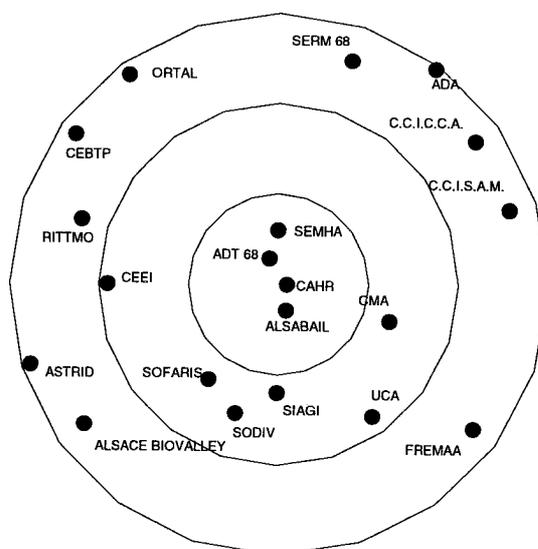
La **Caisse des Dépôts** s'investit fortement dans les structures de financement, notamment celles liées à la création et l'innovation : Alsace Création, AIRFI, Alsace Amorçage, les PFIL, et à un degré moindre, l'ADIE, Alsace Entreprendre et Alsace Active. Par ailleurs, elle est un actionnaire traditionnel des S.E.M. d'aménagement.

3.3. Les organismes soutenus par le Conseil Général du Bas-Rhin



Le **Département du Bas-Rhin** s'est lui aussi doté d'outils qui lui sont proches avec l'ADIRA, l'ADT 67, ALSABAIL (partagé avec le Haut-Rhin) et des pépinières d'entreprises dans les TIC (ADEC, ADITEC). Il participe au financement de SOFARIS-Régions, d'Alsace Active et, depuis peu, du CEEI. Il a un partenariat actif avec la Chambre de Métiers. Dans les autres organismes cités, le niveau d'implication est moindre et le Conseil Général n'est souvent qu'un partenaire parmi d'autres.

3.4. Les organismes soutenus par le Conseil Général du Haut-Rhin



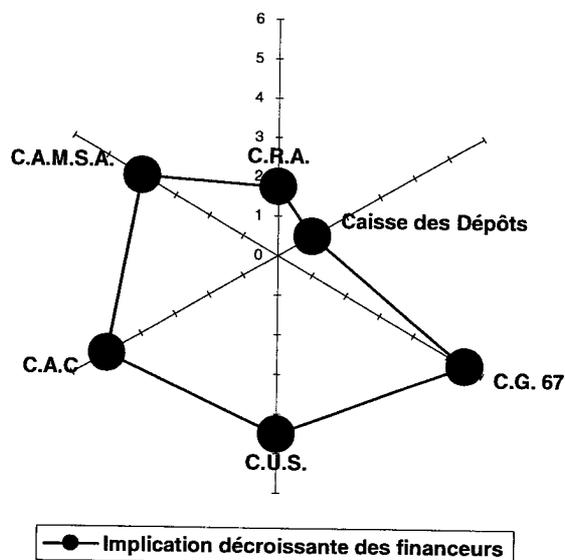
A l'instar de son homologue bas-rhinois, le **Département du Haut-Rhin** dispose d'outils dédiés que sont le CAHR, l'ADT 68, la SEMHA et, dans une moindre mesure, Alsabail. Les organismes du 2^{ème} cercle sont plus nombreux que dans le Bas-Rhin, avec SOFARIS et le CEEI, la C.M.A. mais aussi la SIAGI et la SODIV. Le Département n'est pas un partenaire majeur pour les organismes du 3^{ème} cercle.

3.5. Les partenariats multiples

Les organismes de développement économique ont en général plus d'un financeur mais, le plus souvent, il existe un partenaire financier « chef de file » et les autres ne font que compléter le plan de financement. Il en va ainsi de la Région et des Départements pour leurs propres agences de développement.

Dans certains cas, cependant, on relève des partenariats financiers multiples, les interventions des uns et des autres n'étant pas forcément coordonnées. Des exemples peuvent être trouvés dans le domaine de la création ou dans celui de l'innovation.

Organismes finançant les PFIL



Dans le champ de la création d'entreprises, la **Caisse des Dépôts** est le premier partenaire financier des PFIL avec une participation globale aux fonds de prêts d'honneur qui atteint 0,6 million d'euros.

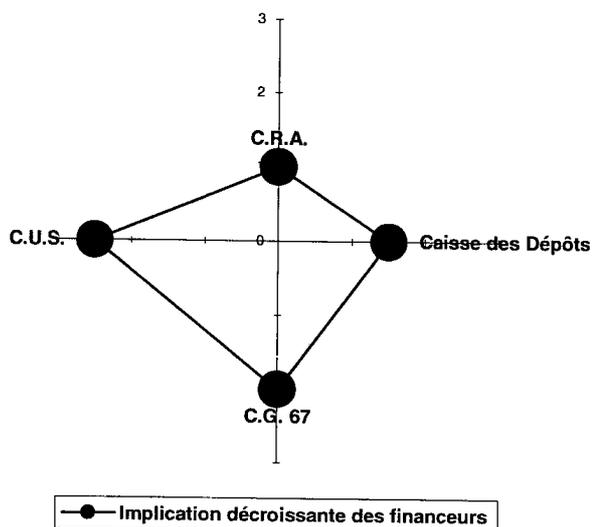
La **Région**, qui a initié la plupart des PFIL, intervient davantage dans le fonctionnement, avec une subvention annuelle calculée sur leur niveau d'activité (ainsi qu'un abondement des fonds levés localement).

Les **agglomérations** interviennent, comme d'autres intercommunalités, dans les PFIL de leur ressort territorial.

Enfin, le **Conseil Général du Bas-Rhin** a attribué une subvention de démarrage de 3 049 € à chacune des PFIL du département.

En dépit du grand nombre de partenaires, le rôle de chacun apparaît bien défini et complémentaire.

Organismes finançant ALSACE ACTIVE

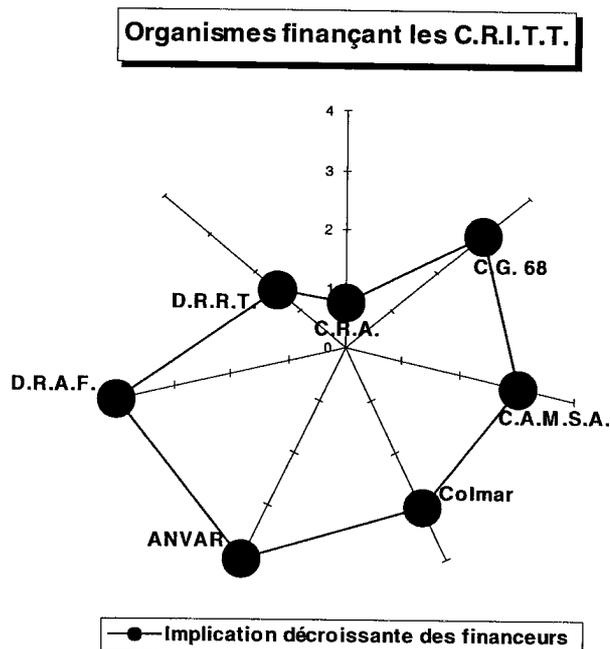


Tant la **Région** que le **Conseil Général du Bas-Rhin** et la **Communauté Urbaine** de Strasbourg interviennent à la fois en subventionnant le fonctionnement d'ALSACE ACTIVE et en participant à son

fonds de garantie. L'intervention de la Région est un peu plus importante que celle des deux autres collectivités, elle est surtout multiforme : subventions liées à l'activité de l'association ou à l'embauche de personnel, participation à ses divers fonds.

La **Caisse des Dépôts**, elle, limite son concours au fonds pour les contrats d'apports associatifs.

Il paraîtrait souhaitable d'instaurer une concertation annuelle entre les financeurs, préalable à la négociation avec l'association des soutiens qui lui seront apportés.



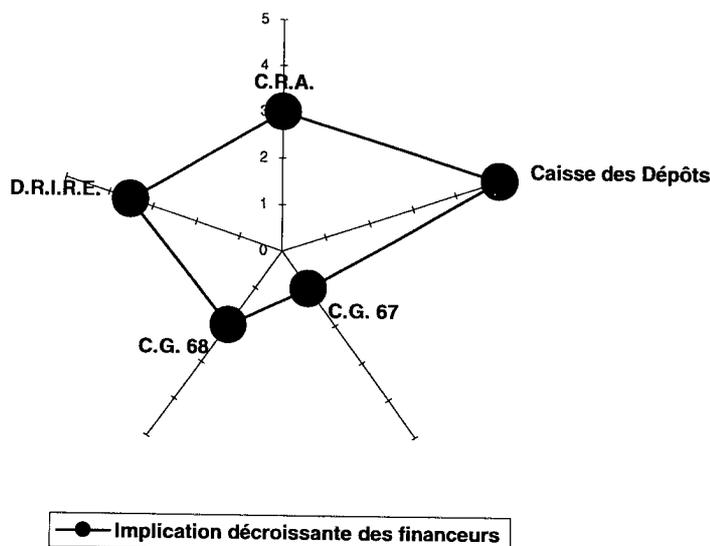
En matière d'innovation et de transfert de technologie, les 6 C.R.I.T.T. alsaciens sont largement et prioritairement soutenus par la **Région** (près de 1,5 million d'euros en 2004).

Le soutien de la **Délégation à la Recherche et à la Technologie** est plus limité, avec 215 000 €, et prend la forme du financement de postes de conseillers technologiques.

Les autres financeurs limitent leurs interventions à un seul C.R.I.T.T. qui les concerne particulièrement, la **D.R.A.F.** dans AERIAL, **Oséo-Anvar** dans l'IREPA Laser, la **C.A.M.S.A.** en mettant à disposition des locaux au CETIM – Cermat implanté à Mulhouse et le **Conseil Général du Haut-Rhin** participant, avec la **Ville de Colmar**, à la construction de R.I.T.T.M.O.

Pour les C.R.I.T.T., le partenaire public de référence est ainsi clairement la Région.

Organismes finançant le C.E.E.I.



Le partenariat est plus éclaté en ce qui concerne le Centre Européen pour l'Entreprise et l'Innovation (C.E.E.I.)

Les deux **Conseils Généraux** participent au financement du fonctionnement (à partir de 2005 pour le Bas-Rhin), de même que la **Région** pour un montant plus modeste si l'on fait abstraction des fonds européens gérés par elle.

La **D.R.I.R.E.** et la **Caisse des Dépôts** interviennent plus ponctuellement en finançant des actions, les Marchés à Projets Innovants - MAPI, soit dans les zones Objectif 2, soit dans la seule Zone Franche Urbaine de Mulhouse.

L'absence d'un chef de file clairement défini rend d'autant plus nécessaire une concertation entre les financeurs, préalable à toute intervention récurrente. Elle demande à être instaurée.

4. Quelques pistes d'évolution

Le système des aides aux entreprises en Alsace apparaît foisonnant avec des procédures nombreuses gérées par des intervenants divers. Les redondances sont malgré tout peu fréquentes mais la lisibilité globale est faible pour les bénéficiaires que sont les entreprises. Une simplification et un recentrage des aides autour des principales collectivités constituent des objectifs pertinents.

Le même constat de foisonnement peut être fait pour les organismes de développement économique, avec, là encore, relativement peu de chevauchements dommageables. Cependant, l'instauration d'une concertation périodique et préalable entre les principaux financeurs apparaît tout à fait nécessaire.

Enfin, les dispositifs mis en place font rarement l'objet d'évaluations objectives ou celles-ci revêtent un caractère ponctuel ou très partiel. La systématisation d'une évaluation périodique des politiques publiques en direction des entreprises est à encourager.

4.1. Simplifier le système d'aides et le recentrer sur les principales collectivités

Plusieurs propositions peuvent être avancées dans ce domaine.

4.1.1. Spécialiser les aides selon les collectivités territoriales

Chaque collectivité s'est relativement spécialisée dans un ou plusieurs types d'aides aux entreprises :

- les aides à la création d'entreprise, à l'investissement matériel et immatériel, à l'emploi, à l'export et à l'innovation pour la **Région Alsace** ;
- les aides à l'immobilier d'entreprise via les E.P.C.I. ou Alsabail pour les **Départements** ;
- les aides ponctuelles au foncier et à l'immobilier d'entreprise pour les **agglomérations** et les **intercommunalités**.

Les chevauchements sont somme toute limités et concernent particulièrement les **Départements** qui disposent chacun d'une aide à la création d'entreprises artisanales et de quelques aides à l'investissement matériel (véhicules de tournée, restauration traditionnelle), à l'embauche dans les entreprises d'insertion (conséquence de leur compétence en matière de R.M.I.) ainsi que de fonds de garantie avec SOFARIS ou SIAGI.

On pourrait envisager une clarification des rôles entre Région et Départements, celle-ci abandonnant ses quelques interventions en immobilier d'entreprise (où elle ne fait souvent qu'abonder les aides départementales), ceux-ci renonçant à leurs aides à la création ou à l'investissement matériel. Les fonds de garantie existants pourraient faire l'objet d'une mutualisation, avec une « porte d'entrée » unique.

Ce compromis, s'il apparaît raisonnable, n'est cependant pas acquis dans la mesure où l'aide à l'installation des artisans revêt une dimension symbolique pour les deux Conseils Généraux.

4.1.2. Recentrer les nombreux dispositifs régionaux sur une aide au projet

La Région gérait en 2004 plus de 50 dispositifs d'aide différents et de nouveaux dispositifs viennent d'être adoptés. Répondant d'abord à un souci de communication, ils ciblent souvent les mêmes besoins fondamentaux des entreprises : investir pour se moderniser, embaucher du personnel, s'ouvrir à l'export, développer des produits ou services innovants.

On pourrait refondre l'ensemble des dispositifs régionaux en trois systèmes d'accompagnement de l'entreprise à des moments phares de son existence :

- lors de la création ou de la reprise de l'entreprise,
- pour la réalisation d'un projet global de développement,
- dans un processus d'innovation.

L'entreprise serait accompagnée dans son projet par la mobilisation des divers outils existants ou reconfigurés (subvention, avance remboursable, garantie, etc.) mais sous un habillage extérieur unique, l'accès aux dispositifs serait facilité et simplifié.

Le rôle du personnel régional évoluerait davantage vers une ingénierie de projet et s'éloignerait d'une simple instruction de demandes d'aides.

4.1.3. Déléguer à la Région les aides individuelles gérées par l'Etat

Les 21 dispositifs d'aides aux entreprises gérés par les services déconcentrés de l'Etat dans le cadre du CPER ne représentent plus des enjeux importants en termes de montant (1,7 million d'euros attribués en 2004) ou de nombre de dossiers (67) d'autant que le contrat de plan s'achève fin 2006.

Confier à la Région la gestion par délégation de ces aides individuelles permettrait cependant d'améliorer la lisibilité globale du système d'aides aux entreprises.

4.1.4. Intégrer les aides aux créateurs gérées par les D.D.T.E.F.P.

Les aides aux chômeurs créateurs posent des problèmes d'une autre nature, du fait de leur grand nombre et leur faible montant unitaire.

Les D.D.T.E.F.P. devraient conserver leur rôle dans l'attribution de l'A.C.C.R.E. Par ailleurs, la gestion du dispositif d'avance remboursable a été confiée par voie d'appel d'offres à l'ADIE.

Seuls les chéquiers conseils seraient donc susceptibles d'être concernés par une délégation à la Région. Au nombre de 2 075, ils ont représenté en 2004 un budget de près de 600 000 €.

Comme leur attribution précède ou suit celle de l'ACCRES, sans instruction complémentaire, la délégation à la Région ne ferait que transférer la charge administrative de gestion du dispositif, sans aucune valeur ajoutée pour les créateurs.

Mais, dans un souci de cohérence, la Région pourrait accepter le transfert de compétence en matière de chéquiers conseils pour le fondre dans le dispositif du Chèque Création Développement d'Entreprise remodelé. On pourrait alors envisager une instruction commune C.C.D.E. - A.C.C.R.E. au sein des commissions départementales A.C.C.R.E. auxquelles la Région participe déjà. L'utilisation d'un dossier commun aux divers services instructeurs serait une mesure de simplification bienvenue pour les créateurs d'entreprise.

4.1.5. Recourir plus systématiquement à des capacités d'expertise extérieures

Comme c'est déjà le cas pour le Fonds Régional de Financement Initial qui nécessite une expertise préalable de l'ANVAR pour qualifier la dimension innovante du projet, la Région pourrait gérer des fonds spécialisés d'intervention en recourant aux capacités d'expertise des services déconcentrés de l'Etat ou de ses agences, p. ex. dans le domaine des économies d'énergie dans les entreprises, avec le soutien technique de l'ADEME, dans la connaissance des marchés export, avec la D.R.C.E. ou encore en amplifiant la collaboration avec l'ANVAR dans la détection et le financement de projets innovants.

Un tel partenariat, qui existe déjà à des degrés divers, devrait être formalisé dans des conventions spécifiques et éviterait à la collectivité régionale de devoir se doter de capacités techniques spécialisées.

4.2. Instaurer une concertation entre financeurs et évaluer systématiquement les politiques mises en place

Ce thème renvoie à celui de la gouvernance, traité par ailleurs, mais il apparaît tout à fait souhaitable d'instaurer des habitudes de concertation entre les financeurs publics, et particulièrement les principales collectivités alsaciennes, pour coordonner les dispositifs d'aides individuelles aux entreprises et les soutiens aux organismes « partagés » de développement économique que sont p.ex. le CEEI, Alsace Active ou encore Alsace Biovalley et les futurs pôles de compétitivité.

S'agissant des dispositifs d'aides aux entreprises, le principe de spécialisation des collectivités devrait être respecté, les règles de non-cumul précisées et, en cas d'interventions conjointes, un dossier commun de demande proposé et une information réciproque pratiquée.

Plus généralement, le recensement des aides prévu par la loi de décentralisation d'août 2004 doit servir à partager l'information et à construire une philosophie commune de l'action économique des collectivités.

Avant d'accorder un soutien à un organisme oeuvrant dans le domaine économique, les principaux financeurs devraient s'accorder sur le mode de pilotage de l'organisme, définir ses missions, ses priorités d'actions et les budgets qui en découlent. Cela permettrait d'établir un partenariat clair et pérenne avec ces organismes. La détermination d'un financeur « chef de file », quand elle est possible, est à encourager.

Qu'il s'agisse des dispositifs gérés directement par les agences et collectivités ou des organismes de développement économique qu'ils soutiennent, la nécessité d'une évaluation périodique de la pertinence et de l'efficacité des actions mises en œuvre devra être reconnue. Cette évaluation sera réalisée par un organisme tiers et pourra alimenter la réflexion de l'instance de coordination qui sera constituée entre collectivités, services de l'Etat et agences concernées.

ANNEXE : liste des entretiens menés

ORGANISME	INTERLOCUTEURS
Agence de l'Eau Rhin – Meuse	M. Christian SZACOWNY
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie – ADEME	M. Claude LIVERNAUX et Mme Anne-Michèle NISAND
Caisse des Dépôts	Mmes Valérie GACHET et Christine SCHMELZER
Communauté d'Agglomération de Colmar	M. Christian MASSON
Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace	MM. Christophe WANNER et François STRASSEL
Communauté Urbaine de Strasbourg	MM. Jean - Michel CRETON et Rémy BAÑULS
Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur COFACE	Mme Marie-Christine LOZAC'HMEUR-LUMANN
Conseil Général du Bas-Rhin	MM. Philippe THOUVIOT et Marc HEIBEL
Conseil Général du Haut-Rhin	M. Jean - Pierre FLORENCE
Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie	M. Guy - René PERRIN
Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat	M. Michel PEREGO
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Bas-Rhin	M. Pierre JACQUOT et Mme Carmen LAMOTTE
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Haut-Rhin	Melle Caroline DECLEIR
Direction Régionale à l'Equipelement	M. Christian JACOB
Direction Régionale à l'Industrie, la Recherche et l'Environnement Alsace	M. Philippe LAMBALIEU
Direction Régionale au Commerce Extérieur	M. François DATHIE et Mme Claudine JOST
Direction Régionale des Affaires Culturelles	Mme Anne MISTLER
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports	M. Thierry ROCHEGUNE
Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Mme Mireille WILLMANN HINSBERGER
Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Service de la Forêt, du Bois et de la Chasse	M. Philippe HERBUVAUX
Fonds de gestion pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées - AGEFIPH	M. Franck DOGUR
Oséo - ANVAR	M. Christophe LANGLET

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LOIS, DECRETS ET CIRCULAIRES

- Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales
- Loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises
- Loi n°2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises
- Loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation des entreprises
- Loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale
- Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
- Loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique
- Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques
- Circulaire du 2 août 2005 relative à la mise en œuvre des pôles de compétitivité
- Circulaire du 25 mars 2005 relative au contenu et aux modalités de la concertation
- Circulaire du 25 novembre 2004 relative à la mise en œuvre de la politique des pôles de compétitivité
- Circulaire du 25 novembre 2004 relative à l'action de l'Etat dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises

REGION ALSACE

- Projet Alsace 2005 - 1994
- Contrat de Plan Etat-Région Alsace 2000-2006
- « Systèmes Productifs Localisés et Districts Industriels en Alsace ». Arnaud Sigrist. Rapport de stage effectué à la Région Alsace. 2001
- « Renforcer la cohésion, l'équilibre et le développement du territoire en Alsace ». Rapport d'orientation sur l'Aménagement du Territoire. 2002
- « Accompagner la mutation industrielle de l'Alsace par des interventions économiques adaptées ». Notification de nouveaux régimes d'aides aux entreprises sur le territoire alsacien. 2003
- « La politique économique de la Région Alsace face aux mutations. Une stratégie renouvelée ». Adrien Zeller. 2003
- « La place de l'industrie en Alsace ». Avis du Conseil Economique et Social d'Alsace. 7 mars 2003
- Schéma Régional de l'Education et de la Formation en Alsace 2004-2009. Conseil Régional d'Alsace. 2004
- « Le Schéma régional de l'Education et de la Formation. Pour une Alsace forte de ses qualifications et de ses compétences ». Avis du Conseil Economique et Social d'Alsace. 17 mai 2004
- « L'Alsace face au défi de la globalisation ». Agence française pour les investissements internationaux. Etude réalisée avec le soutien financier de la Région Alsace. 2004
- « Développement durable des performances territoriales ». TECSA Consultants. Région Alsace. 2004
- TGV : 20 ans d'expérience. Quels enseignements pour l'Alsace ? Actes du Colloque. Conseil Economique et Social d'Alsace. Octobre 2004
- Ateliers sur le développement du potentiel économique et industriel alsacien – Synthèse des travaux et conclusions – 2005
- Guide des Aides et Interventions de la Région. 2005
- Les TGV, une opportunité pour l'Alsace. Avis du Conseil Economique et Social d'Alsace. 4 février 2005

TAT, COLLECTIVITES TERRITORIALES, AUTRES PARTENAIRES EN ALSACE

- Projet d'action stratégique de l'Etat en région Alsace. Préfecture de la région Alsace. 2004
- Projet d'Action Stratégique de l'Etat dans le Haut-Rhin 2004-2006. Préfecture du Haut-Rhin. 2004
- Projet d'action stratégique de l'Etat dans le Bas-Rhin 2004-2006. Préfecture du Bas-Rhin. 2005
- Les enjeux de l'Etat en matière d'aménagement du territoire alsacien. Préfecture de la région Alsace. Juin 2005
- L'action de l'Etat en Alsace 2003-2004. Préfecture de la région Alsace. 2004
- « Entreprises et territoires dans le Bas-Rhin ». Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin. Les Cahiers de la CCI. 2004
- « Des Hommes et des Territoires ». Conseil Général du Bas-Rhin. 2004-2005
- Analyse territoriale et aménagement du territoire du Haut-Rhin. Direction Départementale de l'Equipement du Haut-Rhin. 2003
- Strasbourg Grand Format. Plan de Référence pour le Développement de l'Agglomération de Strasbourg l'Européenne 2010. Strasbourg Communauté Urbaine. 2004
- Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg. Diagnostic. SCOTERS. ADEUS. 2002
- Dossiers de candidature en réponse à l'appel à projets de la DATAR déposés par les pôles de compétitivité « Innovations Thérapeutiques » (Biovalley) et « Véhicule du Fur ». 2005

INSEE

- L'Alsace industrielle. INSEE Alsace 2000
- Les services marchands en Alsace. Une dynamique au service de la population et des entreprises. INSEE Alsace. 2003
- Chiffres pour l'Alsace. L'année économique et sociale 2004. INSEE Alsace. Juillet 2004
- Alsace Horizon 2015 : l'impact de la démographie. INSEE Alsace. Chiffres pour l'Alsace. Juillet 2005

DOCUMENTS SUR L'ALSACE

- « Le développement des activités logistiques en Alsace ». Buck Consultants International. 1998
- « Entreprises et qualité des territoires ». Actes des Journées Nationales des Parcs Naturels Régionaux de France. Fédération des PNR de France. 2000
- « Biovalley, un pôle de compétitivité transfrontalier et multi métropolitain ». H.Nonn, R.Woessner, Ph.Poindron. Territoires 2030. Datar. Mai 2005 n°1

DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE (DATAR)

- « Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement ». Datar. La Documentation Française. 2000
- « Une nouvelle politique de développement des territoires ». Rapport au 1^{er} Ministre. Comité stratégique de la Datar. Janvier 2003
- Les villes européennes. Analyse comparative. Rapport d'Etude. Datar. La Documentation Française. Avril 2003
- « Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable ». Etude prospective de la Datar. Septembre 2003
- « La France, puissance industrielle. Une nouvelle politique industrielle par les territoires ». Etude prospective de la Datar. Février 2004
- « Pôles et métropoles ». Territoire 2030. Datar. Mai 2005 n°1

RAPPORTS, ACTES DE COLLOQUES, CONTRIBUTIONS GENERIQUES

- Rapport de synthèse de la Mission exploratoire sur l'accompagnement des Mutations Economiques. Claude Viet. 2003
- « Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale ». Rapport au Premier Ministre. Bernard Carayon. Assemblée Nationale. 2003
- « Pour un écosystème de la croissance ». Rapport au Premier Ministre. Christian Blanc. Assemblée Nationale. 2004
- « Les nouvelles clés de la croissance ». Compte rendu des débats. Colloque du 2 décembre 2004 à l'Institut Pasteur.
- « Régions et technologies clés. Quelles stratégies ? ». Philippe Bourgeois. Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. 2004
- « Le sursaut. Vers une nouvelle croissance pour la France ». Groupe de travail présidé par Michel Camdessus. Rapport Officiel. La Documentation Française. 2004
- Elaboration et mise en œuvre des Schémas Régionaux de Développement Economique. Contribution du Conseil National des Economies Régionales. Janvier 2005
- Pour une nouvelle politique industrielle. Rapport au Président de la République. Jean-Louis Beffa. Janvier 2005
- « Connaissance, Intelligence et Territoires ». Actes des Universités d'été de la prospective territoriale en Europe. Datar. Région Nord-Pas de Calais. Lille. 7 et 8 septembre 2005

EUROPE

- Décision n° 1513/2002/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2002 relative au 6^{ème} programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de contribuant à la réalisation de l'espace européen de la recherche et de l'innovation (2002-2006)
- La compétitivité des services liés aux entreprises et leur contribution à la performance des entreprises européennes. Rapport de la Commission au Conseil, au Parlement Européen, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions. 2003

LISTE DES SIGLES

- **@TIC** : Appui en faveur des activités liées aux Technologies de l'Information et de la Communication
- **ACCRES** : Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprises
- **ACE** : Aide au Conseil aux Entreprises
- **ADA** : Agence de Développement de l'Alsace
- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **ADIE** : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
- **ADIRA** : Association de Développement du Bas-Rhin
- **ADIT** : Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique
- **ADT** : Association de Développement du Tourisme
- **AFII** : Agence Française pour les investissements internationaux
- **AFIT** : Agence Française pour les Investissements Internationaux
- **AGEFIPH** : Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
- **ANVAR** : Agence Nationale de Valorisation de la Recherche
- **APTI** : Aide à la faisabilité d'un partenariat technologique international
- **ARC** : Aide au Recrutement de Cadres
- **ARCEA** : Aide Régionale à la Création d'Emplois Associatifs
- **ARDAN** : Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles
- **ARED** : Aide à la Reprise d'Entreprises en Difficulté
- **ARI** : Aide au Recrutement pour l'Innovation
- **ARPEJ** : Aide Régionale à la Pérennisation des Emplois-Jeunes
- **ASTRID** : Agence de Soutien des Technologies, de la Recherche Industrielle et du Développement

- **BDPME** : Banque de Développement des Petites et Moyennes Entreprises

- **CAHR** : Comité d'Action Economique du Haut-Rhin
- **CAMSA** : Communauté d'Agglomération Sud-Alsace Mulhouse
- **CCDE** : Chèque Création-Développement d'Entreprise
- **CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- **CCICCA** : Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace
- **CCISAM** : Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud-Alsace Mulhouse
- **CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations
- **CEBTP** : Cellule Economique du Bâtiment et des Travaux Publics
- **CEEI** : Centre Européen pour l'Entreprise et l'Innovation
- **CEIPI** : Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle
- **CESA** : Conseil Economique et Social d'Alsace
- **CFA** : centre de Formation d'Apprentis
- **CG** : Conseil Général
- **CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- **CIADDT** : Comité Interministériel à l'Aménagement et au Développement Durable du Territoire
- **CMA** : Chambre de Métiers d'Alsace
- **CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique
- **COFACE** : Compagnie Française d'Assurances pour le Commerce Extérieur
- **CORTECHS** : Convention de Recherche pour les Techniciens Supérieurs
- **CPER** : Contrat de Plan Etat-Région
- **CRA** : Conseil Régional d'Alsace
- **CRCI** : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
- **CRCIA** : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Alsace
- **CRES** : Chambre Régionale de l'Economie Solidaire
- **CRITT** : Centre de Recherche, d'Innovation et de Transfert de Technologie
- **CRT** : Comité Régional du Tourisme
- **CUMA** : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
- **CUS** : Communauté Urbaine de Strasbourg

- **DATAR** : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- **DDTEFP** : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- **DLA** : Dispositif Local d'Accompagnement
- **DRAF** : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
- **DRCA** : Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat
- **DRCE** : Direction Régionale du Commerce Extérieur
- **DRE** : Direction Régionale de l'Equipeement
- **DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- **DRJS** : Direction Régionale Jeunesse et Sport
- **DRRT** : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
- **DRTEFP** : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

- **EDDF** : Engagement de Développement de la Formation
- **EDEN** : Encouragement pour le Développement d'Entreprises Nouvelles
- **ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- **ETP** : Etablissement de travail Protégé
- **EUCOR** : Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur

- **FARE** : Fonds d'Aide au Regroupement d'Entreprises
- **FCPR** : Fonds Commun de Placements à Risques
- **FCPIE** : Fonds Commun de Placement Insertion Emploi
- **FDAI** : Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation
- **FDPMI** : Fonds de Développement pour les PMI
- **FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- **FIDEME** : Fonds d'Investissement de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie
- **FISAC** : Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce
- **FNE** : Fonds National pour l'Emploi
- **FPC** : Formation Professionnelle Continue
- **FRAC** : Fonds Régional d'Aide au Conseil
- **FRACOP** : Fonds Régional d'Aide au Commerce de Proximité
- **FRATT** : Fonds Régional d'Aide au Transfert de Technologie
- **FREMAA** : Fédération Régionale des Métiers et Artisans d'Art
- **FREX** : Fonds Régional à l'Exportation
- **FRFI** : Fonds Régional de Financement Initial
- **FSE** : Fonds Social Européen

- **GPEC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

- **IEEPI** : Institut Européen Entreprise et Propriété Industrielle
- **INPI** : Institut National de la Propriété Industrielle
- **INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- **INSERM** : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
- **ITE** : Installation Terminale Embranchée
- **IUP** : Institut Universitaire Professionnalisé
- **IUT** : Institut Universitaire de Technologie

- **JCE** : Jeune Chambre Economique
- **J.E.I** : Jeune Entreprise Innovante

- **MAPI** : Marché à Projets Innovants
- **MDPA** : Mines de Potasse d'Alsace
- **MIME** : Mission Interministérielle sur les Mutations Economiques

- **OCRE** : Réseau des Opérateurs de la Création et de la Reprise d'Entreprises
- **ORAC** : Opération de restructuration de l'Artisanat et du Commerce
- **ORME** : Observatoire Régional des Mutations Economiques
- **ORTAL** : Observatoire Régional du Transport et de la Logistique

- **PCE** : Prêt à la Création d'Entreprises
- **PCRD** : Programme-cadre Communautaire pour la Recherche et le Développement technologique
- **PECO** : Pays d'Europe Centrale et Orientale
- **PELS** : Projet d'Economie Sociale et Solidaire
- **PETRA** : Prospective Economique Territoriale en Région Alsace
- **PFIL** : Plate-forme d'Initiative Locale
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- **PMI** : Petites et Moyennes Industries
- **POA - IAA** : Prime d'Orientation Agricole – Industries Agro-Alimentaires
- **PPD** : Prêt Participatif de Développement
- **PRA** : Prime Régionale à l'Artisanat
- **PRCE** : Prime Régionale à la Création d'Entreprise
- **PRE** : Prime Régionale à l'Emploi
- **PTR** : Prestation Technologique Réseau

- **RMA** : Revenu Minimum d'Activité
- **RMI** : Revenu Minimum d'Insertion
- **RTA** : Réseau Technologique d'Alsace

- **SCIC** : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- **SCOP** : Société Coopérative de Production
- **SEM** : Société d'Economie Mixte
- **SEMHA** : Société d'Economie Mixte du Haut-Rhin
- **SEMIA** : Association Science, Entreprises et Marché, Incubateur d'Alsace
- **SERM68** : Société d'Equipement de la Région Mulhousienne
- **SERS** : Société d'Equipement de la Région Strasbourgeoise
- **SIAE** : Structure d'Insertion par l'Activité Economique
- **SIDEX** : Soutien Individualisé à la Démarche Export des PME/TPE
- **SISI** : Soutien aux Investissements des Structures d'Insertion
- **SOFARIS** : Société Française de Garantie des Financements des PME
- **SRDE** : Schéma Régional de Développement Economique
- **SREF** : Schéma Régional de l'Education et de la Formation

- **TER** : Train Express Régional
- **TGV** : Train à Grande Vitesse
- **TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication
- **TPE** : Très Petites Entreprises

- **UCA** : Union des Corporations Artisanales
- **ULP** : Université Louis Pasteur

- **ZA** : Zone d'activités
- **ZPRAT** : Zone Prioritaire Régionale d'Aménagement du Territoire